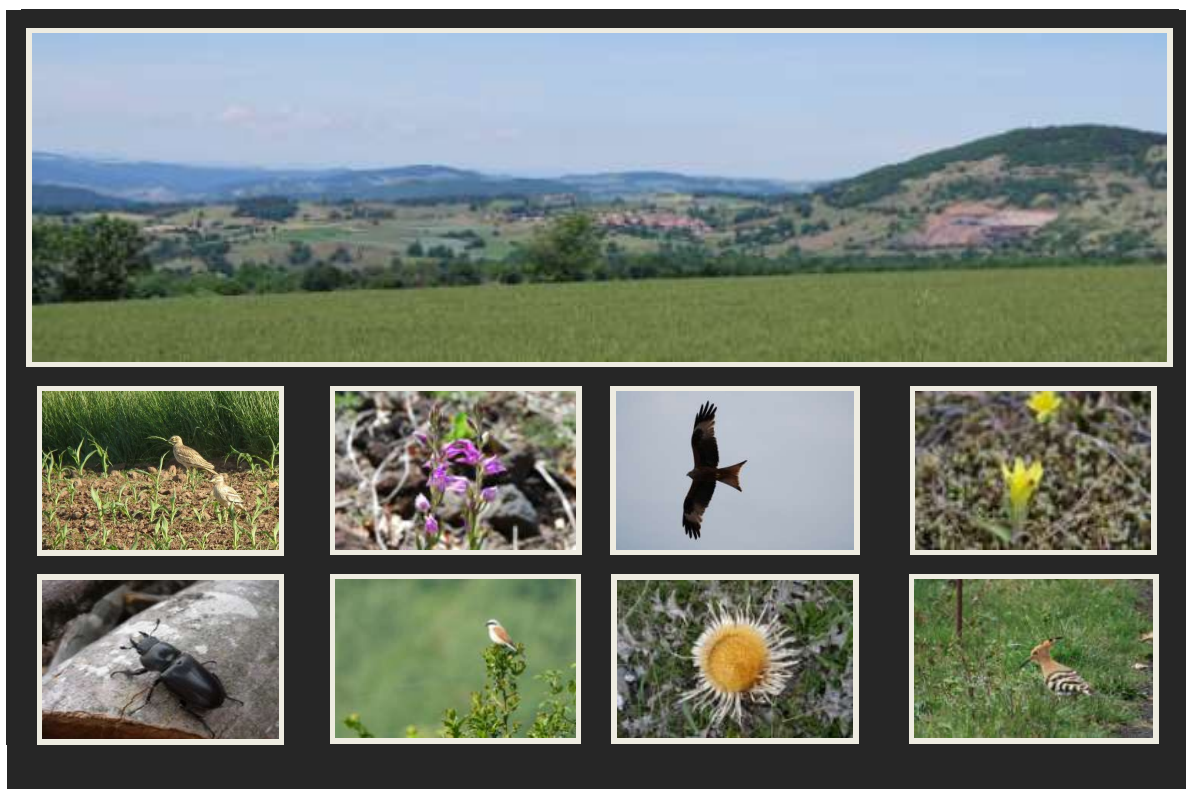


PLU DE MAZEYRAT-D'ALLIER (HAUTE-LOIRE)



Etat initial de l'environnement naturel

Faune, flore / habitats naturels, trames verte et bleue...

Décembre 2011

SOMMAIRE

Introduction	p 3
Démarche/Méthodologie	p 3
A/ Trame Verte et Bleue	p 4
<i>Carte n° 1 : trame verte et bleue</i>	<i>p 9</i>
B/ Faune et flore/habitats naturels	p 13
I/ « Inventaire » des zones à statut (Natura2000 et ZNIEFF, ENS)	p 13
I.1- Sites Natura 2000 : ZPS et ZSC	p 13
<i>Carte n°2 : Zones à statut</i>	<i>p 17</i>
I.2- ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)	p 18
I.3- ENS (Espace Naturel Sensible)	p 20
II/ La Flore et les habitats naturels patrimoniaux	p 21
II.1- Habitats naturels	p 21
<i>Tableau n°1 : Synthèse des habitats patrimoniaux</i>	<i>p 24</i>
<i>Carte n°3 : Flore et habitats naturels patrimoniaux</i>	<i>p 25</i>
II.2- Flore	p 26
<i>Tableau n°2 : Flore patrimoniale de la commune de Mazeyrat</i>	<i>p 27</i>
III/ La Faune patrimoniale	p 29
III.1- Avifaune	p 29
<i>Tableau n°3 : Espèces nicheuses de la commune de Mazeyrat et statuts</i>	<i>p 36</i>
<i>Carte n°4 : Espèces et habitats d'intérêt patrimonial</i>	<i>p 38</i>
III.2- Chiroptères	p 39
<i>Tableau n° 4 : Liste des espèces et leurs statuts de protection/conservation</i>	<i>p 41</i>
III.3- La Loutre d'Europe	p 42
III.4- Autre faune	p 43
C/ Synthèse des sensibilités naturalistes	p 46
D/ Evolution et perspectives pour l'environnement naturel à Mazeyrat-d'Allier	p 47
<i>Carte n°5 : Fragmentation et connectivités</i>	<i>p 50</i>
Bibliographie	p 51
Annexes	p 53

Bureau associatif d'études environnementales :

Alter Eco, La Cornélie 15600 Rouziers.

Conduite du projet : Joël BEC et Hervé PICQ

Contacts : jbec@altereco-env.com; hpicq@altereco-env.com



www.altereco-env.com

Références à retenir : H. PICQ & J. BEC ; 2011. Etat initial de l'environnement naturaliste. PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) 75 p.

Photos de couverture (de droite à gauche et de haut en bas) : Vue sur Mazeyrat-d'Allier, Œdicnème criard, Céphalanthère rouge, Milan royal, Gagée de Bohême, Lucane cerf-volant, Pie-grièche écorcheur, Carline à feuilles d'acanthé, Huppe fasciée © H.PICQ et J.BEC

L'ensemble des photos reste l'entière propriété de leurs auteurs

Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.

Introduction

Le présent rapport a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mazeyrat-d'Allier en Haute-Loire.

Il représente l'état initial de l'environnement naturaliste (faune, flore et habitats naturels, trames verte et bleue) permettant la prise en compte des aspects environnementaux naturalistes dans les différentes phases d'élaboration du PLU. Dans un deuxième temps il servira de base à l'évaluation environnementale du PLU pour prendre la juste mesure des enjeux et évaluer les incidences éventuelles des projets d'urbanisme communaux.

La présente étude fait donc la synthèse des éléments naturels de la commune : espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial, habitats naturels d'intérêt, trame verte et bleue, zones Natura 2000, ZNIEFF..., identifiant les éléments les plus notables à l'échelle des cortèges d'espèces et des connexions.

Démarche/Méthodologie

L'état initial de l'environnement naturaliste présenté ici fait la synthèse des données naturalistes connues sur la commune de Mazeyrat au travers des différentes données disponibles : SMAT du Haut-Allier, CBNMC, base de données LPO Auvergne, BDD Alter Eco, Porter à connaissance de la DDT de Haute-Loire et prenant en compte les espèces et habitats présents sur les zones à statut (Natura 2000, ZNIEFF...).

Une phase de terrain effectuée au cours du printemps et de l'été 2011 (8 jours) complète ces données : recherches orientées sur les chiroptères, l'avifaune, la botanique et les habitats naturels, les zones humides et les espèces patrimoniales de ces milieux, les corridors de connexion biologique...

Rapports consultés (Cf. Référence en bibliographie) :

- Document d'objectifs de la ZPS « Haut Val d'Allier » n° FR8312002. DIREN Auvergne 2002
- Document d'objectifs de la SIC « Gorges de l'Allier et affluents » n° FR8301075. DIREN Auvergne 2002
- Document d'objectifs de la SIC « Val d'Allier Vieille-Brioude, Langeac » n° FR8301074. SMAT Haut-Allier.
- DDT. Porter à connaissance. Commune de Mazeyrat-d'Allier.

A/ Trame Verte et Bleue

Le concept de réseau écologique apparaît en France dans la dernière décennie du XXI^{ème} siècle à l'initiative des scientifiques et de la communauté naturaliste inquiète de l'érosion de la biodiversité. Dans un contexte d'effondrement avéré de populations animales, de disparition d'espèces végétales, d'uniformisation des espaces naturels, de banalisation des paysages, il s'agissait de matérialiser, de favoriser, de recréer une trame qui relierait entre elles des zones d'intérêt écologiques (les noyaux) qu'il conviendrait de conforter voire d'augmenter, via des corridors écologiques. Ces derniers, sortes de fuseaux, d'artères, seraient constitués d'écosystèmes plus banals à conserver intacts afin d'augmenter la connectivité des noyaux pour faciliter les échanges de populations.

Cette intention a été reprise en 2007 sous le vocable plus consensuel de Trame Verte et Bleue dans l'engagement 73 du Grenelle de l'Environnement puis en 2010 dans la Loi Grenelle 2 du 12 juillet portant Engagement National pour l'Environnement.

La Trame Verte étant d'essence terrestre, la Trame Bleue plus « aquatique », elles sont communément matérialisées par des linéaires (cordons boisés, cours d'eau...) bien que des continuités en archipel (pas japonais) ne soient pas à exclure étant tout aussi adaptés aux déplacements d'une guildes d'espèces habituées à se mouvoir dans l'espace et le temps (ainsi les végétaux se déplacent par leur génome : graine, pollen...)

Cette infrastructure naturelle est d'ambition européenne (Réseau Ecologique Paneuropéen) nationale (la TVB) régionale et locale. La TVB à l'échelon communal, c'est la brique élémentaire du réseau national.

La trame noire est une notion encore plus récente liée à la prise en compte des effets néfastes pour les espèces et les milieux naturels (voire même pour l'homme) de l'illumination nocturne.



Trame bleue: l'Allier aux gravières ©J.BEC



Trame grise : le lotissement de Crispinac ©J.BEC



Trame verte: haies vers la Morge & mont Briançon ©J.BEC

Les « Hot-spots » (points chauds) sont des réservoirs de biodiversité c'est à dire aussi bien des aires strictement protégées (réserves naturelles, parcs nationaux...) que les périmètres de conservation contractuelle (réseau Natura 2000, parcs régionaux...) ; on en trouve à toutes les échelles spatiales, territoriales.

Au niveau communal ou intercommunal, ces noyaux peuvent être identifiés comme des espaces naturels qui hébergent le plus d'espèces et d'habitats menacés (cf. Réseau Ecologique Départemental de l'Isère)

La Trame Verte et Bleue ne doit pas faire oublier que d'intenses efforts de dés-intensification doivent également porter sur la matrice, c'est à dire l'essentiel de l'espace, car il ne servirait à rien de figer des corridors écologiques s'ils n'irriguent pas tout du long des milieux plus banaux mais autrement plus étendus.

Enfin, la Trame Verte et Bleue est un atout face aux changements climatiques qui affectent déjà les espèces et les espaces naturels français de façon plus ou moins insidieuse. Grâce aux points chauds de biodiversité et aux corridors écologiques, la résilience des écosystèmes peut être améliorée et faciliter, et ainsi accompagner les changements qui affecteront le vivant. Des espèces d'oiseaux sont déjà amenées à se déplacer vers le Nord comme il vient d'être montré par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Entre 1989 et 2006, en un point donné de la France, la composition entre espèces "chaudes" (à distribution méridionale nécessitant une température élevée à la reproduction) et "froides" correspond à ce qu'on observait 90 km plus au Sud il y a 18 ans soit un "glissement" des populations d'oiseaux de 5 km/an vers le Nord.

A titre d'illustration, la présence du Molosse de Cestoni dans les gorges de l'Allier depuis une petite décennie est pour cette espèce méridionale la marque d'un autre glissement qui intéresse des populations de chiroptères dotées de bonnes capacités de déplacement.

La Trame Verte

La Trame Verte est un réseau terrestre d'espaces naturels, semi-naturels et boisés maillé par une infrastructure agro-écologique (haies, tertres, bandes enherbées le long des cours d'eau) qui irrigue les milieux naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

Dans la commune de Mazeyrat d'Allier la distribution spatiale de la Trame Verte ne présente pas d'orientation typée sauf à son extrémité Sud du fait de l'axe fluvial de l'Allier qui concentre un boisement rivulaire majoritairement bien conservé.

Ailleurs, sur le plateau, quelques rares cours d'eau permettent le développement d'un maillage de haies plus étoffé rarement relié à des taches forestières qui, quoique de belles tailles restent plutôt dispersées.



Les talus boisés de la voie ferrée, éléments de la Trame Verte (vers la Morge) ©J.BEC

Globalement le taux de boisement atteint une 15^e de pour cent (700 hectares sur environ 4600) de la superficie communale (pour un couvert végétal supérieur à 6m de haut sur au moins 50% de la surface cadastrale) contre 27% en Auvergne et 37% en Haute-Loire. Cette couverture boisée se répartie en 120 ha de pinède quasi exclusives (Mont Coupet et Mont Vert) 488ha de Chênaies quasi exclusives (Reilhac; la Pierre Blanche; St-Elbe & Bois du Roi) 3 ha de boisement alluvial (le Gravérat) & 80 ha de forêt mixte pins & chênes (Mont Briançon); 4,7ha restent sans caractérisation.

Le réseau de haies est assez peu développé en longueur (75 km de haies significatives soit moins de 20ml/ ha) quoique son faciès (strates, hauteurs, essences de composition...) soit plutôt étoffé (Frênes, Chênes surtout en dominance pour les arbres de haut jet) Il s'organise en maillage parfois riche à partir de grands cordons boisés (surtout ceux repérés sur la carte TVB) calqués sur quelques lignes fortes du relief (rebords de plateaux) ou plus souvent sur le réseau hydrologique. Une grande part a dû disparaître au profit d'un remembrement même si toutes les connexions n'ont pas été interrompues lors de l'élargissement du parcellaire (secteur entre la Morge et Saint-Elbe comme exemple significatif) Des secteurs sont nettement plus indigents que ce dernier comme à l'Ouest de la commune (entre Bédenet et la gare de St-Georges d'Aurac, ou dans la plaine alluviale de l'Allier)

Un cordon est à noter particulièrement, celui formé par les talus broussailleux de la voie ferrée (un tracé en déblais sur le plateau souvent favorable) dont l'épaississement récent en fait un des corridors boisés parmi les plus intéressants.

Dynamique/évolution

Il est délicat de se prononcer sur une tendance d'évolution de cette trame verte sur la commune de Mazeyrat d'Allier. Les effets du remembrement sont encore patents et à l'inverse la progression forestière observée partout dans le Massif Central ne concerne ici que des pentes fortes (secteur Reilhac par ex.) ou la périphérie immédiate des gorges (Mont Coupet, Briançon)

Les secteurs aujourd'hui en friche plutôt ouverte complantée de pins, surtout sur les rebords du plateau à leur retombée vers l'Allier, étaient déjà marqués depuis longtemps des stigmates d'une terre qui sied plutôt au parcours qu'à la prairie. Sauf dans le bas des pentes, au raccordement avec la plaine, où le taux de boisement s'épaissit, l'essentiel paraît évoluer lentement.

La pression agricole est donc généralement forte (les surfaces cultivées ne sont pas en replis) ; elle maintient une matrice globalement ouverte sur une bonne moitié du territoire communal surtout à l'Ouest d'un axe Langeac/St-

Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.

Georges d'Aurac, où, s'il n'était la présence d'un étroit cours d'eau (constitué de rares et courts affluents) – la Morge – les connexions végétales y seraient extrêmement réduites.

On notera toutefois que même dans la plaine alluviale fertile, des lambeaux de haies reprennent place récemment et pourraient s'étoffer autour de poches non entièrement dédiées à la maïsiculture (vers le petit élevage équin par ex.)

Ailleurs c'est l'ancienneté (relative) de la dernière opération de déboisement des talus des deux voies ferrées qui traversent la commune qui procure d'étonnantes ambiances boisées: un corridor quasi continu (sauf tout au Nord) de 8 km de développement. Le faciès est plutôt arbustif mais comme cela concerne de grandes surfaces (cumul de largeurs des talus des déblais sur de grandes longueurs) l'intérêt est tout à fait notable.

La Trame Bleue

La Trame Bleue complète la Trame Verte dans sa dimension aquatique ; elle est composée du réseau hydrographique (les cours d'eau, les canaux, même les rases) des hydrosystèmes lacustres (lacs, étangs, mares) et palustres (zones humides comme sourcins, marais, prairies hydromorphes...)

A Mazeyrat, la rivière Allier est un élément particulièrement structurant même si son tracé dans la commune ne dépasse pas 3,5 km de longueur. A la fois limite communale, point de convergence du réseau hydrographique secondaire, point de franchissement de nombreuses voies de communication (ponts routier et ferré) ce trait majeur du patrimoine naturel prend sur la commune un profil plus alangui une fois passé le pont de Costet se permettant même d'isoler des îles et conserver quelques reculs (des bras morts en partie obturés)

La Trame Bleue est aussi riche de 2 petits cours d'eau cumulant à peine plus de 40 km de longueur. La Morge – qui prend naissance hors commune sur les contreforts du massif de Fix-Saint-Geney (vers Ste-Eugénie-de-Villeneuve) rejoint l'Allier au niveau de Truchon après moins de 15 km de longueur sur Mazeyrat, pour l'essentiel dans un profil de ruisseau. Ce dernier ne reçoit que deux affluents très courts et à peine constitués entre Marjallat et le Monteil, village à partir duquel il s'incruste en gorge dans la surface du plateau.

L'autre cours d'eau - le Cizières - découle de sourcins issus des reliefs boisés à l'arrière du Mont Briançon (dans le territoire communal) et de nombreux affluents, tous de rive gauche (plateau de St-Elbe à Navat) sauf ceux de Mazeyrat et de Moranges, cumulant la moitié de la longueur totale de ce cours d'eau développé sur 25 km.

L'alimentation de ces deux artères écologiques secondaires dépend donc essentiellement de logiques et de responsabilités communales.

Le ruisseau de Reilhac est le seul à alimenter l'Allier en rive gauche sur la commune ; il procède de plusieurs sourcins dans le haut de la pente du massif boisé qui domine le bourg, dont la coalescence n'arrive pas à marquer le cours qui disparaît presque dans la traversée urbaine.



L'Allier ©J.BEC



Pont vieux sur le Cizières au Treuil ©J.BEC



Gué sur la Morge près St-Elbe ©J.BEC

Les zones humides

On désigne par ce terme « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Code de l'Environnement)

En pratique cette définition suppose un travail de caractérisation à partir de critères (définis par l'Art. R 211-108 du même Code) relevant de l'hydrologie, de la pédologie (étude des sols) de la botanique et de la phytosociologie (étude des groupements végétaux) ainsi qu'un effort de délimitation.

Les zones humides sont le siège de fonctionnalités nécessaires au bon état écologique des écosystèmes notamment hydrologiques. Le rôle de régulation des débits concerne tout particulièrement les zones humides de tête de bassin. Elles stockent l'eau en période pluvieuse grâce aux caractères pédologiques des sols agissant à l'image simplifiée d'une éponge et la restituent en différé (en vigueur et dans le temps) aux cours d'eau qu'elles alimentent.

Enfin les zones humides sont d'indispensables réservoirs de biodiversité. Il est admis qu'en France continentale, les zones humides (littorales ou montagnardes, alluviales ou palustres...) hébergent 30% des espèces végétales remarquables et près de 50% des oiseaux ; la plupart des odonates, des batraciens y font l'essentiel de leur cycle vital. Malgré ces atouts indéniables (et bien d'autres comme la production agricole, le rôle de filtre, le rapport à la culture, à l'art...) près des 2/3 des zones humides françaises ont été asséchées depuis le début du XX^{ème} siècle ; l'accélération du phénomène a été sévère dans les années 70, 80 (Bernard 1994) et sans doute plus encore dans les têtes de bassin (zones de montagne) que sur les littoraux où les aménagements avaient commencé il y a plusieurs siècles.

Ce rôle de soutien d'étiage est particulièrement utile pour les cours d'eau communaux dont les bassins versants sont exigus et situés dans un contexte climatique à cumul pluviométrique modeste. Paradoxalement les dégâts des drainages sont avérés, ils se poursuivent aujourd'hui (cf. marais du Lac long au Nord de la gare de St-Georges) et ne laissent que moins de 25 ha de zones humides sur le territoire communal (<0,5 %) la plupart possédant d'ailleurs des fonctions hydrologiques très altérées. Le Lac, dans le périmètre de la ferme de la Roue, le Lac (encore) près de Preyssat ne sont plus que l'ombre des marais topogènes typiques de ces zones de plateau. Là où d'autres subsistent c'est leur environnement qui s'avère à terme pénalisant pour la qualité des eaux et des habitats tant les surfaces périphériques sont intensifiées (au Nord du Chassagnon par ex.)

Les étangs des anciennes gravières sont parmi les zones humides les plus dignes d'intérêt malgré leur historique de zones d'extraction dans la nappe alluviale. Leur connexion directe avec l'Allier (la plus grande d'entre elles est même reliée en surface) implique une grande prudence aujourd'hui que les activités ont cessé, même si l'état d'abandon doit interroger sur leur devenir.

La seule zone humide encore fonctionnelle et utilisée par l'activité agricole se développe sur plus de 2 ha au niveau du carrefour proche de Rassac le long de la petite route qui rejoint Marjallat depuis la RD 115, en une pâture hygrophile insérée dans un patchwork de cultures, de pinèdes, de pelouses, tout à fait original.

Une seule zone humide communale bénéficie d'un statut de conservation: l'Espace Naturel Sensible de la Moutounnade, non loin de Mazeyrat, concerne en effet un marais très engorgé sans exutoire qui a évolué en étang au profit d'un ancien aménagement cynégétique.



Le Lac long près de la gare de St-Georges-d'Aurac ©J.BEC

La taille moyenne des zones humides dans la commune (< 5000m²) et leur isolement ne sont donc pas très favorables au maintien de fonctionnalités efficaces; leur conservation est donc requise et mérite encore plus d'attention.

La Trame Noire

Les cartes du ciel nocturne vues à différentes échelles depuis l'espace ont popularisé la nuisance visuelle que représente l'éclairage de nos villes et une quantité gigantesque d'installations qui, mises bout à bout empêchent à la plupart des habitants d'Europe de distinguer l'Etoile polaire par ex. ou des constellations normalement très visibles. Elles ont moins pointé les conséquences sur le photopériodisme (rythme biologique, circadien...) de très nombreuses espèces gênées par l'éclairement permanent des milieux naturels jusqu'à des distances considérables des agglomérations.

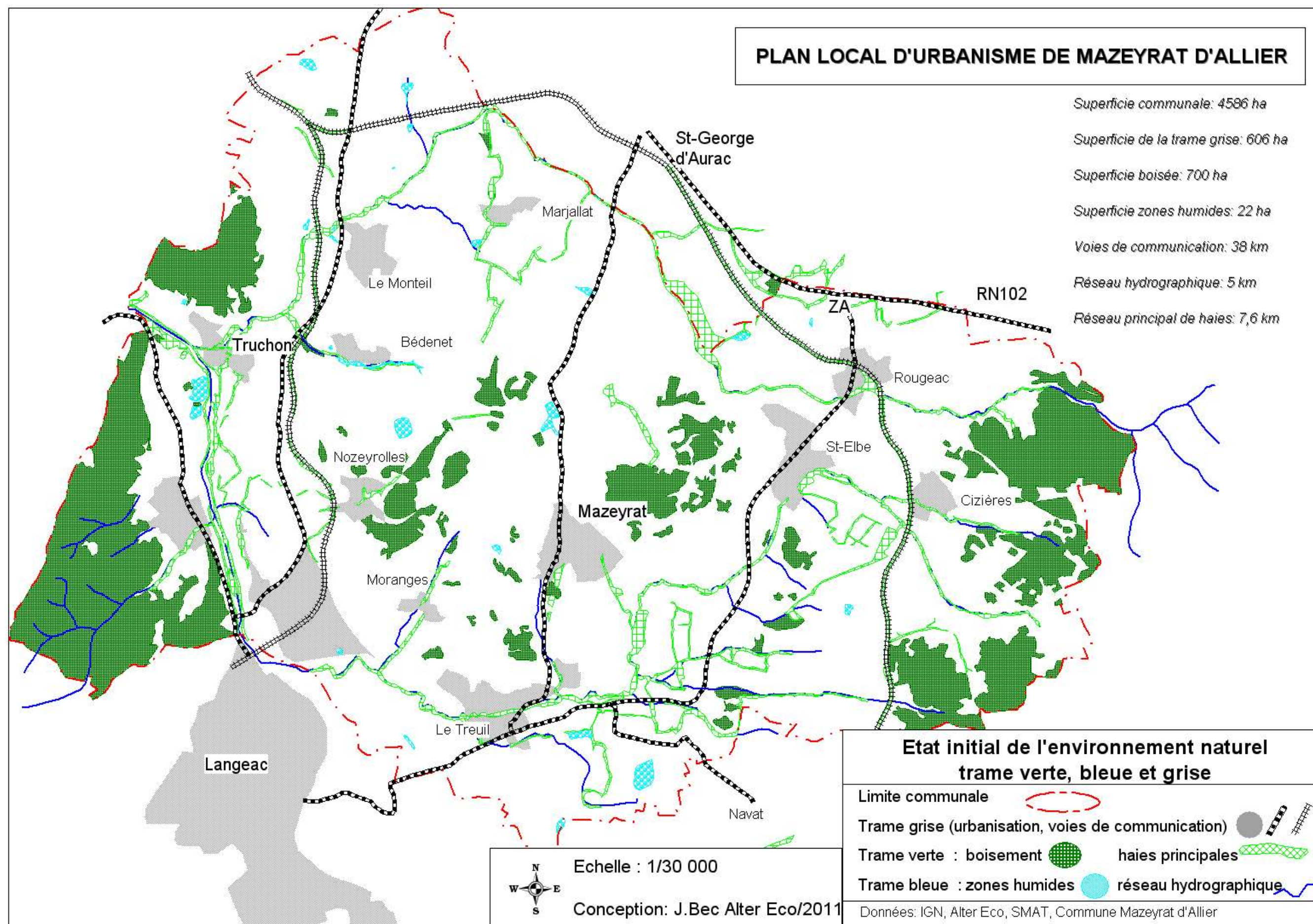
La trame noire peut donc être identifiée là où les conséquences de l'illumination nocturne ne se fait pas ou moins ressentir, permettant ainsi à la faune de se distribuer normalement, et donc établir des connections moins contraintes.

Sur la commune de Mazeyrat d'Allier, une partie du réseau d'éclairage est temporisé avec extinction après minuit (Mazeyrat, St-Elbe, Rougeac sont dans ce cas) mais certains lieux ne le sont pas comme ceux proches de l'Allier (Reilhac, Truchon) L'influence de cet éclairage puissant (à vapeur de sodium procurant une lumière orange) n'est pas neutre sur un environnement aussi riche, sur un corridor aussi emprunté. Certaines nuits où le plafond nuageux est bas, le rayonnement de ce halo lumineux impacte de vastes surfaces où les comportements de la faune peuvent être modifiés. Ainsi les chauves-souris vont chasser du côté sombre des haies qui les rendent moins repérables par les insectes à l'abri de cette lumière diffuse.

Le bâti occupe presque autant de surface (environ 600 ha) que les boisements sur la commune (cf. la Trame grise carte ci-après). La proximité de certains lieux habités (le couple St-Elbe/Rougeac ; Mazeyrat/ le Treuil; Reilhac/ZAC/Langeac...) augmente les surfaces impactées par le halo lumineux au point de restreindre drastiquement la trame noire dans ces secteurs.

Lorsque des corridors notables de la Trame Verte et Bleue s'insèrent dans ces localités, ils perdent également de leur attractivité: par exemple sur le Treuil ou à Truchon.

La conjonction d'une trame noire discontinue dans la plaine alluviale de l'Allier, dans un espace par ailleurs très ouvert (indigence des situations d'abri) pénalise le fonctionnement écologique de la rivière en tant que Trame Verte et Bleue d'importance régionale. Une réflexion sur l'éclairage public devrait être menée en rapport avec des objectifs de développement durable (réduction des consommations d'électricité...)



Les Hot-Spots ou Réservoirs de Biodiversité

L'expression consacrée anglaise a été popularisée à l'échelle mondiale pour parler surtout des points chauds de biodiversité considérés d'importance planétaire du fait notamment de la concentration d'un nombre exceptionnel d'espèces voire de leur taux d'endémisme. La Nouvelle Calédonie, Madagascar, la forêt Amazonienne dont la Guyane sont des hot-spots de ce rang ; la France en possède 5 sous sa responsabilité. Parmi tous les recoins de la planète qui regorgent d'espèces et d'habitats originaux, la France, grande et riche de ces territoires ultramarins (le deuxième domaine maritime du monde) est aussi un des 10 pays les plus concernés par les menaces d'extinction. Sa responsabilité est grande également au niveau métropolitain grâce à l'étendue de ses côtes (la plus longue frontière maritime d'Europe) la diversité de ses massifs, la jonction des grandes influences biogéographiques (atlantique, alpine, méditerranéenne, continentale) européenne.

Mais 778 espèces animales et végétales y sont considérées en sursis en 2009 par l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'étendue des territoires dédiés à la protection de la nature (parcs, réserves) y est notoirement insuffisante pour espérer inverser cette tendance. La Loi Grenelle 1 a d'ailleurs décidé de porter d'ici 10 ans à 2% du territoire métropolitain la surface des aires protégées, celles qui ont vocation à conserver les hot-spots nationaux (1,26% à l'heure actuelle –source MEDDEM)

La conservation de la biodiversité comme la lutte contre les changements climatiques impliquent aussi une prise de conscience et des stratégies à l'échelon local. Des points chauds de biodiversité régionale (l'Allier, dernière rivière sauvage de France ; les marais de la Planèze de Saint-Flour ; la forêt de Tronçais ou les Bois Noirs ...) doivent rencontrer les outils et les volontés pour en protéger les richesses et les relier entre eux par d'importants corridors écologiques.

A l'échelle des pays, parfois à celles de communes, il n'est pas exclu de caractériser des points chauds de biodiversité.

La commune de Mazeyrat d'Allier a ainsi fait l'objet récemment de suivis du patrimoine naturel par le Syndicat Mixte de l'Allier et ses affluents (SMAT HA) qui complètent sur plusieurs thématiques (amphibiens, chiroptères, odonates...) des observations récurrentes mais polarisées sur une partie de la flore (celle des pelouses thermophiles ou de la forêt alluviale par le Conservatoire Botanique par ex.) ou de l'avifaune (les suivis de la Ligue de Protection des Oiseaux sur les busards et le Milan royal). Ces inventaires, complétés surtout dans des « trouées de connaissance » lors de la phase initiale de la révision du PLU (printemps-été 2011) permettent de disposer des précisions sur les différentes guildes, des renseignements sur leur état de conservation afin de définir d'éventuels enjeux de préservation locale.

Afin de faire ressortir uniquement les principaux points chauds de biodiversité et après plusieurs tentatives de croisement d'indicateurs, il a été décidé de retenir des ensembles cohérents d'un point de vue écosystémique, sous condition qu'ils hébergent au minimum deux espèces ou habitats d'intérêt patrimonial parmi deux thématiques différentes. Par exemple: 1 oiseau comme l'*Alouette lulu* (An I Directive Oiseaux) + 1 plante comme la *Gagée de Bohème* (Protection Nationale) ou encore 1 mammifère comme la *Loutre* (An II de la Directive Habitat) et les "*Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide*" (Directive Habitats – intérêt communautaire).

Par cette approche qui agglomère des espèces "parapluie" et des milieux naturels parmi les plus fonctionnels, on a une certaine garantie d'y inclure des cortèges plus étendus. Les limites spatiales de ces *hots spots* sont rarement nettes et même lorsqu'elles sont exigües il est rare qu'elles ne se cantonnent qu'à un seul habitat naturel (au sens phytosociologique).

Ainsi le minuscule *hot spot* du Moulin d'Héraud comprend non seulement une mention de Loutre au niveau de la rivière mais également une donnée de Chevêche d'Athéna dans les bâtiments.



Pont de Costet

D'autres sont constitués de façon plus homogène en terme d'habitats même s'ils concentrent un nombre important d'espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial. C'est le cas par exemple du *hot spot* du pont de Costet. Sur une cinquantaine d'hectares de bordure d'Allier, coincée entre culture intensive et développement urbain, on recense un important linéaire de forêt alluviale (intérêt communautaire) plusieurs taxons floristiques rares et protégés (Epervière de la Loire; Orchis punaise; Potentille des rochers) la présence régulière de la Loutre d'Europe, l'occupation du pont routier par une colonie mixte Nyctale de Leisler et Murin de Daubenton...

Cette grande diversité et ce caractère patrimonial très élevé sont attestés par l'existence de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et de ZNIEFF.

Ce site figure dans le Top 5 des *hots spots* communaux



Mont coupet

Dans une dimension nettement plus terrestre, le *hot spot* qui englobe le Mont Coupet, d'une surface très conséquente, est également un haut lieu de biodiversité grâce à la mixité des habitats xérophiles (pelouses, pinède) qui hébergent des taxons floristiques rares et protégés comme le Céphalanthère rouge, la Gagée de bohème, l'Orchis de provence...

Les espèces animales à haut niveau de patrimonialité sont cantonnées aux oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Milan royal).

Le site englobe à son pied Nord et Sud, des tronçons des cours d'eau (Cizières et Morge) ce qui renforce son intérêt: Caméline à petits fruits, Loutre d'Europe sont les taxons qui s'y rajoute.

Le Mont Briançon, dont une toute petite partie concerne la commune, est de même rang, puisqu'il héberge 3 taxons floristiques protégés au niveau régional (Céphalanthère rouge, Céphalanthère de damas; Digitale à grande fleurs) un habitat d'intérêt communautaire (Hêtraie Chênaie subatlantique) ainsi qu'un oiseau d'intérêt patrimonial (Pic noir)



Mais tous les *hots spots* ne sont pas aussi typiquement favorisés par la grande naturalité de leurs habitats naturels. Ainsi au Nord-Ouest de la commune, dans le domaine des champs ouverts, on peut définir un point chaud autour de la gare de St-Georges jusqu'à Chassagnon. En repliement sévère suite à des initiatives de drainage d'anciens marais, ce secteur abrite une population relictuelle d'Oedicnèmes criards tout à fait unique, accompagnée de couples de Bergeronnettes printanières, qui trouvent dans les tâches de Jonc des chaisiers, des havres certes réduits mais tellement attractifs dans cet environnement dédié à la culture.

Cela reste un point chaud communal, connecté à des reliques steppiques vers le Nord, tout à fait essentiel.

Un *hot spot* original peut également être défini aux abords du bourg de Mazeyrat d'Allier grâce à l'existence d'une flore exceptionnelle: Gagée de bohème sur les pelouses rocheuses, mais aussi Gagée des champs au niveau du cimetière ; Véronique en épi dans les pelouses xérophiles. Cette ambiance chaude et semi ouverte, buissonnante sied également à un cortège avifaunistique typique comprenant l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur, la Huppe fasciée...

La présence d'un étang crée par inondation d'un ancien marais, apporte une diversité notable avec outre la nidification du Héron cendré, la présence du Râle aquatique, de la rare Sarcelle d'été.

La proximité du bourg, même s'il n'a pas débordé de ce côté du cours d'eau, implique une prise de conscience des richesses de ce point chaud.

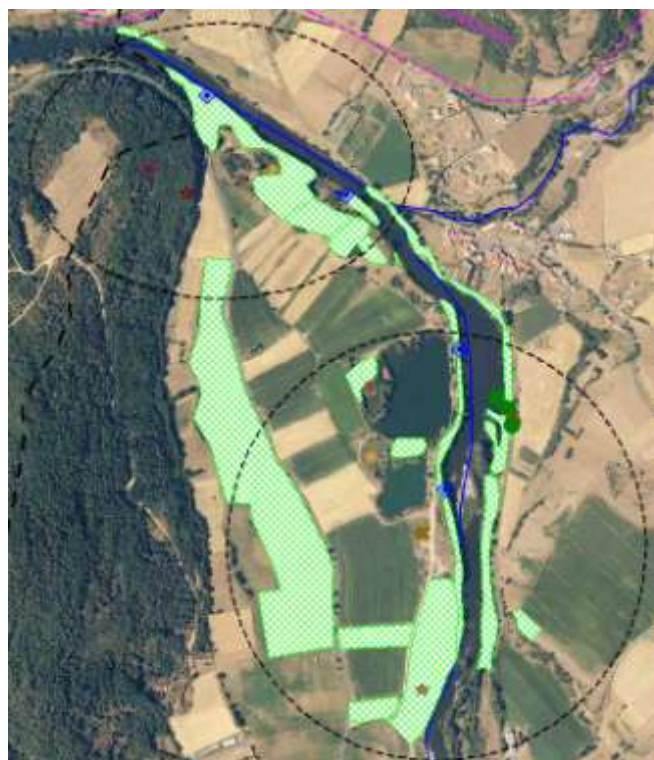


face à Mazeyrat d'Allier

D'autres *hot spot* peuvent être individualisés dans la commune comme celui autour des parties les plus boisées de l'espace de pâture entre la RN 102 actuelle et l'ancien tracé (RN 2102) au lieu dit les Rivailles. Ce secteur texturé n'héberge pas de flore sensible mais une faune d'intérêt notable au 1^{er} rang de laquelle les chiroptères (Barbastelle, Grand Rhinolophe) qui s'accompagne de la paire Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur qui trouve là son habitat de prédilection.

Dans la petite plaine entre le Mont Vert et Rassac, où alternent encore les friches, les cultures, les zones humides, les bosquets, il est possible de distinguer un *hot spot* de qualité bien qu'il repose là aussi seulement sur des cortèges faunistiques: Barbastelle d'Europe, Chevêche d'Athéna, l'unique mention de Pie-grièche à tête rousse du secteur, plusieurs couples de Milans noirs et royaux...

Mais les *hots spots* les plus remarquables de la commune sont à rechercher dans la plaine alluviale à l'aval de Reilhac. Deux enveloppes ont été distinguées car l'une se caractérise par la présence des anciennes gravières, l'autre présentant un profil plus libre et naturel. Mais toutes deux sont interdépendantes et des habitats notamment les reliant, des taxons floristiques et faunistiques s'y rencontrent tour à tour.



Les gravières et le retrait de Champ Bonnet

Dans la partie la plus resserrée à l'aval, la ripisylve prend l'allure d'une vraie forêt alluviale qui laisse dans des trouées subvenir des prairies humides, des pelouses sur sables alluviaux, dans lesquels le Damier de la Succise se rencontre. Le long du cours d'eau large et alangui, aux berges profondes, la Cordulie à corps fin peut pondre, ses larves effectuer idéalement leurs métamorphoses (il s'agit d'un des tronçons les plus favorables du haut Allier); la Loutre d'Europe fait sûrement plus qu'y passer tant les caches sont nombreuses et la tranquillité assurée.

La forêt de chênes qui domine le coude de la rivière est en bon état de naturalité également puisqu'elle accueille le Lucane cerf-volant, que le Grand Duc d'Europe s'y fait entendre parfois.

Autour des gravières, on retrouve les mêmes richesses faunistiques et si la forêt alluviale prend moins d'ampleur, un habitat d'intérêt communautaire devenu rare, s'exprime encore alentours: la prairie de fauche collinéenne, où le Damier de la Succise trouve également sa plante hôte. Dans les ornières et les bordures des plans d'eau, le rare Sonneur à ventre jaune dispose d'habitats de reproduction propices.

Les bordures du fleuve sont des terrains de chasse prisés de chiroptères plutôt rares comme le Molosse de Cestoni, les Noctules commune et de Leisler, la Pipistrelle pygmée, la Barbastelle d'Europe. Des oiseaux comme Le Petit Gravelot ou l'Aigrette garzette profitent de leur côté des bancs graveleux

Ce secteur de la commune fait cohabiter des habitats plutôt bien exprimés, même si leur état de conservation n'est pas idéal, et concentre le plus grand nombre d'espèces protégées et de haut niveau de patrimonialité de tout le territoire (ce qui explique son statut d'espace Natura 2000) ; il semble moins affecté par des pratiques agricoles intensives où celles-ci n'y sont pas encore dominantes ; son intérêt dépasse le cadre communal sans ôter à Mazeyrat d'Allier la responsabilité de sa conservation.

B/ Faune et flore/habitats naturels

I/ « Inventaire » des zones à statut (Natura 2000 et ZNIEFF, ENS)

Plusieurs zones à statut environnemental d'importance sont présentes sur le territoire de la commune de Mazeyrat (Natura 2000, ZNIEFF, ENS) et sont décrites et cartographiées ci-après.

Elles mettent en évidence des espèces et habitats à forte valeur patrimoniale qui nécessitent une prise en compte dans tous les projets visant à modifier l'espace et susceptibles d'avoir un impact sur les espèces et leurs habitats.

I.1- Sites Natura 2000 : ZPS et ZSC

Le Réseau Natura 2000 comprend :

- des **Zones Spéciales de Conservation** (Z.S.C.) pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant aux annexes I et II de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite **Directive «Habitats »**. La désignation des ZSC se fait en plusieurs étapes : proposition de site par l'état à la commission européenne (pSIC), passage en SIC (Site d'intérêt Communautaire) si approbation SIC et ensuite un arrêté ministériel la désigne comme ZSC lorsque son document d'objectifs est validé ;

- des **Zones de Protection Spéciales** (Z.P.S.) pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979, dite **Directive «Oiseaux »**, ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue est régulière.

L'objectif de ce réseau est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des habitats d'espèces de la Directive «Habitats » et des habitats d'espèces de la « Directive Oiseaux ».

Trois zones Natura 2000 couvrent une partie de la commune de Mazeyrat : la ZPS « Haut Val d'Allier », les SIC « Gorges de l'Allier et affluents » et « Val d'Allier : Vieille-Brioude, Langeac » :

FR 8312002. ZPS « Haut Val d'Allier » Structure porteuse : SMAT Haut-Allier

Ce site reprend en partie l'inventaire ZICO du Haut Val d'Allier (AE 02), Classement en novembre 2005.

Surface de la ZPS : **58 906 hectares** dont 736 hectares sur la commune de Mazeyrat dans ses parties Sud et Est de part et d'autre de l'Allier et couvrant des secteurs forestiers (Reilhac, Bois du Roi) ainsi que des secteurs plus agricoles et ouverts (Le Miavou).

La ZPS couvre la majeure partie des Gorges du Haut-Allier allant de l'aval du lac de Naussac, à Vieille Brioude ; elle comprend les gorges ainsi qu'une partie des plateaux de bordures, représentant des habitats de chasse et de nidification pour l'avifaune.

Sa désignation tient en particulier aux populations de rapaces nicheurs présentes qui concernent 15 espèces ainsi qu'à la diversité importante pour les autres groupes de l'avifaune avec au total 17 espèces de l'annexe I de la directive oiseaux.

Cette importante diversité est conditionnée par les grands milieux présents sur le Haut- Val d'Allier et ses bordures :

- Berges de l'Allier (falaises, ripisylves, berges, plages de graviers...)
- Pentes sauvages (forêts de feuillus, forêts mixtes, landes...)
- Plateaux et bordures (prairies, haies, zones de cultures...)

Espèces nicheuses de l'annexe I de la directive oiseaux présentes sur le site :

- Bondrée apivore *Pernis apivorus*. 50 à 100 couples
- Milan noir *Milvus migrans*. 50 à 100 couples
- Milan royal *Milvus milvus*. 50 à 100 couples

- Circaète Jean-le-blanc *Circaetus gallicus*. 30 à 38 couples
- Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*. 10 à 20 couples
- Busard cendré *Circus pygargus*. 10 à 20 couples
- Aigle botté *Aquila pennata*. 10 à 12 couples
- Faucon pèlerin *Falco peregrinus*. 4 couples
- Grand-Duc d'Europe *Bubo bubo*. 24 à 30 couples
- Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*. 0 à 5 couples
- Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*. 100 à 200 couples
- Martin pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*. Plus de 10 couples
- Pic cendré *Picus canus*. 2 à 10 couples
- Pic noir *Dryocopus martius*. 50 à 100 couples
- Alouette lulu *Lullula arborea*. 200 à 500 couples
- Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*. 1000 à 2000 couples
- Bruant ortolan *Emberiza hortulana*. 10 à 20 couples.



D'autres espèces nicheuses d'intérêt patrimonial sont également présentes comme le Faucon hobereau, la Pie-grièche grise, la Chevêche d'Athéna, la Huppe fasciée, le Chevalier guignette...

Parmi les espèces migratrices ou erratiques fréquentant la zone on peut également citer : l'Aigle royal, le Balbuzard pêcheur, le Vautour fauve, le Courlis cendré, le Vanneau huppé, le Grand Cormoran...

Les principales menaces identifiées sont la fermeture et la disparition des milieux (agriculture, urbanisation...), les dérangements d'espèces et ou la dégradation de leurs habitats (sylviculture, aménagements, tourisme)... (Cf. Tableau complet en annexe I)

Les principaux enjeux sur la ZPS sont la conservation des habitats d'espèces avec quelques grands axes :

- Conservation des mosaïques importantes de milieux ouverts et de milieux boisés
- Maintien de la tranquillité des sites sensibles et identifiés (Faucon pèlerin, Grand Duc d'Europe, Aigle botté...)
- Conservation des berges de l'Allier et veille sur les projets d'aménagement non soumis à étude d'impact dans ces secteurs afin d'en limiter l'impact.

FR 8301075. SIC « Gorges de l'Allier et affluents » Structure porteuse : SMAT Haut-Allier

Cette enveloppe Natura 2000 est le plus vaste des sites de la Directive Habitats pour l'Auvergne avec 9 480 hectares dont 10 hectares sur la commune de Mazeyrat.

Centré sur le Haut Val d'Allier et ses affluents le site est la principale zone de frayère du Saumon et représente un grand intérêt pour la faune aquatique (Saumon atlantique, Chabot, Lamproie de planer, Loutre d'Europe, Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière...). Son caractère sauvage et en grande partie inaccessible (gorges) offre également une grande place à la faune (avifaune en particulier) ainsi qu'aux habitats naturels d'intérêt (Forêts alluviales, végétations des pentes rocheuses, landes, prairies de fauches...).

Les objectifs et les stratégies sont axés sur le maintien des activités agricoles extensives afin de préserver les habitats ouverts liés (prairies de fauche, landes...), gestion forestière douce en limitant les dérangements et création de pistes..., gestion et limitation des sports et tourisme aquatiques, l'amélioration de la qualité de l'eau et la limitation de l'impact des barrages sur les cours d'eau...

Habitats d'intérêt communautaire présents :

- 9180- Forêts de pente, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
- 91^E0- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- 2330 (64.1X35.2) : Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*
- 6430 (37.7) : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins
- 4030 (31.2) : Landes sèches
- 5120 (31.84) : Formations montagnardes à *Cytisus purgans*
- 9130 (41.11) : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 6510 (38.2) : Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8220 (62.2) : Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses
- 8230 (62.42) : Pelouses pionnières sur dômes rocheux
- 8150 (61.12) : Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes

Espèces de la Directive présentes :

- | | |
|--|--|
| • Moule perlière <i>Margaritifera margaritifera</i> | • Barbeau fluviatile <i>Barbus barbus</i> |
| • Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> | • Chabot <i>Cottius gobio</i> |
| • Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i> | • Toxostome <i>Chondrostoma toxostoma</i> |
| • Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i> | • Saumon atlantique <i>Salmo salar</i> |
| • Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> | • Lamproie de Planer <i>Lamprota planeri</i> |
| • Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctata</i> | • Ombre commun <i>Thymallus thymallus</i> |
| • Apollon <i>Parnassius apollo</i> | • Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> |
| • Ecrevisse à pieds blancs <i>Austroptamobius pallipes</i> | • Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> |
| • Lézard vert <i>Lacerta viridis</i> | • Sérotine <i>Eptesicus sp</i> |
| • Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> | • Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> |
| • Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i> | • Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> |
| • Couleuvre d'Esculape <i>Elaphe longissima</i> | • Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> |
| • Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i> | • Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> |
| • Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i> | • Genette <i>Genetta genetta</i> |
| • Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i> | |
| • Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> | |

FR 8301074. SIC «Val d'Allier : Vieille-Brioude, Langeac» Structure porteuse : SMAT Haut-Allier

Cette enveloppe Natura 2000 fait suite à la précédente sur une portion de l'Allier moins sauvage et couvre 2 750 hectares dont 126 hectares sur Mazeyrat.

Comme le site précédent l'intérêt est lié à la rivière Allier et ses versants et bordures qui accueillent de nombreuses espèces (dont le Saumon : frayères) et habitats naturels d'intérêt (formations rocheuses, forêts alluviales, landes, prairies...)

Les objectifs et les stratégies sont axés sur l'amélioration de la qualité de l'eau, la limitation des impacts liés aux barrages, une gestion sylvicole douce et la gestion agricole par des pratiques extensives...

Habitats d'intérêt communautaire présents :

- 91E0- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- 4030 (31.2) : Landes sèches
- 6510 (38.2) : Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8220 (62.2) : Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses
- 8230 (62.42) : Pelouses pionnières sur dômes rocheux

Espèces de la Directive présentes :

- | | |
|---|---|
| • Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> | • Grand Murin <i>Myotis myotis</i> |
| • Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> | • Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> |
| • Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i> | • Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> |
| • Ecrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i> | • Chabot <i>Cottius gobio</i> |
| • Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> | • Toxostome <i>Chondrostoma toxostoma</i> |
| • Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> | • Saumon atlantique <i>Salmo salar</i> |
| • Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | • Lamproie de Planer <i>Lampreretta planeri</i> |



Rivière Allier en aval de Langeac © H.PICQ



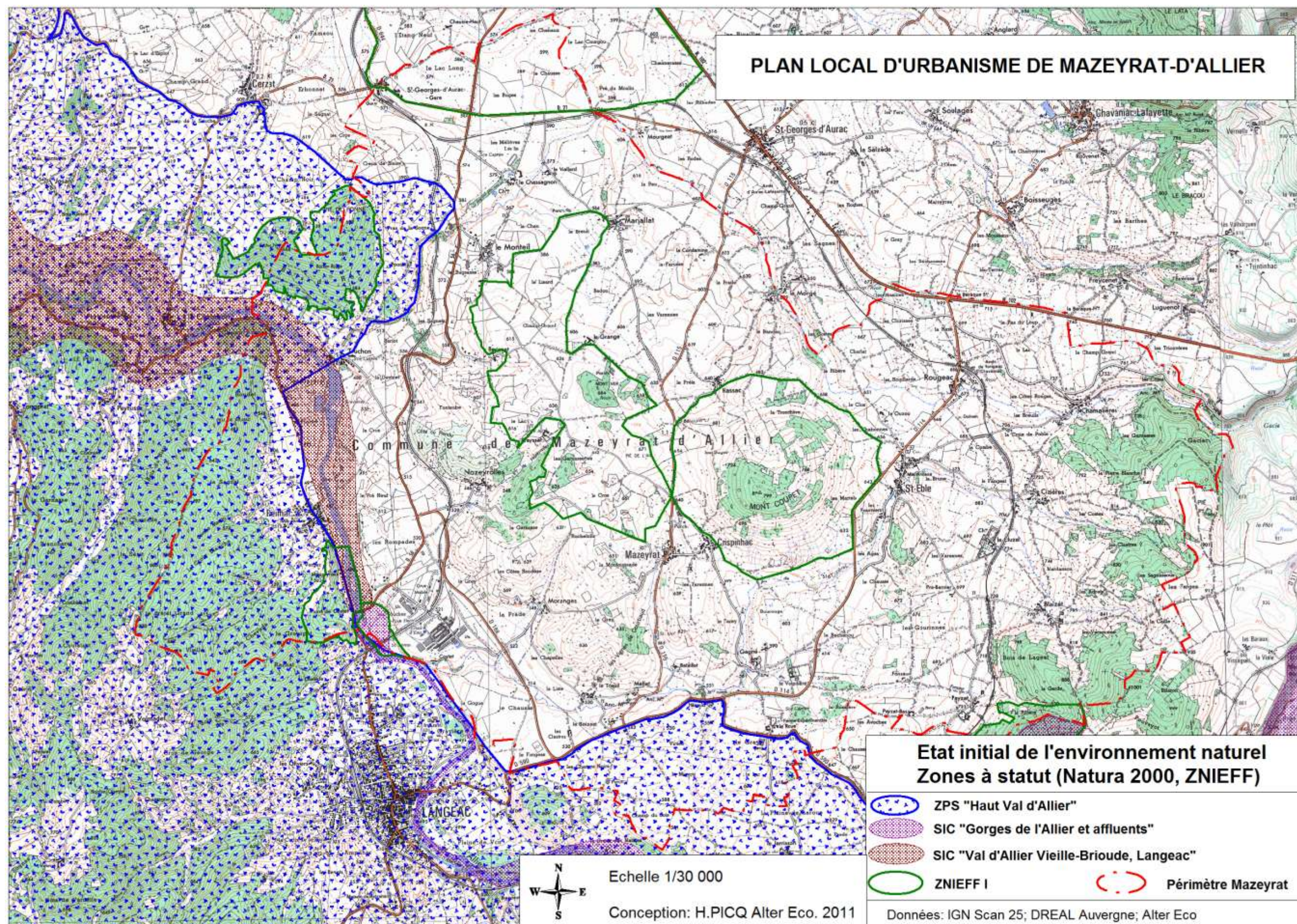
Ecrevisse à pieds blancs © H.PICQ



Pelouse à Scléranthes © H.PICQ



Petit Rhinolophe © H.PICQ



I.2- ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

L'inventaire des ZNIEFF est un outil de connaissance; il n'a pas une valeur juridique en lui-même. Les ZNIEFF permettent de repérer, en amont des études d'environnement et de planification, la richesse patrimoniale des sites retenus. **Ainsi, l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF lors d'une opération d'aménagement relèverait d'une erreur manifeste d'appréciation susceptible de faire l'objet d'un recours.** Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature, en particulier pour les milieux les plus sensibles : zones humides, landes etc.

Dans les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, vivent des espèces protégées, menacées, rares ou remarquables ou encore des espèces et des associations caractéristiques du patrimoine régional.

Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels, riches et peu modifiés dont les potentialités biologiques sont importantes. Elles englobent d'ailleurs ponctuellement des ZNIEFF de type I.

L'inventaire ZNIEFF est encore en cours de rénovation en Auvergne et toutes les données ne sont disponibles.

Sept ZNIEFF de type I et une de type II (Cf. Fiches en Annexe 3) se superposent aux limites de la commune de Mazeyrat-d'Allier :

Pont-de-Costet N°ZNIEFF type I: 00290005C

D'une superficie de 36 hectares, cette ZNIEFF comprend des pentes forestières (rive gauche) et des prairies de fauche (rive droite) au lieu-dit « Pont de Costet » ainsi qu'un petit tronçon de l'Allier au même niveau avec ses cordons riverains.

Seule la Nyctale de Leisler *Nyctalus Leisleri* est listée dans les espèces déterminantes de la fiche : une colonie de plusieurs dizaines d'individus (jusqu'à 90 ind) est logée en bordure de la plateforme du pont.



Pont de Costet © H. PICQ

Rivière Allier, Costet N°ZNIEFF type I: 002900001

D'une **superficie de 13,3 hectares** cette petite ZNIEFF couvre un secteur de cordon boisé en rive droite de l'Allier, ainsi que des parcelles agricoles cultivées et qu'un petit secteur de pelouses naturelles et prairies exploitées. Elle se situe en zone d'expansion des crues. Plusieurs habitats pionniers sur sables sont présents ainsi qu'une flore remarquable.

Espèces déterminantes :

- **Orchis punaise *Anacamptis coriophora coriophora***
- Grand capricorne du chêne *Cerambyx cerdo*
- Epervière de la Loire *Hieracium peleterianum ligericum*
- Plantain holosté *Plantago holosteum*
- Potentille des rochers *Potentilla rupestris*
- Loutre d'Europe *Lutra lutra*



Plantain holosté © H. PICQ

Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.

Mont Coupet N°ZNIEFF type I : 00008084C

D'une **superficie de 284 hectares** cette ZNIEFF couvre le Mont Coupet et ses pentes, ce cône strombolien offre des expositions différentes où se développe une flore patrimoniale, aussi bien sur les pelouses pionnières sèches des pentes Sud que sur les lisières des forêts mixtes.

Espèces déterminantes :

- Céphalanthère rouge *Cephalanthera rubra*
- Gagée de Bohême *Gagea bohemica*
- Gentiane croisetite *Gentiana cruciata*
- Orchis de Provence *Orchis provincialis*
- Grand Duc d'Europe *Bubo bubo*
- Alouette lulu *Lullula arborea*
- Bondrée apivore *Pernis apivorus*
- Huppe fasciée *Upupa epops*

**Plateau de St-Georges d'Aurac et marais de Bannat N°ZNIEFF type I : 00008115C**

D'une **superficie de 379 hectares** cette ZNIEFF couvre un secteur semi-steppique ponctué de zones humides (en grande partie drainées) et représente une zone de nidification de l'Œdicnème criard ; le Vanneau huppé autrefois nicheur semble ne plus être présent qu'aux passages migratoires. Les zones humides accueillent le Triton crêté, la Grenouille verte... ainsi que plusieurs espèces de Libellules.

Espèces déterminantes :

- | | |
|--|---|
| • Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i> | • Leste verdoyant <i>Lestes virens virens</i> |
| • Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i> | • Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> |
| • Rainette verte <i>Hyla arborea</i> | • Courlis cendré <i>Numenius arquata</i> |
| • Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i> | • Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i> |
| • Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> | • Scirpe des lacs <i>Schoenoplectus lacustris</i> |
| • Leste barbare <i>Lestes barbarus</i> | • Sympétrum méridional <i>Sympetrum meridionale</i> |
| • Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> | • Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> |
| • Huppe fasciée <i>Upupa epops</i> | |

Présence également de Roselière (Code Corine 53.1)

Mazeyrat N°ZNIEFF type I : 00008094C

D'une **superficie de 295 hectares** cette ZNIEFF couvre les plateaux à l'Ouest du bourg de Mazeyrat, alternant entre les milieux ouverts de prairies, pelouses sèches et cultures avec des entités forestières (pinèdes et forêts mixtes). L'ensemble de ce secteur en mosaïque accueille une avifaune patrimoniale riche ainsi que plusieurs espèces botaniques patrimoniales.

Espèces déterminantes :

- Sarcelle d'été *Anas querquedula*
- Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*
- Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
- Alouette lulu *Lullula arborea*
- Milan royal *Milvus milvus*
- Râle d'eau *Rallus aquaticus*



Bois du Roi N°ZNIEFF type I : 00290004

D'une **superficie de 103,5 hectares** cette ZNIEFF est principalement forestière (Chênaie pubescente) mais des affleurements rocheux et clairières augmentent la diversité des habitats naturels.



Bois du Roi © H.PICQ

Une flore riche en espèces patrimoniales s'y développe.

Espèces déterminantes :

- Céphalanthère de Damas *Cephalanthera damasonium*
- Sainfoin des sables *Onobrychis arenaria*
- Triton crêté *Triturus cristatus*

Mont Briançon N°ZNIEFF type I : 00008037

D'une **superficie de 142,6 hectares** cette ZNIEFF couvre la butte du Mont Briançon et la flore patrimoniale qui s'y développe aussi bien en forêt que dans les zones ouvertes a motivée ce classement.

Espèces déterminantes :

- Carline à feuilles d'Acanthe *Carlina acanthifolia*
- Céphalanthère de Damas *Cephalanthera damasonium*
- Céphalanthère rouge *Cephalanthera rubra*
- Liseron de Biscaye *Convolvulus cantabrica*
- Digitale à grandes fleurs *Digitalis grandiflora*
- Gesse printanière *Lathyrus vernus*
- Lis martagon *Lilium martagon*
- Pyrole à une fleur *Moneses uniflora*



Mont Briançon © H.PICQ

Vallée de l'Allier entre Brioude et Langeac N°ZNIEFF type II

Cette vaste ZNIEFF de type II couvre la vallée de l'Allier de Vieille Brioude à Mazeyrat d'Allier ainsi que ses principaux affluents ; elle remonte vers la Margeride englobant les vallées affluentes. Elle abrite de nombreuses espèces d'oiseaux liées au cours d'eau ainsi que de nombreux rapaces.

I.3- ENS (Espace Naturel Sensible)**ENS « Les zones humides du Devès » : Les Champs du Lac à Mazeyrat-d'Allier**

L'ENS des zones humides du Devès est éclaté en îlots dont une zone humide de 0,3 ha ayant fait l'objet de travaux de curage est maintenant un plan d'eau avec une végétation comprenant des groupements originaux (formation à Roseaux et Massettes, formation de Joncs des chaisiers) ainsi qu'une faune remarquable avec 17 espèces de libellules, 2 de batraciens ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux (Héron cendré, Poule d'eau...) (Cf. Fiche complète en annexe)

Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.

III/ La Flore et les habitats naturels

La commune de Mazeyrat d'une surface de 4 570 hectares s'étend des rives de l'Allier au plateau de St-Georges d'Aurac recoupant diverses formations géologiques qui se superposent ; on trouve ainsi des terrains volcaniques sur la frange Nord et une grande partie Ouest de la commune (jusqu'en bord d'Allier) où les épanchements de roches basaltiques occupent une majorité de la surface, ponctués de cônes et épanchements effusifs (Mont Coupet, Pie de Ponnet, Mont Briançon...). Les roches métamorphiques occupent la partie plus centrale formant un plateau érodé et ponctué de coulées volcaniques ; enfin quelques formations sédimentaires sont localisées en rive droite de l'Allier (terrasses alluvionnaires). Ces différentes entités engendrent des natures de sols variées qui façonnent une flore et des habitats naturels différents selon les secteurs, ainsi que les nombreux affleurements qui découlent de ces formations géologiques offrent des secteurs de colonisation pour une flore caractéristique.

Les formations végétales présentes sur la commune sont très diverses allant des ripisylves et pelouses sur alluvions des bords d'Allier, aux chênaies, pinèdes des pentes et buttes volcaniques, en passant par les pelouses thermophiles, pelouses pionnières sur dalles rocheuses, cordons d'Aulnes et de Frênes des rivières, ou encore les prairies humides et petites zones de marais... jusqu'aux milieux plus artificialisés comme les cultures, pâtures... Selon les conditions, la flore qui s'y développe est différente et certaines espèces peuvent être cantonnées à quelques rares ou uniques stations sur la commune alors que d'autres au contraire se retrouvent dans divers milieux à plus vaste échelle.

II.1- Habitats naturels

Un « habitat naturel » peut être défini comme « une zone terrestre ou aquatique identifiée par des critères géographiques, physiques (climat, action de l'homme...) et biologiques (espèces végétales et animales) ; sa définition sur le terrain s'appuie principalement sur la végétation. Ils font partie d'un patrimoine d'intérêt général (au même titre que la faune et la flore) et sont classés selon leur degré de rareté et/ou de fragilité ; Ils sont référencés au niveau européen et la « Directive habitats » (Natura 2000) liste ceux dont la conservation est nécessaire : les « habitats d'intérêt communautaire » et les « habitats prioritaires » (Manuel EUR 15).

Ils sont ici référencés selon leur code « Corine Biotope » et leur intitulé dans les « Cahiers d'habitats Natura 2000 » ainsi que leur statut (IC= intérêt communautaire, PR= prioritaire).

La commune de Mazeyrat, comme beaucoup de nos territoires, est marquée par l'empreinte de l'homme (passée ou présente) et une grande partie des « habitats naturels » présents découle des activités humaines (prairies, pâtures, plantations, haies...) et sont plus ou moins artificialisés. Certains sont régulièrement transformés (cultures) d'autres peuvent être en place depuis des siècles (pâturages, forêts...) ou moins influencés et évoluent lentement (pelouses pionnières...)... Ils accueillent une diversité animale et végétale, et sont connectés hors des limites communales à d'autres entités.

Si une gestion raisonnable de l'urbanisation et de l'exploitation des terres agricoles peut laisser une place notable à la diversité végétale et animale, et maintenir ainsi une certaine biodiversité avec les connexions qui lui sont indispensables (à l'échelle communale, mais aussi au regard des populations environnantes) certaines entités méritent une attention particulière pour les habitats naturels qui les composent et les espèces qu'elles accueillent.

Nous exposeront donc ici les principaux habitats naturels présents sur la commune qui relèvent de la « directive habitats » et/ou représentent un intérêt patrimonial fort. Une partie est issue des données des sites Natura 2000 et de ce fait est relativement exhaustive sur ces périmètres ; sur le reste de la commune les entités les plus patrimoniales identifiées ont été localisées suite aux relevés de terrain et/ou par photo-interprétation sur la base des connaissances acquises.

Prairies de fauche atlantique (Code Corine : 38.21)

Ces entités appartiennent à un habitat d'intérêt communautaire « **Prairies fauchées mésophiles à mésoxérophiles thermo-atlantiques** » (Code Natura 2000 : 6510-3)

Prairies de fauche des plaines médio-européennes (Code Corine : 38.22)

Ces entités appartiennent à un habitat d'intérêt communautaire « **Prairies fauchées collinéennes à sub-montagnardes eutrophiques** » (Code Natura 2000 : 6510-7)

Ces deux habitats appartiennent aux « Prairies maigres de fauche de basse altitude » (38.2) et ont été caractérisées et différenciées de façon précise dans les sites Natura 2000. Elles sont caractérisées par une diversité floristique relativement importante avec la présence d'espèces non semées comme : *Arrhenatherum elatius*, *Trisetum flavescens*, *Tragopogon pratensis*...

Elles sont présentes sur les bords de l'Allier vers le Pont de Costet et dans le secteur de Reilhac.

Ces entités et leur état de conservation sont directement liés aux pratiques agricoles extensives.

Pelouses sur sables légèrement calcaires (Code Corine : 34.342)

Ces entités appartiennent à un habitat d'intérêt communautaire « **Pelouses subatlantiques xériques acidoclines sur sables alluviaux** » (Code Natura 2000 : 6210)

Ces formations de pelouses neutroclines se rencontrent sur les bords de l'Allier, sur des zones d'anciens dépôts alluviaux dont quelques entités ont été recensées dans le cadre des inventaires des sites Natura 2000 ; elles sont localisées vers le Pont de Costet en limite de la commune de Langeac, et plus en aval dans le secteur des anciennes gravières.

Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (Code Corine : 34.11)

Ces entités appartiennent à un habitat d'intérêt communautaire « **Pelouses rupicoles calcaires ou basaltiques** » (Code Natura 2000 : 6110) et « **Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes** » (8230)

Ces formations pionnières se développent sur les affleurements rocheux et sont dominées par les Sedums, Sempervivums, Alliums et de nombreux Lichens et mousses ; elles peuvent également héberger des espèces patrimoniales comme la Gagée de Bohême...

Leur mise en place est longue et liée à des débris de sols très superficiels ce qui en fait une végétation sensible au piétinement et aux dégradations diverses.

Ces entités souvent de petite surface, parfois de l'ordre de quelques mètres carrés, se rencontrent sur la commune aux endroits où affleure la roche (Rochefolle, Moranges, Bedenet, la Condamine...) et sont souvent imbriquées avec d'autres formations pionnières comme les pelouses à Scléranthès ou d'autres plus avancées et dominées par les Fétuques, formant des petites buttes (Preyssat, le Cros...) souvent en îlots au sein des cultures et pâturages.



Pelouse à Scéranthès et Thym sur affleurement © H. PICQ



Pelouse pionnière à Sedum © H. PICQ

Ourlets riverains mixtes (Code Corine : 37.715)

Ces entités appartiennent à un habitat d'intérêt communautaire « **Mégaphorbiaies d'ourlets planitiaires et des étages montagnards et subalpins** » (Code Natura 2000 : 6430)

Végétation se développant sur les sols alluvionnaires de l'Allier directement en bordure des eaux, une petite entité a été identifiée dans les inventaires Natura 2000 entre Reilhac et Le Pont de Costet.

Forêts de Frênes et d'Aulnes à Laïches (Code Corine Biotope : 44.3)

Ces entités appartiennent à un habitat d'intérêt communautaire et prioritaire « **Forêt alluviales résiduelles** » (Code Natura 2000 : 91E0)

Ces entités sont composées d'Aulnes et de Frênes bordant les cours d'eau et s'étendant parfois sur des surfaces d'anciens méandres où elles forment de petites forêts.

Toutes ces formations ne dépendent pas obligatoirement de la Directive habitats (certaines réduites à des cordons lâches de bordures de cours d'eau) mais beaucoup, de structure plus dense ou de surface plus étendues, peuvent y être directement rattachées.

Selon les secteurs la présence d'autres espèces (Chêne, Orme...) se rajoutent au cordons pour former un autre habitat (notamment sur la partie Est et Nord-Est de la commune le long des cours d'eau) mentionné ci-après

Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (Code Corine Biotope : 44.4)

Ces entités appartiennent à un habitat d'intérêt communautaire et prioritaire « **Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis* et *U. minor*, *Fraxinus excelsior* ou *F. angustifolia*, riveraines de grands fleuves des domaines atlantique et médio-européen** » (Code Natura 2000 : 91F0)

Comme l'habitat précédent ces entités bordent les cours d'eau et forment des linéaires qui assurent un rôle de connexion et d'habitat d'espèces.



Cordon d'Aulnes le long de l'Allier © H. PICQ



Cordon d'Aulnes, Frênes et Chênes © H. PICQ

L'ensemble de ces deux formations (cordons riverains et entités plus étendues) représente un intérêt patrimonial fort en tant qu'habitat d'espèces qu'elles abritent ou favorisent (Loutre, chiroptères, Ecrevisses, Castor...) et les rôles qu'elles jouent (corridors de déplacement et de chasse pour de nombreuses espèces, épuration par fixation de l'Azote, maintien des berges, ralentissement des crues, aspect paysager...).

On retrouve ces cordons le long de l'Allier ainsi qu'en bordure des cours d'eau sur le reste de la commune, souvent réduits à des linéaires étroits. Ces entités encore bien présentes le long de la Morge, ruisseau de Cizières... représentent un intérêt fort sur la commune pour les espèces ainsi que pour les corridors qu'elles constituent.

Hêtraies neutrophiles (Code Corine : 41.13)

Ces entités appartiennent à un habitat d'intérêt communautaire «Hêtraie-Chênaies subatlantiques à Mélisque ou Chèvrefeuille » (Code Natura 2000 : 9130-4)

Cette formation se développe sur la face d'exposition Nord du Mont Briançon où le Hêtre se mélange aux Chênes sessile et pédonculé à la faveur de cette situation (plus humide et moins exposée). Elle a été identifiée dans le cadre des inventaires Natura 2000 et d'autres petites entités sont probablement présentes plus au Nord (Mont Pié)



Pelouse sèche à Pulsatille rouge et Fétuque © H. PICQ



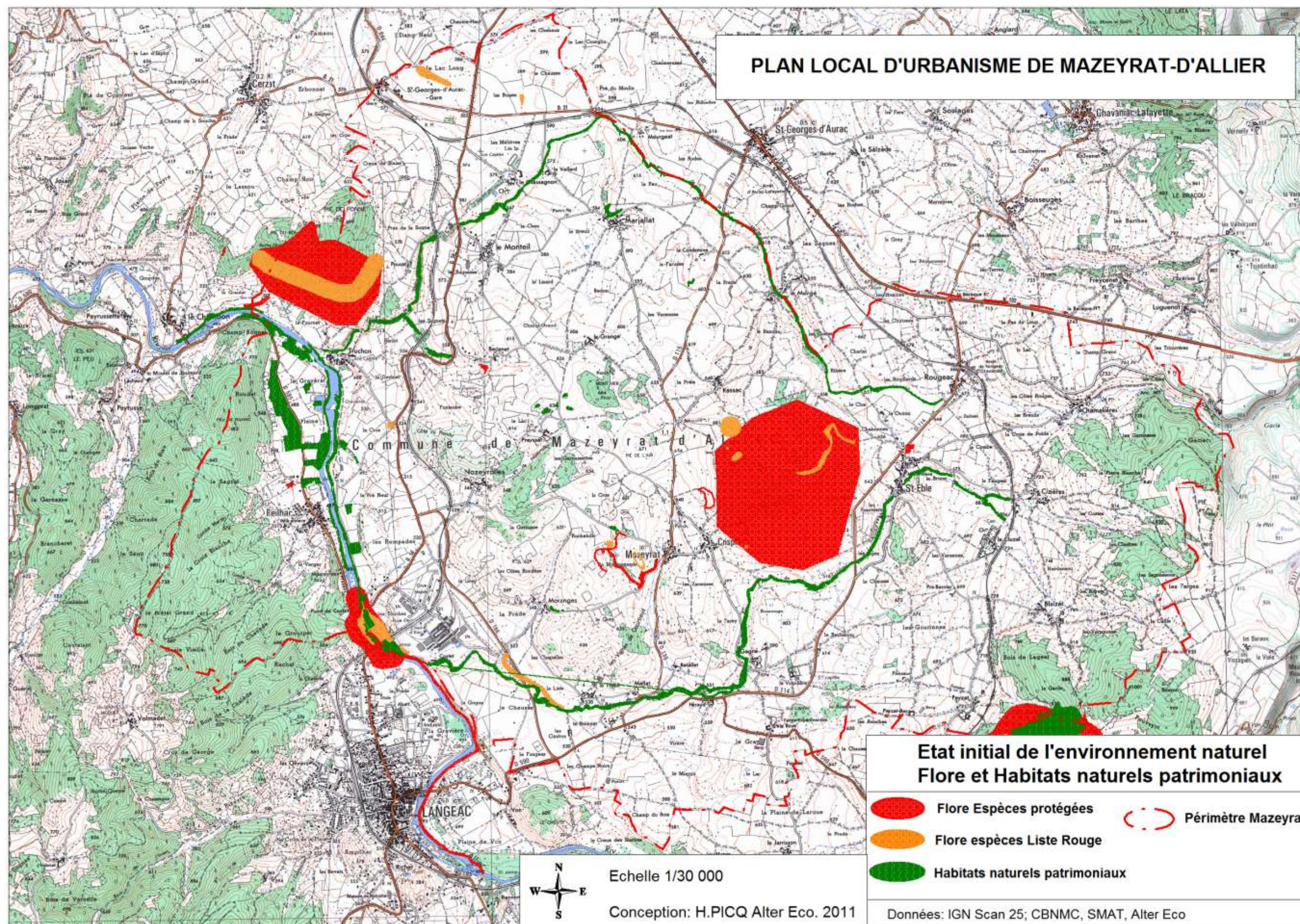
Butte d'affleurement rocheux © H. PICQ

D'autres formations présentant un intérêt patrimonial fort sont présentes sur la commune et notamment parmi les pelouses et prairies sèches proches de celles mentionnées ci-dessus. On retrouve, sur la plupart des buttes et coteaux secs, ces entités en mosaïques complexes au sein des zones ouvertes, conditionnées par les pratiques pastorales et l'épaisseur des sols, souvent sur les secteurs d'affleurement de la roche en contact avec les pelouses sur débris rocheux. Parmi ces habitats on peut citer : les pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale » (34.34) dominée par les Fétuques et le Brome moue avec présence de la Pulsatille rouge, l'Hélianthème nummulaire, l'Epervière piloselle... présentant différents faciès. Elles sont apparentées aux groupements du « *Festuco-Brometalia* »

Les entités complexes et imbriquées de prairies et pelouses ne sont que très peu caractérisées et cartographiées ici, car difficilement inventoriées dans le cadre de ce diagnostic qui n'a pas vocation à faire un état des lieux exhaustif de tous les habitats naturels de la commune, mais de synthétiser les connaissances.

TABEAU DE SYNTHESE DES HABITATS PATRIMONIAUX

Intitulé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Intitulé Cahiers Habitats	Code Cahiers Habitats	Statut
PELOUSES ET PRAIRIES				
Prairies de fauche atlantique	38.21	Prairies fauchées mésophiles à mésoxérophiles thermo-atlantiques	6510-3	IC
Prairies de fauche des plaines médio-européennes	38.22	Prairies fauchées collinéennes à sub-montagnardes eutrophiques	6510-7	IC
Pelouses sur sables légèrement calcaires	34.342	Pelouses subatlantiques xériques acidoclines sur sables alluviaux	6210	IC
Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	34.11	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes	6110 8230	IC
PRAIRIES HUMIDES				
Ourlets riverains mixtes	37.715	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards et alpins	6430	IC
FORETS				
Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves	44.4	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis et U. minor, Fraxinus excelsior ou F. angustifolia, riveraines de grands fleuves des domaines atlantique et médio-européen	91F0	IC
Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources	44.31	Aulnaie-Frênaies à laïches espacées des petits ruisseaux	91E0-8	PR
Hêtraies neutrophiles	41.13	Hêtraies-Chênaie subatlantiques à Mélisque ou Chèvrefeuille	9130-4	IC

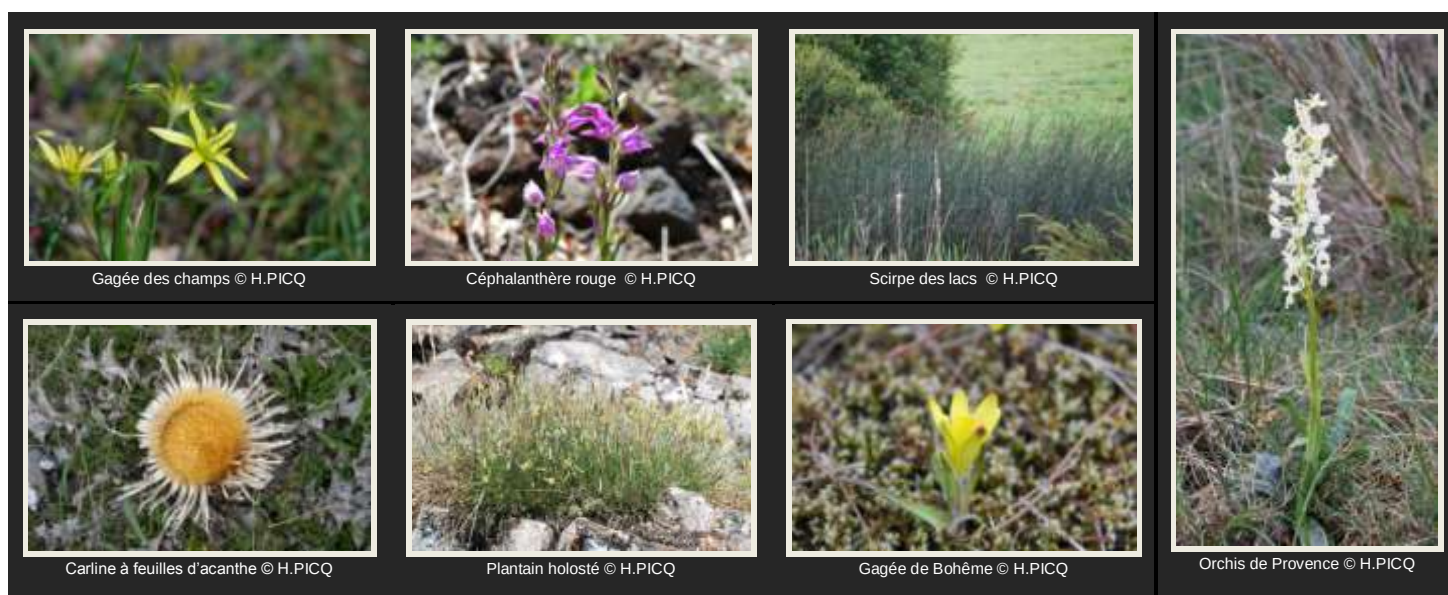


II.2- Flore

Un grand nombre d'espèces est recensé sur la commune (1108 taxons répertoriés dans la base de données du CBNMC) ce cortège est constitué de Graminées, de plantes à fleurs, d'arbres, de fougères... réparties dans les différents milieux avec des diversités plus ou moins importantes selon les situations et l'exploitation des terrains. La caractérisation de l'ensemble de cette flore ne présente pas un intérêt particulier dans le contexte de ce diagnostic et aurait demandé de nombreuses journées d'inventaires ; nous ne présentons donc ici que les espèces patrimoniales (mentionnées dans la bibliographie : base de données du CBNMC principalement et relevées lors des visites de terrain) constituant un intérêt patrimonial sur la commune.

Les espèces sont présentées dans le tableau ci-après avec leurs différents statuts : **protection en France, protection en Auvergne, Liste Rouge Auvergne et espèces déterminantes ZNIEFF**. Dans la dernière colonne, une description succincte de leurs habitats est dressée, avec leur classe de rareté en Auvergne (Atlas de la flore d'Auvergne, CBNMC), ainsi que leurs localisations connues sur la commune de Mazeyrat.

Quelques grands ensembles et habitats représentent un intérêt patrimonial fort (Cf. : & Habitats naturels patrimoniaux) souvent en relation avec les espèces (végétales et/ou animales) qu'ils abritent ou qu'ils sont susceptibles d'abriter, c'est principalement dans ces groupements que la flore patrimoniale connue de la commune de Mazeyrat est localisée et particulièrement sur les habitats naturels bordant l'Allier ainsi que sur les ZNIEFF : « Prairies de fauche de basse altitude » et « pelouses sèches » du bord d'Allier, Chênaies et hêtraie-chênaies du Bois du Roi ou du Mont Briançon, pelouses pionnières des buttes et affleurements rocheux... Il faut mentionner que ces secteurs ont bénéficiés de larges prospections (Inventaires Natura 2000, inventaires ZNIEFF, prospections atlas, ENS...).



Au total 25 espèces patrimoniales sont répertoriées et localisées sur la commune de Mazeyrat, comprenant 4 espèces protégées au niveau national et 9 au niveau régional ; Deux autres espèces patrimoniales sont également citées en fin de tableau mais n'ont pas été revues récemment et leur citation date de plus d'un siècle.

Tableau n°2 : Flore patrimoniale localisée de la commune de Mazeyrat

Espèces	Statut de protection	Liste rouge régionale	Déterminant ZNIEFF	Habitats, Localisations et classe de présence en Auvergne
<i>Agrostemma githago</i> L. Nielle des blés		oui		Plante messicole des terres sablonneuses assez rare en Auvergne. Présente sur la commune en une seule station connue au pied du Mont Coupet mais potentiellement présente ailleurs dans les cultures et bordures.
<i>Aira caryophyllaea</i> L. subsp. <i>multiculmis</i> (Dumort.) Bonnier & Layens Canche caryophyllée sous espèce <i>multiculmis</i>		oui		Petite graminée gracile et discrète dont la sous espèce <i>multiculmis</i> est peu commune en Auvergne ; elle se rencontre en terrains ouverts argileux et/ou altérés. Connue ici en une seule station au Sud de la commune vers Costet.
<i>Anacamptis coriophora</i> L. Bateman, Pridgeon & Chase subsp. <i>Coriophora</i> Orchis punaise	Nationale	oui	oui	Orchidée rare et en régression en Auvergne, présente dans les prairies fraîches à humides. Prairies en bord d'Allier vers le Pont de Costet.
<i>Camelina sativa</i> (L.) Crantz subsp. <i>microcarpa</i> (Andrz. ex DC.) Bonnier Caméline cultivée		oui		Espèce des bords de cultures très rare dont une station a été trouvée sur la commune de Mazeyrat (P. Antonetti en 2001) entre le Mont Coupet et Rougeac. Station à très faible effectif.
<i>Carlina acanthifolia</i> All. subsp. <i>Acanthifolia</i> Carline à feuilles d'acanthé	Régionale	oui	oui	Plante assez rare des pelouses thermophiles. Connue sur le Mont Briançon.
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Miller) Druce Céphalanthère à grandes fleurs	Régionale	oui	oui	Orchidée des zones abritées et chaudes qui se rencontre en chênaie et pinède. Présente sur le Mont Briançon et le Bois du Roi.
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) L.C.M. Richard Céphalanthère rouge	Régionale	oui	oui	Orchidée rare à fleurs rosées/rouges des chênaies et pinèdes. Présente sur le Mont Briançon et le Mont Coupet.
<i>Convolvulus cantabrica</i> L. Liseron de Biscaye	Régionale	oui	oui	Espèce très rare des pelouses sur dalles présente seulement en deux foyers restreints en Auvergne. Présente sur les pentes du Pie du Roi et en bord d'Allier sur un secteur très localisé.
<i>Digitalis grandiflora</i> Miller Digitale à grandes fleurs	Régionale	oui	oui	Espèce rare des lisières forestières. Elle est présente en limite de la commune sur le Mont Briançon.
<i>Gagea bohemica</i> (Zauschner) Schultes & Schultes fil. s.l. Gagée de Bohème	Nationale	oui		Espèce rare et de très petite taille fleurissant en fin d'hiver/début de printemps. Elle se développe sur les dalles rocheuses et pelouses sur dalles. Présente à Bedenet et pente Ouest du Mont Coupet. (Potentiellement présente sur les secteurs d'affleurements rocheux)
<i>Gagea villosa</i> (M. Bieb.) Sweet Gagée des champs	Nationale	oui	oui	Espèce précoce peu commune et rare en milieu naturel (pelouses et talus secs), elle se cantonne maintenant principalement aux cimetières. Présente dans les cimetières de Reilhac, Mazeyrat (et alentours), St-Elbe.
<i>Gentiana cruciata</i> L. Gentiane croisetie		oui	oui	Plante rare et en diminution des pelouses thermophiles. Plusieurs stations sur le Mont Coupet.
<i>Gratiola officinalis</i> L. Gratiolle officinale	Nationale	oui	oui	Plante devenue très rare, des berges et boires alluviales, ayant subi les modifications et l'exploitation des rives des grandes rivières. Une seule donnée récente (G. Choynet, 2006) à proximité des gravières de Reilhac.
<i>Hieracium peleterianum</i> Mérat subsp. <i>ligericum</i> Zahn Epervière de la Loire	Régionale	oui	oui	Espèce très rare cantonnée au bassin moyen de la Loire, on la rencontre sur les pelouses pionnières des rives alluviales. Présente sur le secteur du Pont de Costet.

Tableau n°2 suite : Flore patrimoniale localisée de la commune de Mazeyrat

<i>Lathyrus vernus</i> (L.) Bernh. Gesse printanière		oui	oui	Plant très rare en Auvergne localisée au Sud de la région. Elle se développe sur les lisières des hêtraies et hêtraies-chênaies. Présente sur le Mont Briançon.
<i>Leucanthemum monspeliense</i> (L.) Coste Marguerite de Montpellier	Régionale	oui	oui	Espèce rare des milieux rocheux des vallées encaissées qui peut être dispersée en aval par les rivières et s'installer sur les alluvions. Présente sur les bords de l'Allier vers Costet.
<i>Linaria arvensis</i> (L.) Desf. Linaire des champs		oui		Espèce rare des terrains dénudés et secs pouvant coloniser les bords de voies de chemin de fer, cours d'eau... Sur la commune, seulement connue à proximité du bourg de Mazeyrat.
<i>Melampyrum vaudense</i> (Ronniger) Soó Mélampyre des bois		oui		Espèce très rare seulement connue en Haute-Loire pour la région où elle affectionne les lisières fraîches de hêtraie et hêtraie-sapinière et forêts riveraines. Connue en bord d'Allier vers Costet.
<i>Myosotis balbisiana</i> Jordan Myosotis de Balbis		oui	oui	Espèce peu commune des pelouses sèches et sables. Présente à proximité du cimetière de Mazeyrat.
<i>Onobrychis arenaria</i> (Kit.) DC. Sainfoin des sables		oui		Espèce rare des pelouses sèches calcaires et sur basaltes. Seulement connue ici au Bois du Roi.
<i>Orchis provincialis</i> Balbis ex DC. Orchis de Provence		oui		Orchidée exceptionnelle en Auvergne seulement présente dans deux localités de Haute-Loire (dont Mazeyrat) ; Elle affectionne ici les pelouses et lisières chaudes des pentes basaltiques. Une seule station sur les pentes du Mont Coupet.
<i>Plantago holostium</i> Scop. Plantain holosté		oui	oui	Espèce très rare en Auvergne, surtout présente en Haute-Loire dans le Haut-Allier. Ce Plantain se rencontre sur les pelouses sèches des bords d'Allier mais aussi sur les rochers et éventuellement bords de route. Principalement citée en bords d'Allier vers Costet, l'espèce est également présente sur des pelouses et bords de route entre Nozeyrolles et Truchon.
<i>Potentilla rupestris</i> L. Potentille des rochers	Régionale	oui	oui	Cette espèce assez rare se rencontre principalement sur les rochers (volcaniques et cristallins) mais également sur les pelouses alluviales. Présente sur le secteur du Pont de Costet.
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla Scirpe des lacs		oui		Espèce assez rare en Auvergne que l'on rencontre en bord de marais sur sols volcaniques (L'espèce était autrefois utilisée par les chaisiers d'où son nom vernaculaire de « Jonc des chaisiers »). Sur la commune, il est présent sur quelques zones humides en eau : Les Buges, le Lac Long (fossé), les Champs du Lac (Moutounade) formant des petites populations éclatées.
<i>Veronica spicata</i> L. Véronique en épis	Régionale	oui	oui	Espèce très rare en Auvergne où elle se cantonne principalement aux terrains volcaniques sur les pelouses sèches d'affleurements rocheux. Sur la commune elle est présente à proximité du Bourg de Mazeyrat à Moutounade.
<i>Paronychia polygonifolia</i> (Vill.) DC. Paronyque à feuilles de renouée		oui	oui	Espèce montagnarde exceptionnelle en Auvergne, elle affectionne les pelouses ouvertes à annuelles sur sables et rochers siliceux. Une seule donnée historique (1845) sur les bords d'Allier vers Costet. Non revue.
<i>Sclerochloa dura</i> (L.) P. Beauv. Sclerochloa dur		oui		Cette petite Graminée est exceptionnelle en Auvergne et actuellement connue seulement dans le Puy-de-Dôme ; une citation historique (1876 par J. Heribaud) la mentionnée à la Gare de St-Georges-d'Aurac.

III/ La Faune patrimoniale

III.1- Avifaune

L'avifaune nicheuse française, qui compte 265 espèces, doit sa diversité aux grands ensembles hétérogènes que sont les littoraux Atlantique et méditerranéen, les massifs et chaînes montagneuses, les grandes vallées alluviales et leurs estuaires... Elle occupe également une place de connexion des populations en se situant sur un axe majeur de migrations Ouest européennes.

L'avifaune nicheuse auvergnate compte 194 espèces, réparties dans des milieux des plus divers aux plus prestigieux tels que : les crêtes des massifs volcaniques (Cantal, Mont Dore, Mézenc...) le val d'Allier, les gorges de la Loire et de l'Allier, les zones humides de la planèze de Saint-Flour, les coteaux calcaires du Puy de Dôme... Mais peut-être aussi grâce à l'état de conservation général de ces milieux. La région accueille de nombreuses espèces patrimoniales dont 27 inscrites en Annexe 1 de la Directive Oiseaux.

En Haute-Loire 129 espèces se reproduisent, certaines sur l'ensemble du territoire alors que d'autres sont plus liées à des secteurs géographiques ou des milieux particuliers tels que les massifs et plateaux montagneux (Mont Mézenc, Margeride, Devès...), les gorges sauvages et préservées de l'Allier et de la Loire, les zones humides d'altitude (Devès, Vivarais...), les secteurs boisés de vallées retirées (Desge, Seuge...) ou encore les grands massifs boisés comme le Livradois...

L'avifaune de la commune de Mazeyrat compte entre 84 et 90 espèces nicheuses (dont 7 en Annexe I de la Directive Oiseaux), 5 autres espèces se rajoutent à la liste car nichant à proximité de la commune et utilisant ponctuellement le secteur comme partie de leurs territoires de chasse (Cf. Tableau n°3: Espèces nicheuses de la commune de Mazeyrat).



Photos : H.PICQ ©

Cette diversité est liée en partie à la taille importante de la commune, mais avant tout à la présence d'entités écologiques très différentes (Rivière Allier, coteaux secs, bocage, petits massifs forestier, Zones de grandes cultures...) et connectées par des corridors fonctionnels à plus grande échelle.

On trouve ainsi sur la commune des espèces strictement liées à la rivière Allier et ses milieux riverains comme le Chevalier guignette, le Martin pêcheur, le Cincle plongeur, d'autres très localisées à des reliquats de vastes zones ouvertes comme l'Œdicnème criard (encore présent au Nord vers le Lac Long/Les Buges), le Milan royal, la Buse variable, la Tourterelle des bois ou encore le Lorient d'Europe fréquentent les bosquets et grandes haies qui jalonnent le territoire, d'autres espèces occupent les milieux de végétations plus arbustives ou les lisières chaudes, c'est le cas de la Pie-grièche écorcheur, la Pie-grièche à tête rousse, l'Alouette lulu, la huppe fasciée ou le Bruant zizi...

Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.

Les secteurs de grandes cultures accueillent aussi quelques espèces comme la Caille des blés, l'Alouette des champs ou le Busard cendré qui y trouvent un habitat de substitution... Les milieux rupestres, s'ils ne sont pas très présents sur le territoire communal, suffisent à la nidification du Grand Duc d'Europe à la faveur des quelques barres rocheuses présentes... Enfin de nombreuses espèces sont plus ubiquistes et se répartissent sur la commune (accenteur mouchet, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Mésanges bleue...). Les hameaux et bâtiments accueillent également leur part d'espèces avec l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique, le Martinet noir, le Moineau domestique, le Rougequeue noir...

Au sein de ce cortège, certaines espèces ont un statut patrimonial fort, lié à leur rareté, leur vulnérabilité au niveau national et/ou local... Elles apparaissent pour certaines dans la liste des espèces des ZNIEFF et sites Natura 2000 concernés (Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu...) et/ou dans les données de la LPO Auvergne, SMAT... d'autres ont été localisées lors des recherches de terrain.

Ces espèces patrimoniales sont à prendre en compte, ainsi que leurs habitats, dans les projets pouvant influencer leurs populations. Ci-dessous sont listées les espèces patrimoniales nicheuses sur la commune de Mazeyrat (ou ayant un territoire débordant largement sur la commune), avec leurs différents statuts patrimoniaux ainsi que les principaux secteurs et habitats qu'elles utilisent afin de permettre leur prise en compte.

Elles sont classées ici par ordre de patrimonialité sur la commune (ordre décroissant) en prenant en compte leur statut dans la Directive oiseaux (Annexe I) ainsi que l'état de leurs populations en Auvergne et donc leur statut sur la Liste Rouge Régionale (critères IUCN).

Le tableau n°3 en fin de chapitre fait l'état exhaustif des espèces recensées et de leurs statuts.

Espèces à Statut patrimonial fort

Milan royal *Milvus milvus*

Espèce protégée, Annexe I directive oiseaux, « Vulnérable » en Auvergne

Le Milan royal présente une distribution restreinte au Paléarctique occidental, avec l'essentiel de **sa population mondiale (19000 à 32000 couples)** en Europe. L'Allemagne, l'Espagne et la France accueillent 90% des effectifs de l'espèce ! En France sa répartition occupe une bande diagonale qui s'étend du Nord-Est, au Massif Central et au Sud-Ouest en piémont pyrénéen.

La France accueille environ 15% (2 500 à 4 400 couples) de la population mondiale de cette espèce. **La population auvergnate (630 à 1030 couples) est en légère régression** ainsi que la population nationale (avec une tendance de diminution inquiétante dans certaines régions) Les **effectifs altiligériens sont estimés entre 190 et 290 couples.**

Espèce des paysages ouverts avec des bois de faible superficie, Il se rencontre dans une large gamme de milieux où alternent des groupes d'arbres avec des étendues de végétation rase, pelouses naturelles pâturées, prairies et cultures à faible recouvrement. Sa présence est souvent associée à un mode d'exploitation agricole caractérisé par un élevage extensif dominant.

L'espèce est migratrice partielle et hiverne en France et notamment en Auvergne où plusieurs dortoirs hivernaux importants sont présents (Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire) pouvant regrouper plusieurs centaines d'oiseaux sur un seul site ; les individus hivernants ont des origines locales mais également nord-européennes.



Milan royal © H.PICQ

8 couples sont présents sur Mazeyrat, répartis sur la commune au gré de bosquets de Pins, Chênes ou boisements mixtes. **Un petit dortoir hivernal est également présent sur le secteur de la plaine des Varennes** au Nord du bourg de Mazeyrat avec un effectif variable de 15 Milans royaux à 55 pendant l'hiver 2009 (Données LPO Auvergne).

Busard cendré *Circus pygargus* Espèce protégée, Annexe I directive oiseaux, « Vulnérable » en Auvergne

Présent sur une grande partie de l'Europe avec une forte densité en Russie.

En France il est présent dans toutes les régions. **La France accueille plus de 10% de la population européenne avec 2500 à 5000 couples** sur notre territoire ; près d'un tiers de cette population fait l'objet de surveillance et d'interventions en période de reproduction, mise en péril par l'agriculture. En Auvergne, le Busard cendré compte 330 à 530 couples dont seulement 20 à 40 dans le Cantal et **80 à 90 couples en Haute-Loire où il a régressé de 20% en une petite dizaine d'année**. Cette espèce migratrice au long cours (l'ensemble de la population migre sur le continent africain au-delà du Sahara) niche pour beaucoup en France dans des milieux de substitution (céréales principalement) et les nichées sont menacées par les moissons car l'espèce niche au sol, d'où un suivi et de nombreuses interventions afin de préserver sa reproduction.

2 couples ont nichés sur la commune de Mazeyrat en 2011, et tous les deux en cultures : un sur la zone de grandes cultures du Pré Neuf et un vers Bedenet (celui-ci a été suivi en relation avec l'agriculteur, avec un périmètre de protection lors des travaux agricoles)

Œdicnème criard *Oedicnemus burhinus* Espèce protégée, Annexe I directive oiseaux, « Vulnérable » en Auvergne

Cette espèce des milieux steppiques est présente dans la majorité de l'Europe à l'exception des pays scandinaves mais a **subit de très fortes régressions en liaison directe avec l'évolution de l'agriculture** et la disparition de ses milieux de nidification. **La population française compte 5 000 à 9 000 couples pour 430 à 720 en Auvergne** et l'ensemble des effectifs est en baisse. **Une petite population se maintient en Haute-Loire avec 30 à 50 couples estimés (Boitier 2000).**

Sur la commune de Mazeyrat une petite population est encore présente sur le secteur du Lac Long/Les Buges, mais semble se maintenir difficilement. Au moins trois couples reproducteurs étaient encore présents à la fin des années 90 et début 2000, un seul couple a été observé cette année sans preuve de nidification. Ce secteur a très certainement accueilli une population plus importante dans les décennies passées mais l'altération du milieu (monocultures, disparition des zones ouvertes steppiques, drainage...) ont réduit le potentiel d'accueil de ce site ;



Œdicnème criard à Mazeyrat-d'Allier © H.PICQ

La présence de pâtures ouvertes semi-steppiques sur le secteur des Buges couvrant encore actuellement une surface de plus de 60 hectares est très certainement la seule zone de replie et d'éventuelle survie de cette micro-population.

Grand Duc d'Europe *Bubo bubo* Espèce protégée, Annexe I directive oiseaux, « Vulnérable » en Auvergne

Présent sur toute l'Europe, le Grand-Duc affectionne les milieux rupestres (falaises, éboulis, corniches, anciennes carrières...). Après une quasi disparition dans beaucoup de régions françaises à la fin des années soixante, suite à une destruction systématique, il voit ses effectifs français parmi les plus élevés d'Europe (depuis la recolonisation des sites à partir du milieu des années 70, après sa protection). **La France accueille actuellement 950 à 15 000 couples principalement dans la moitié Sud-Est** (Massif central, couloir rhodanien, Bouches du Rhône, Languedoc-Roussillon, Piémont des Pyrénées...). **En Auvergne 250 à 300 couples sont présents dont une centaine en Haute-Loire.**

Sur la commune de Mazeyrat, deux couples occupent des petites falaises en rive gauche de l'Allier. Une donnée ancienne signalait une observation vers l'actuelle carrière du Mont Coupet.

Pie-grièche grise *Lanius excubitor* :**Espèce protégée, «En Danger » en Auvergne**

La Pie-grièche grise est en fort déclin aussi bien niveau européen que français où il ne reste que 2000 couples. La population auvergnate représente le bastion de l'espèce en France avec 600 à 1 000 couples mais là aussi les effectifs sont en régression (principalement sur les secteurs de basses altitudes). L'Auvergne a donc une forte responsabilité dans le maintien des populations de cette espèce. Elle affectionne les secteurs ouverts peu vallonnés avec des haies, grands arbres isolés, vergers, bosquets... **Un couple est présent sur la commune de Mazeyrat (secteur du Mont Vert)** où elle se reproduit de longue date.

Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator***Espèce protégée, «En Danger » en Auvergne**

Cette espèce, qui était autrefois largement répandue avec une distribution européenne plutôt méridionale, a subi une très forte régression au cours du siècle passé sur l'ensemble de son aire européenne de répartition. L'Auvergne n'échappe pas à la règle et seulement 68 à 170 couples y nichent encore dont 3 à 15 en Haute-Loire. L'espèce affectionne les milieux chauds et secs à bocage arboré avec une prédilection pour les secteurs d'élevage ovins offrant des prairies rases. **Un couple est présent sur la commune de Mazeyrat (secteur du Mont Vert)**

Espèce à Statut patrimonial moyen**Milan noir *Milvus migrans* Espèce protégée, Annexe I directive oiseaux, « Potentiellement menacé » en Auvergne**

Le Milan noir est une espèce de « l'ancien monde » qui niche dans toute l'Europe à l'exception des îles Britanniques, du Danemark, de la Norvège et des îles de méditerranées. En France il est absent du Nord-Ouest et de quelques régions de la bordure méditerranéenne.

En Auvergne il est assez bien réparti, de l'ensemble des vallées de la Loire et de l'Allier jusqu'aux plaines et plateaux. Le Milan noir est stable ou en augmentation en Europe centrale et occidentale, mais régresse sur l'Europe de l'Est. En France (19300 couples) et en Auvergne (1475 à 2100 couples) il semble à présent stabilisé bien que les populations régressent dans certaines zones (plaines du Nord-Est de la France...). Migrateur transsaharien, il occupe chez nous les zones humides, près des lacs, grands étangs et vallées alluviales ; Il affectionne également les zones de prairies humides et plaines agricoles, sa nidification étant liée à la présence d'arbres pour la construction de l'aire.



Milan noir © H.PICQ

2 couples sont présents sur la commune de Mazeyrat, un sur Mont Vert et un dans une grande haie vers le Vialard. Il n'est pas exclu que d'autres couples soit présents sur les cordons boisés bordant l'Allier.

Pic noir *Dryocopus martius* Espèce protégée, Annexe I directive oiseaux, « Données insuffisantes » en Auvergne

L'espèce est présente sur l'ensemble de l'Europe à l'exception des îles Britanniques, du Portugal, de la majeure partie de l'Espagne et de l'Italie.

En France il occupe pratiquement l'ensemble du territoire depuis les 40 dernières années jusque dans les forêts de plaine. Espèce visiblement en expansion mais liée au maintien des grands ensembles forestiers âgés. **L'Auvergne compte 600 à 1500 couples dont 200 à 500 pour la Haute-Loire.**

Espèce sédentaire liée aux vieilles forêts (Sapins, Hêtres, Pins...) et massifs étendus.

Sur la Commune de Mazeyrat l'espèce est peu présente certainement par manque d'étendues forestières suffisantes, **sa présence est néanmoins notée à L'Est de la commune dans les forêts attenantes au Mont Briançon.**

Alouette lulu *Lullula arborea* Espèce protégée, Annexe I directive oiseaux, « Données insuffisantes » en Auvergne

Sa répartition européenne est liée aux climats secs et ensoleillés des zones méditerranéennes et continentales. La péninsule Ibérique abrite la majorité des effectifs européens. La population auvergnate (31% de la population nationale) qui compte 15 000 à 61 000 couples n'est pas assez documentée pour en tirer des tendances précises mais les effectifs semblent être en augmentation ainsi que la population nationale. L'avenir de cette espèce dans la région dépend en grande partie du maintien d'une agriculture traditionnelle en évitant le boisement massif des zones de moyenne montagne en déprise agricole.

Sur la commune de Mazeyrat l'espèce est bien représentée avec 11 à 15 couples qui occupent la partie centrale de la commune avec un préférentiel pour les secteurs plus thermophiles des buttes et mosaïques de petites parcelles bordées d'arbustes et buissons (secteur de Mazeyrat/Nozerolles/bedenet, secteur de la Morge/Marjallat).

Pie-grièche écorcheur *Lanius colurio* Espèce protégée, Annexe I directive oiseaux, « Données insuffisantes » en Auvergne

L'espèce est présente sur l'ensemble de l'Europe (6 300 000 à 13 000 000 couples) à l'exception des deux tiers méridionaux de la péninsule Ibérique et du Nord-Ouest du continent. En France, elle est relativement bien répartie en dehors d'une ligne reliant Nantes à Charleville-Mézières où ses effectifs sont très faibles. La population européenne et française de cette espèce est en déclin (avec de fortes disparités selon les régions) en raison de la transformation du milieu (intensification agricole, drainage, transformation des milieux prairiaux en terres arables... Inversement, la désertification agricole en zone de moyenne montagne, entraînant un reboisement du milieu...) **La population auvergnate, qui compte 60 à 70 000 couples**, reste quant à elle à surveiller même si les effectifs semblent en légère augmentation. **En Haute-Loire l'estimation va de 12 000 à 20 000 couples** (LPO Auvergne). Espèce migratrice transsaharienne, elle affectionne les zones dégagées de prairies, pâtures, landes... parsemées de buissons épineux (prunellier, églantier...) où elle pourra se percher pour chasser, et nidifier

La commune de Mazeyrat compte une population de 15 couples (au minimum) localisés sur les secteurs présentant suffisamment de haies et buissons bas : principalement en partie centrale de la commune (Mont Coupet, la Moutounade, Le Cros, Fontaube...) où les petites buttes plus thermophiles et souvent moins exploitées représentent leurs secteurs de prédilection ; également quelques couples répartis en bord d'Allier (Reilhac), partie Sud (vers la Roue) et au Nord-est (Chamalières, les Rivailles...)

Chevalier guignette *Actitis hypoleucos* espèce protégée, « vulnérable » en Auvergne

Cette espèce est présente en Auvergne principalement le long de la Loire et de l'Allier où elle niche sur les rives de graviers et sable. La population altiligérienne, estimée entre 110 et 150 couples (LPO 2010) est la plus importante d'Auvergne. Sur la commune de Mazeyrat l'espèce est régulièrement contactée sur les berges de l'Allier où elle niche entre Langeac et le Chambon.

Chevêche d'Athéna *Athene noctua* Espèce protégée « Vulnérable » en Auvergne

Cette petite chouette affectionne les espaces ouverts et bocagers ; ses populations sont en déclin à l'échelle de l'Europe et également dans nos régions.

5 à 6 couples sont présents sur la commune, souvent installés à proximité de ruines ou dans les hameaux (Bedenet, Rassac, Marjallat, le Viallard...)

Huppe fasciée *Upupa epops* Espèce protégée, « Vulnérable » en Auvergne

Elle affectionne les milieux bocagers bien exposés, recherchant des cavités pour sa nidification (vieux arbres...). L'espèce a subi au cours des décennies passées une régression générale, qui se poursuit peut-être lentement aujourd'hui ; en cause : la modification des paysages agricoles (remembrements...), l'emploi de pesticides... Une dizaine de couples sont présents sur la commune de Mazeyrat.



Huppe fasciée © H.PICQ

Statut patrimonial moyen

Bergeronnette printanière *Motacilla flava***Espèce protégée**

Elle n'est que très peu connue en Haute-Loire où seuls quelques indices de nidification possible sont répertoriés (LPO 2010) principalement sur des zones humides du Brivadois. Un à deux couples sont potentiellement présents sur la commune de Mazeyrat où l'espèce a été observée cette année : Le Lac Long et le Fongéas, deux secteurs où des reliquats de zones humides drainées pourraient suffire à l'espèce pour nicher ponctuellement.

Loriot d'Europe *Oriolus oriolus***Espèce protégée**

La répartition de cette espèce se limite aux secteurs de basses altitudes (en dessous de 700 m), **en Haute-Loire il est relativement cantonné à la vallée de l'Allier et aux plateaux bas de bordure ; une estimation de 100 à 200 couples** a été faite en 2000 pour le département (BOITIER 2000). Sur la commune de Mazeyrat une douzaine de couples se répartissent entre les bordures de l'Allier, le secteur du Monteil, le centre de la commune vers le bourg... Les grandes haies et cordons riverains des cours d'eau lui sont particulièrement favorables.

Héron cendré *Ardea cinerea***Espèce protégée**

Cette espèce qui niche en colonies a vu ses effectifs remonter (1 100 à 1 300 couples en Auvergne) après sa protection en 1972 (l'espèce avait quasiment disparue du massif central) Une colonie de 11 couples (2011) est présente au Nord de Marjallat ainsi qu'un couple isolé sur la zone humide de Moutounnade.

Bruant proyer *Miliaria calandra***Espèce protégée « Potentiellement menacé » en Auvergne**

Espèce en régression en France affectionnant les milieux ouverts. Un seul chanteur contacté sur la commune et ce lors des relevés de terrain en 2011 sur le secteur dit du « Lac » vers Rougeac.

Caille des blés *Coturnix coturnix***« Données insuffisantes » en Auvergne**

Espèce chassable dont les effectifs nicheurs sont relativement bien répartis à l'échelle de la région et sont soumis à de fortes fluctuations selon les années. **L'espèce subit de forts dérangements et la destruction de couvées du fait de pratiques de fauche précoce (ensilage...) ainsi que de l'influence négative des pesticides et traitements des cultures.**

Entre 10 et 15 chanteurs sont présents sur la commune de Mazeyrat, principalement sur le secteur de plateau ouvert au Nord du Bourg de Mazeyrat.



Caille des blés © H.PICQ

Enfin, cinq autres espèces patrimoniales méritent d'être citées bien que ne nichant pas directement sur la commune mais l'utilisant comme partie de leur territoire de chasse ou étant suspectée nicheuses :

Râle d'eau *Rallus aquaticus* :

Espèce protégée, inscrite en « Vulnérable » dans la Liste rouge régionale. L'espèce a été contactée en 2001 sur le site de La Champ du Lac (Zone humide de la Moutounnade) sans preuve de nidification ; le milieu peut lui correspondre et l'espèce pourrait s'y reproduire.

Sarcelle d'été *Anas querquedula* :

Espèce inscrite en « En Danger » dans la Liste rouge régionale. L'espèce est citée dans la fiche de l'ENS de la Champ du Lac (zone humide de La Moutounnade à l'Ouest du bourg) mais aucune donnée de nidification n'a été trouvée dans les bases de données et elle n'a pas été observée au cours des relevés de terrain.

Bondrée apivore *Pernis apivorus* :

Espèce protégée, inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux.

Répandue dans toute l'Europe moyenne, la Bondrée apivore occupe l'ensemble de la France en dehors du pourtour méditerranéen à basse altitude et de la Corse. **En Auvergne elle est présente sur l'ensemble de la région avec une estimation de 825 à 1 500 couples dont 200 à 350 en Haute-Loire.** Les populations semblent stables en France et en Auvergne. La Bondrée est un migrateur transsaharien lié pendant la nidification aux zones forestières des étages collinéens et montagnards, avec alternance de grandes zones boisées et prairies/landes.

L'espèce n'est pas directement nicheuse sur la commune de Mazeyrat mais elle y est régulièrement observée, nichant très certainement plus à l'Est dans le massif forestier du Mont Pié.

Circaète Jean-le-blanc *Circaetus gallicus*

Espèce protégée, inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux, Liste rouge Auvergne « Vulnérable »

En Europe il se rencontre dans les zones méditerranéennes et tempérées. En France il est présent au Sud d'une ligne Vendée, Loiret, Doubs ; En Auvergne il est présent dans les zones de vallées boisées avec des pentes sèches et des plateaux pour chasser, mais avec de faibles effectifs. C'est un nicheur rare en Europe dont la France accueille plus de 10% des effectifs (800 à 1 200 couples nicheurs en France). **En Auvergne le Circaète compte 130 à 200 couples dont 55 à 80 en Haute-Loire**, essentiellement dans les gorges boisées sauvages. Migrateur total, le Circaète revient chez nous pour sa nidification à partir de la mi-mars.

L'espèce n'est pas nicheuse sur la commune de Mazeyrat mais dans un périmètre proche et des données régulières la mentionnent en chasse sur le Mont Coupet, les pentes de Bedenet... et où elle a été observée lors des relevés de terrain

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

Espèce protégée, Annexe I Directive oiseaux, Liste rouge Auvergne « Potentiellement menacé »

Espèce des milieux ras et secs il affectionne les secteurs non cultivés avec des buissons et des arbres, des landes... Ce nicheur au sol est de mœurs nocturnes et de fait ses populations sont mal connues, néanmoins une estimation de 1 000 à 3 000 couples pour l'Auvergne dont 200 à 500 en Haute-Loire (Boiter 2000) précise ses effectifs.

Sa présence comme nicheur sur la commune n'est pas attestée de façon certaine, mais un individu a été observé en vol au crépuscule (secteur de Graverat) lors des prospections de terrain. Les secteurs secs au Sud de Bedenet ainsi que quelques zones buissonnantes sur les coteaux pourraient abriter quelques couples.

Outre les espèces nicheuses, la commune voit passer ou stationner un nombre important d'oiseaux migrants au printemps et en automne. 37 espèces migratrices ont été observées au moins une fois sur la commune (données LPO Auvergne). Cela va des espèces liées au milieu humides et grandes rivières (Grande Aigrette, Grand cormoran, Chevalier aboyeur, Chevalier gambette, Courlis cendré, Pluvier doré, Canard souchet...) aux rapaces (Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux...), ainsi qu'aux petits passereaux (Bruant des roseaux, Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage, Martinet alpin, Pinson du Nord...) en passant par des espèces plus visibles comme la Grue cendrée ou la Cigogne blanche et Cigogne noire. Le 25 avril 2011 lors d'une prospection de terrain 48 Vautours fauves ont été observés à proximité du Mont Coupet en transit vers le Nord (erratisme orienté).

Là encore, l'attractivité de l'Allier et de ses milieux riverains joue un rôle important pour ces espèces qui y trouvent des secteurs de stationnement et d'alimentation.

Tableau n°3 : Espèces nicheuses de la commune de Mazeyrat (ou en limite) et statuts

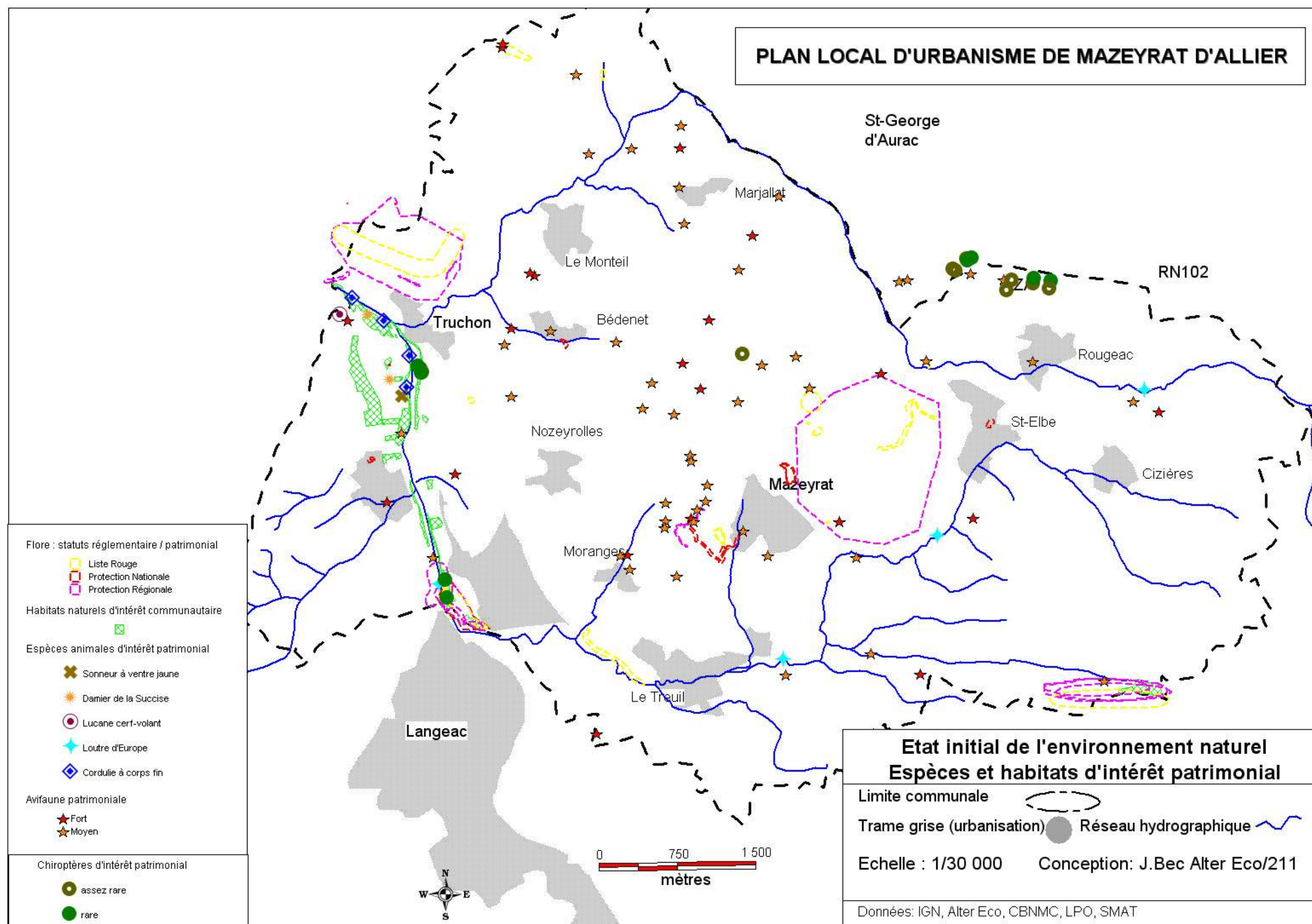
(En gras les espèces patrimoniales)

Espèces	Statut de protection national	Annexe I Directive Oiseaux	Liste Rouge Auvergne
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	P		Données insuffisantes
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	P		
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	C		En danger
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	P	I	Données insuffisantes
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	P	I	Potentiellement menacé
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	P	I	Vulnérable
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	P	I	Vulnérable
Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	P		
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	P		
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	P	I	Vulnérable
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	P		Données insuffisantes
Perdrix rouge <i>Alectoris rufa</i>	C		Non évalué
Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	C		Non évalué
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>	C		Données insuffisantes
Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>	C		Non évalué
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	C		Vulnérable
Œdicnème criard <i>Burhinus oediconemus</i>	P	I	Vulnérable
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	P		Vulnérable
Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	C		Potentiellement menacé
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	C		
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	C		
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	C		Potentiellement menacé
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	P		
Petit-duc scops <i>Otus scops</i>	P		Vulnérable
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	P	I	Vulnérable
Chouette hulotte <i>Strix aluco</i>	P		
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	P		Vulnérable
Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i>	P		
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	P	I	Potentiellement menacé
Martinet noir <i>Apus apus</i>	P		
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	P		Potentiellement menacé
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	P		Vulnérable
Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	P		Vulnérable
Pic vert <i>Picus viridis</i>	P		Données insuffisantes
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	P	I	Données insuffisantes
Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i>	P		
Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i>			Données insuffisantes
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	P	I	Données insuffisantes
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	C		Données insuffisantes
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	P		Potentiellement menacé
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbica</i>	P		Données insuffisantes
Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i>	P		
Bergeronnette des ruisseaux <i>Motacilla cinerea</i>			
Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>	P		
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	P		
Cincle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	P		
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	P		
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	P		
Rouge-gorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	P		
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarynchos</i>	P		
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	P		
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	P		Données insuffisantes
Tarier pâle <i>Saxicola torquata</i>	P		Données insuffisantes
Merle noir <i>Turdus merula</i>	C		
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	C		

Tableau n°3 suite

Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>	C		
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	P		
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	P		Données insuffisantes
Fauvette des jardins <i>Sylvia borin</i>	P		
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	P		
Pouillot de Bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>	P		Potentiellement menacé
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	P		
Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>	P		Potentiellement menacé
Roitelet triple-bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>	P		
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	P		
Mésange nonnette <i>Parus palustris</i>	P		Données insuffisantes
Mésange huppée <i>Parus cristatus</i>	P		
Mésange noire <i>Parus ater</i>	P		
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	P		
Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>	P		
Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i>	P		
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	P		
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	P		
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	P	I	Données insuffisantes
Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	P		En danger
Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	P		En danger
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	C		
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	C		
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	C		
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>	C		
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	P		Données insuffisantes
Moineau friquet <i>Passer montanus</i>	P		Données insuffisantes
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	P		
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	P		
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	P		
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	P		
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	P		Données insuffisantes
Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i>	P		
Bruant proyer <i>Miliaria calandra</i>	P		Potentiellement menacé

Directive oiseaux : Directive communautaire n° 79/409/CEE du conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dernières modifications du 30 juin 1996 : I : Annexe 1 : Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leurs habitats (ZPS)



III.4- Chiroptères

Le département de la Haute-Loire compte 25 espèces de chauves-souris (2011). Seules trois espèces le distinguent de la guildes régionale.

Cette bonne diversité chiroptérologique est en phase avec un environnement plutôt favorable notamment lié à l'existence de deux bassins fluviaux d'une grande naturalité (Loire et Allier) un faible peuplement humain dans un habitat plutôt dispersé et d'une qualité propice à héberger des chauves-souris, une couverture forestière conséquente et une agriculture de montagne moyennement agressive envers son support.

La diversité chiroptérologique du contexte environnant la commune de Mazeyrat d'Allier était déjà approchée grâce aux indications contenues dans les formulaires des ZNIEFF (Pont du Costet n° 00290005C et Rivière Allier Pont du Costet n° 00290001) et des zones Natura 2000 (Gorges de l'Allier n° FR830 1074 & 1075). Les études complémentaires encadrées par le SMAT du Haut-Allier en charge de l'animation des documents d'objectifs ont apporté quelques précisions sur le statut des principales espèces. La compilation de ces données de cadrage permet d'attester **la présence de 4 espèces** sur le territoire communal, essentiellement grâce au gîte favorable découvert dans les disjointements du pont du Costet (3 taxons).

Quelques heures d'écoute et de visites de sites potentiellement favorables aux chauves-souris auront permis **d'étendre le cortège jusqu'à 15 taxons** soit un peuplement moyen plus conforme avec les habitats présents dans la commune.

Ce rapide inventaire permet en outre à la chiroptérologie altiligérienne de s'enrichir d'une nouvelle espèce, une migratrice, puisqu'une Pipistrelle de Nathusius a été entendue le long de la RN102 lors de l'écoute de septembre.

En occurrence à tout point de vue (quelles que soient les techniques d'étude, les milieux inventoriés) la **Pipistrelle commune** (10 mentions) la **Pipistrelle de Kuhl** (9 mentions) et la **Barbastelle d'Europe** (8 mentions) sont dans le trio gagnant. La Pipistrelle de Kuhl plus urbaine est même exclusive dans tous les villages (St-Elbe, Rougeac, le Monteil...) et ne fait jeu égal avec la Pipistrelle commune que lorsque le bâti est moins groupé (Mazeyrat, St-Georges-d'Aurac). La Barbastelle, espèce assez rare et d'affinité sylvicole, se rencontre aussi bien dans le corridor alluvial que sur le plateau où elle chasse en arrière saison, notamment dans les friches séparant le tracé ancien et l'actuel de la RN102.

Les deux premières occupent généralement l'habitat humain (espaces libres dans les couvertures par ex.) alors que la Barbastelle est plutôt inféodée au milieu forestier bien qu'on la trouve gîtant dans le bâti.

La **Sérotine commune** vient en suivant à Mazeyrat avec des mentions également centrées sur les lieux les plus agglomérés même s'il s'agit d'une espèce ubiquiste.

La **Nyctale de Leisler** n'a été contactée qu'en ripisylve de l'Allier et bien évidemment surtout à proximité du Pont du Costet où elle possède un gîte original dans les disjointements latéraux de la plate-forme élargie de l'ouvrage routier (13 individus ont été décomptés début août 2011, mais une trentaine en moyenne y sont recensés) le seul pont d'Auvergne où sa reproduction est noté.

La **Noctule commune**, pourtant d'occurrence rare en période de parturition dans les départements du Sud de l'Auvergne, a été contactée à 2 dates estivales en deux endroits distincts du corridor fluvial (pont du Costet et gravières) ce qui pourrait signaler que cette ripisylve abrite aussi une colonie de reproduction de cette noctule.

Le **Petit Rhinolophe** n'a pas été contacté alors qu'il s'agirait de l'espèce déterminante (la plus fréquente parmi les espèces patrimoniales) pour les gorges de l'Allier (Bernard; 2009). Aucune visite systématique du bâti communal n'a été effectuée, il se peut donc que ce taxon, dont les ultrasons sont difficiles à capter (émissions à courte distance) soit nettement plus fréquent si l'on tient compte de la richesse du bâti favorable.

Par contre, un **Grand Rhinolophe** a été entendu le long de la RN102 en allers et venues au contact du bocage épaissi ça et là de bosquets attractifs.; une observation étonnante qui signale l'intérêt de ce secteur à l'ambiance très texturée par les arbres.



Barbastelle d'Europe au gîte © J.F. JULIEN



Grand Rhinolophe © J.BEC

C'est d'ailleurs dans cet environnement qu'a été entendu la **Pipistrelle de Nathusius**, une espèce migratrice au long cours (avec des records de distance depuis les états baltes !) qui était donc probablement de passage.

Presque aussi rares sont les mentions de **Pipistrelle pygmée**, une espèce à distribution à la fois méditerranéenne et nordique. Elle n'a été entendue qu'une fois en août en lisière de la ripisylve de l'Allier face aux gravières; elle se trouve là dans son milieu de prédilection: la plaine alluviale boisée.

Dans le même contexte, le **Molosse de Cestoni**, s'est logiquement fait entendre au niveau des gravières, le long du corridor de l'Allier qu'il emprunte au quotidien depuis les falaises de Chilhac où il gîte (espèce inféodée aux parois verticales –rochers, immeubles). Cette espèce peu discrète (une des rares reconnaissables à l'oreille nue) n'était curieusement pas notée dans les derniers inventaires chiroptérologiques sur le même domaine. Il s'agit pourtant d'un taxon remarquable dans le sens où il semble trouver dans les gorges de l'Allier et de la Loire, des ambiances propices pourtant distantes de son aire de répartition très méridionale.

Quelques murins (des chauves-souris de taille moyenne) ont aussi été inventoriés. Le **Murin de Daubenton** est le taxon le plus commun ; particulièrement dépendant du réseau hydrographique, il est omniprésent sur l'Allier où le pont du Costet lui offre un de ses plus gîtes les plus importants d'Auvergne (jusqu'à 140 individus après reproduction en août 2011).

Trois autres murins diversifient le cortège avec notamment le **Murin à moustaches**, une espèce de lisière assez commune, entendue aussi bien dans le bocage du plateau, qu'au bord de l'Allier. Le **Murin de Natterer**, un taxon plus forestier, a pourtant été enregistré sur le plateau non loin de la RN102, il est vrai dans un domaine plus boisé. Le **Grand Murin**, connu jusque là pour occuper les disjointements du pont du Costet, y a été retrouvé en août à l'unité mais n'a pas été recensé ailleurs.

Enfin un **Oreillard** (dont l'espèce n'a pu être déterminée au détecteur ultrasonore) a été entendu toujours en août à proximité de la ferme "abandonnée" du carrefour de la Baraque, comme le long des haies du petit bocage proche. Un gîte potentiel dans le bâti n'est pas à exclure.

La présence de 3 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats (*Grand Rhinolophe*, *Grand/Petit Murin* et *Barbastelle d'Europe*) atteste d'une attractivité forte de l'environnement de la commune, à laquelle le corridor alluvial de l'Allier participe d'évidence, bien que ce rapide inventaire de terrain signale également l'intérêt du domaine des plateaux grâce à la permanence d'un réseau bocager en bon état de conservation.

Les enjeux pour les chiroptères résident essentiellement dans la **conservation de territoires de chasse productifs et d'un potentiel élevé de gîtes attractifs**.

A cet égard et au vu des renseignements recueillis sur le terrain, la préservation du corridor valléen dans toutes ses dimensions est indispensable: maintien des boisements rivulaires, limitation des aménagements en berge et des accès aux cours d'eau, gestion douce des prairies de fond...

Ce faisant, nombre de gîtes arboricoles présents ou potentiels dans les ripisylves resteront attractifs.

Parallèlement le domaine du plateau a démontré une attractivité insoupçonnée pour des espèces originales. Les corridors de déplacement, les territoires de chasse sont sûrement plus diffus et partant plus délicats à mettre en évidence. Les principaux alignements arborés, notamment lorsqu'ils soulignent les cours d'eau, les secteurs où l'enrichissement gagne et texture l'espace, sont certainement les plus prisés par les chauves-souris et la faune en général. C'est là que l'effort de conservation doit se porter en priorité.

Pour les espèces anthropophiles, c'est l'offre et l'accessibilité de bâtiments et d'ouvrages qui garantira leur maintien. A ce titre, l'existence dans la plupart des hameaux du plateau, d'un semis de petits bâtiments sans usage aujourd'hui et souvent en état de délabrement pourrait palier la difficulté à rencontrer des combles accessibles dans les habitations rénovées, à condition qu'un élan de sauvegarde se produise sans tarder. La plupart des ponts visités ont perdu leur potentiel d'accueil du fait de rejointoiements non conformes à l'écologie des chiroptères, à l'exception du pont du Costet, gîte exceptionnel s'il en est. Les opérations d'entretien ou de rénovations qui pourraient concerner ces ouvrages d'art devront tenir compte de ce riche contexte (à l'instar de l'opération de rénovation des ouvrages d'art de la voirie départementale dans le Cantal qui prend en compte les chauves-souris)



Bocage vers La Morge ©J. BEC

Tableau n° 4 : Liste des espèces de chiroptères et leurs statuts de protection/conservation

NOMS COMMUN ET SCIENTIFIQUE DE L'ESPECE	Auvergne	Haute-Loire	Mazeyrat	PN	DH IV	DH II	Be	LRN	LRR
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	✓	X		✓	✓	✓	✓	V	V
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	V	V
Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	✓	X		✓	✓	✓	✓	V	V
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	S	
Sérotine de Nilsson (<i>Eptesicus nilssonii</i>)	✓	X		✓	✓		✓	R	✓
Sérotine bicolore (<i>Vespertilio murinus</i>)	✓			✓	✓		✓	R	✓
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	V	✓
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	V	✓
Grande Noctule (<i>Nyctalus lasiopterus</i>)	✓	X		✓	✓		✓	I	R
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	S	
Murin de Cappacini (<i>Myotis cappacini</i>)				✓	✓	✓	✓	V	V
Murin de Brandt (<i>Myotis brandti</i>)	✓	X		✓	✓		✓	R	✓
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	S	✓
Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>)	✓	X		✓	?		✓	?	✓
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	✓	X		✓	✓	✓	✓	V	V
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	S	✓
Murin d'Escalera (<i>Myotis escaleraei</i>)				✓	?		?	?	?
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	✓	X		✓	✓	✓	✓	V	R
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	V	V
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	✓			✓	✓	✓	✓	V	V
Oreillard brun ou septentrional (<i>Plecotus auritus</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	S	✓
Oreillard gris ou méridional (<i>Plecotus austriacus</i>)	✓	X		✓	✓		✓	S	✓
Oreillard montagnard (<i>Plecotus macrotis</i>)				✓	?		?	?	✓
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	S	
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	S	
Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	S	✓
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	✓	X	✓	✓	?		✓	?	✓
Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	✓	X		✓	✓		✓	?	✓
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	R
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	✓			✓	✓	✓	✓	V	R
Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	✓	X	✓	✓	✓		✓	R	✓
TOTAL	28	25	15	31	31	10	31	31	28

En gras colonne Mazeyrat: les espèces déjà connues sur la commune ; en gras colonne Haute-Loire: nouvelle mention pour ce département.

Statuts de protection :

PN = Protection nationale (arrêté du 17/04/81 fixant la liste des Mammifères protégés en France).

DH = Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages :

DH II = Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

DH IV = Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Be = Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels de l'Europe.

LRN = Liste Rouge Nationale et LRR = Liste Rouge Régionale Languedoc-Roussillon, établies selon les critères de l'UICN, Union mondiale pour la nature. Valeurs: S: à surveiller ; V: vulnérable; R: rare; E: espèce en danger d'extinction; I: au statut indéterminé.

III-3 La Loutre d'Europe

La Loutre d'Europe *Lutra lutra* est un mammifère carnivore de la famille des Mustélidés inféodé au milieu aquatique. Elle est inscrite sur la liste des espèces protégées de France, à l'annexe 2 et 4 de la directive « Habitats-faune-flore », en annexe 2 de la convention de Berne, en annexe 1 de la convention de Washington, qualifiée comme « En danger » selon l'UICN.

En effet, sa distribution recouvrait autrefois la quasi-totalité de la France mais elle a frôlé la disparition au cours du siècle passé suite au piégeage pour sa fourrure et à l'accusation de décimer les poissons (entre 3 & 4000 Loutres étaient piégées en France entre 1880 & 1930). La population est alors passée en un demi-siècle d'environ 50 000 individus à moins de 2000 dans les années 80, et elle a disparu du quart Nord & Est de la France, puis dans les années 60 des grands bassins fluviaux du Rhône, de la Seine et du Rhin.

Il faudra attendre 1972 pour qu'elle soit protégée lors de la publication d'une liste animale qui incluait également les rapaces diurnes qui jusque là étaient classés « nuisibles » comme elle.

A l'aube du XXI^e siècle, la Loutre d'Europe est en phase de reconquête des rivières de la France d'une grande moitié Ouest à partir de quelques bastions conservés dans le Massif-Central (le Limousin et la Margeride autour des sources de l'Allier) et sur sa façade atlantique (du Pays Basque à la Bretagne). Elle est aujourd'hui présente dans 51 départements bien que seuls 12 d'entre eux soient globalement occupés et qu'encore une moitié du pays n'en connaisse que des témoignages historiques.

Elle recolonise depuis quelques décennies les grandes rivières du département avec une dynamique d'ensemble qui va de l'amont vers l'aval dans un contexte de franchissement de multiples lignes de partage des eaux (entre Allier et Lot, entre Loire et Ardèche).

Sa présence sur la commune de Mazeyrat d'Allier est avérée, avant tout sur la rivière Allier depuis le milieu des années 90 (1ers inventaires du programme Loire Nature), confirmée à la fin des années 2000 suite aux inventaires en lien avec les sites Natura 2000 "Val d'Allier: Vieille Brioude à Langeac n° FR 8301074"; "Gorges de l'Allier et affluents FR 8301075" et "Lacs et rivières à Loutres FR 8301095".

L'utilisation des affluents directs était déjà prouvée dans ces dernières études où avait été mis en évidence leur situation de refuge notamment en cas de fortes crues sur l'Allier. Les repérages de terrain effectués pendant le levé de l'Etat Initial environnemental du PLU le confirment à nouveau.

Le ruisseau de Cizières qui prend sa source sur les reliefs au Nord du Mont Briançon, en amont de St-Elbe est en effet fréquenté comme l'attestent les épreintes (crottes caractéristiques de la Loutre) découvertes au moulin d'Héraud et au lieu dit "les agas" en aval de St-Elbe.

Le ruisseau de la Morge, qui prend sa source au delà de Chamalières, seul hameau de son cours où a été trouvée une épreinte, est également colonisé dans sa partie haute (peut être depuis l'amont du Cizières) puisque en aval du Monteil la connexion avec l'Allier est rendu quasiment impossible. L'état de pollution de ce tronçon et le seuil infranchissable de la petite retenue directement implantée dans la gorge qui sert de pompage agricole tout en étant le réceptacle des effluents de la porcherie voisine, court-circuite ce corridor écologique pourtant essentiel qui irrigue tout le plateau.

La disponibilité en nourriture (poissons, batraciens, écrevisses...) est indispensable à la Loutre d'Europe ; elle dépend pour une grande part de la qualité du cours d'eau. Les pollutions notamment agricoles ont un effet délétère sur cette espèce qui occupe la place de super prédateur et donc accumule les polluants qui affectent toute la chaîne alimentaire. L'étude toxicologique menée depuis quelques années (Lemarchand; 2007) sur la contamination des populations de Loutres des bassins de la Loire et de l'Allier révèle des résidus de pesticides et de PCBs. Ils pourraient mener à des troubles de la reproduction et s'avérer une menace pour l'espèce.



Epreinte sur le Cizière au moulin d'Héraud ©J.BEC

Les spécialistes recommandent d'éviter la fertilisation sur les berges et plus généralement d'augmenter les distances entre les cours d'eau et les cultures intensives. On rappellera ici que l'usage des produits phytosanitaires est de toute façon interdit à moins de 5 m des points et cours d'eau.

Un bon état naturel de ses berges est également indispensable : le maintien des cordons riverains de Frênes et d'Aulnes, la limitation des aménagements de berges, la présence de zones de quiétude sans fréquentation

humaine, la continuité des possibilités de déplacement pour l'espèce... sont autant d'éléments conditionnant sa présence et le maintien de populations encore en phase de recolonisation.

III-4 autres faunes patrimoniales

Plusieurs espèces (insectes, poisson, batracien) d'intérêt patrimonial ont été recensées dans l'environnement communal, essentiellement du fait de la présence du corridor fluvial de l'Allier (rivière et berges boisées, annexes alluviales) dont le Saumon atlantique est l'hôte le plus connu.

Le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* Linné, 1758 - code Natura 2000 :1083

Le Lucane cerf volant est le plus grand coléoptère de France. Le mâle est très reconnaissable du fait de ses mandibules (pinces), il mesure entre 5 et 8 cm. Les adultes s'observent au début de l'été lorsque leur vol bruyant et hésitant les font repérer au coucher du soleil. Ils se nourrissent de la sève des arbres malades ; la femelle pond ses œufs au pied d'une souche décomposée où la larve effectuera un cycle de transformation qui durera plusieurs années. Sa dépendance aux forêts feuillues mûres principalement de chênes n'exclue pas qu'il puisse se satisfaire d'un bocage pourvu dans les deux cas qu'il puisse trouver du bois mort au sol en état de décomposition.

En France, ce lucanidé étant présent sur l'ensemble du territoire, il n'a pas acquis le statut d'espèce protégée. Cependant ce taxon bénéficie d'une large protection au plan européen (Annexe II de la Directive CE/92/43 -Habitats-Faune-Flore : « espèce dont l'habitat doit être protégé ») où son statut est nettement moins favorable.

En Auvergne, il n'est pas dans la Liste Rouge Régionale et n'a pas non plus valeur d'espèce déterminante pour les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

A Mazeyrat, un stade larvaire a été découvert en 2006 par N. Moulin, entomologiste, dans une chênaie pubescente non loin de l'Allier en rive gauche face à Truchon au lieu-dit le Chambon. Une enveloppe d'habitat a été définie dans le cadre du site Natura 2000. Sa répartition est cependant probablement plus étendue.



Lucanus cervus femelle ©J.BEC

La conservation du bois mort dans les bois et des souches après coupes, la création d'îlots de vieillissement et d'arbres morts dans les haies, sont favorables à l'espèce. Une ripisylve en évolution libre également.

Le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* Linné, 1758 - Code Natura 2000: 1079

Le Grand Capricorne est également un des plus grands coléoptères (ordre où les ailes antérieures sont remplacées par des élytres) de France, mais ce sont surtout ces antennes recourbées qui le font distinguer entre tous; elles dépassent largement l'extrémité de l'abdomen chez les mâles. Il s'agit d'un insecte dont les larves sont xylophages alors que les adultes se nourrissent de sèves voire de fruits murs. Leur activité est crépusculaire et nocturne, leur vol a un port comparable aux lucanes: abdomen plus bas que la tête, ailes portées hautes...

Sa dépendance là aussi aux forêts des stades mûres est à relier avec l'exigence d'arbres sénescents voire dépérissant où les adultes peuvent pondre et les larves passer leur cycle de transformation (3 ans). Le Grand Capricorne est tout aussi dépendant des chênes que les lucanes, mais nettement moins montagnard.

Le Grand Capricorne est une espèce assez commune en France surtout méridionale. Il y est protégé depuis 1993 et bénéficie d'une large protection au plan européen (Annexe II de la Directive CE/92/43 -Habitats-Faune-Flore : « espèce dont l'habitat doit être protégé ») où son statut est nettement moins favorable.

En Auvergne, sa répartition est discrète sauf dans l'Allier ; c'est d'ailleurs une espèce déterminante pour les ZNIEFF. Il a été noté à Mazeyrat (B.Calmont; 2006) dans la ripisylve des abords du Pont du Costet (ZNIEFF n° 00290001)

Le maintien de l'espèce passe par la conservation de son habitat forestier (voire du bocage) principalement chênaie, comportant une diversité de classes d'âge. Les ripisylves, comme celles qui encadrent l'Allier entre Mazeyrat et Langeac, sont indispensables pour la connexion des populations.



Cerambix cerdo mâle ©insecte.net

La Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* Dale, 1834 - Code Natura 2000: 1041

La Cordulie à corps fin est un odonate du sous-ordre des anisoptères (base des ailes postérieures plus large que les antérieures; yeux contigus...) dont l'abdomen cylindrique long de couleur vert métallique est épaissi à l'extrémité. Son exuvie (fin du développement larvaire) de taille moyenne (environ 20mm de long) est caractéristique de l'absence d'épines médiodorsales sur l'abdomen où elles sont remplacées par des touffes de poils agglomérés.

Cette espèce est inféodée aux bords de rivière particulièrement des ripisylves d'Aulnes, dans des tronçons de courant faible en eau profonde (> 50cm) au droit de berges abruptes. L'existence d'un réseau de racines chargé de limon est nécessaire au développement larvaire (durant de 2 à 3 ans) comme l'est la présence d'arbres âgés à développement important en hauteur et cépée, où la larve peut s'élever pour achever sa métamorphose.

Cette libellule endémique de la façade atlantique de l'Europe est en replis actuel vers l'Ouest (raréfaction sur la moitié orientale de la France)

En Auvergne, sa répartition est surtout méridionale et inféodée au cours des grandes rivières (Lot, Loire, Allier)

Les suivis de population menés dans le cadre des sites Natura 2000 rivière Allier (Ecotope; Nature 43) démontrent une abondance tout à fait significative de l'espèce (arrivant en 3^{ème} position dans les recensements d'exuvies)

A Mazeyrat, le secteur des gravières (le Gravérat jusqu'en limite commune) est sans doute un des plus productifs : 138 exuvies récoltées lors de l'inventaire 1999 (à savoir: 97 exuvies sur près de 70km inventoriés en amont de Langeac en 2007, mais plus de 50km disposent de moins d'habitats favorables : cours plus impétueux)



Oxygastra curtisii ©insecte.net

La conservation de l'espèce passe par celle de ses habitats et des connexions existant entre eux (20 unités de ceux-ci doivent être réparties sans grands hiatus -pas plus de 3 km- sur moins de 40 km). Cet impératif est apparemment acquis sur la partie Prades/Brioude au minimum ; le maintien de la ripisylve (pas de coupe d'arbre) et du profil des berges sont indispensables surtout dans les habitats les plus favorables au développement larvaire.

Le Damier de la succise *Euphydryas (Eurodryas) aurinia* Rottemburg, 1775 - Code Natura 2000: 1065

Quoique faisant partie de la famille des Nymphalidés, qui compte parmi ses représentants des papillons très courants aux couleurs chatoyantes (Vulcain, tortues...), le Damier de la succise offre une livrée peu distincte majoritairement orangée, sur laquelle apparaît un damier blanc/beige séparé par des lignes noires plus ou moins larges sur le recto, le verso laissant plus de place à la couleur claire en tâches oblongues non nacrées.

Ses plantes-hôtes sont les scabieuses qu'il recherche dans les prairies maigres, les pelouses et lisières ensoleillées dans un contexte mésohygrophile à Hygrophile en général au dessus des 1000m d'altitude.

Le Damier de la succise possède une large répartition en France bien qu'elle soit de plus en plus disjointe dans le ¼ Nord-Ouest (axe Gironde/Flandre). Protégé en France par l'arrêté ministériel de 1993 ce lépidoptère bénéficie d'une large protection au plan européen (Annexe II de la Directive CE/92/43 -Habitats-Faune-Flore : « espèce dont l'habitat doit être protégé »).

En Auvergne comme en Haute-Loire, l'espèce est plutôt courante à moyenne altitude. L'espèce a été découverte sur Mazeyrat (N. Moulin, entomologiste –1995 à 2000) au niveau de la plaine alluviale de Reilhac (lieu-dit le Graverat, proche des gravières) où l'ambiance hygromorphe et les modes de gestion (moins de grandes cultures) sont favorables à la plante hôte et donc à son papillon.

La conservation de populations de Damier de la succise passe par le maintien de surfaces prairiales à fauche tardive et non rase afin d'épargner les œufs et stades larvaires sur les plantes hôtes. Les friches et surfaces soumises à pâturage de fin d'été sont également des lieux et pratiques favorables.



accouplement *Euphydryas aurinia* ©ruchet.com

Le Saumon atlantique *Salmo salar* Linné, 1758 – Code Natura 2000 :1106

Le Saumon atlantique est un poisson migrateur anadrome (qui remonte les cours d'eau pour pondre) haphihalin (dont la reproduction et la croissance des jeunes se déroule en eau douce) qui va passer la majeure partie de son existence dans l'océan (Sud du Groenland et Nord-Est de l'Islande) où à son stade adulte il peut peser jusqu'à 15 kg et mesurer plus d'1 m de long.

Il fréquente au moment du frai (hiver et printemps) tous les fleuves de la façade océanique française, mais sa montaison sur près de 650 km sur l'Axe Loire-Allier est unique en Europe. Les zones de frai sont constituées d'une alternance de galets et graviers en eau peu profonde mais vive entre radiers et planols. Le temps de séjour des juvéniles en eau douce est d'environ 1 à 2 ans correspondant au temps de descente vers la cote et au stationnement dans les estuaires.

L'effectif concerné sur cet axe au niveau des frayères de l'Allier est estimé à moins de 1000 individus et 97% d'entre eux ont déjà passé 2 à 3 hivers dans l'océan.

Le Saumon atlantique est protégé en France depuis 1988, et est inscrit à l'Annexe II de la Directive CE/92/43 -Habitats-Faune-Flore : « espèce dont l'habitat doit être protégé »).

Le maintien de la population de Saumon atlantique sur l'axe Loire-Allier passe par l'achèvement des aménagements (Vichy) et le démantèlement des ouvrages qui limitent la libre circulation des poissons migrateurs (Poutès) ; l'amélioration de la qualité des cours d'eau particulièrement au droit des frayères (partie amont) qu'il convient de restaurer là où des prélèvements, des aménagements de berges ont eu lieu.



Salmo salar ©H.CARMIE ONEMA

Sur la commune de Mazeyrat et sa voisine Langeac, ces objectifs sont encore à atteindre (impact de la pratique des sports d'eau vive, réaménagement partiel des gravières, rejets polluants directs...)

Le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* Linné, 1758 – Code Natura 2000: 1193

Le sonneur à ventre jaune est un petit crapaud à corps aplati et museau arrondi, à la peau pustuleuse de teinte olivâtre dont la face ventrale typiquement jaune à orangée est ornée de taches noires.

Espèce de plaine, généralement à basse altitude (<500m) il vit dans le bocage, les lisières forestières externes ou internes (chemin, clairière) où il passera environ 1/3 de son cycle annuel dans des eaux stagnantes peu profondes, plutôt bien ensoleillées, qu'elle que soit la proportion de la végétation ou le niveau d'envasement, pourvu que les berges soient peu pentues. Ces lieux d'hivernage terrestres sont peu éloignés des milieux aquatiques où il peut pondre plusieurs fois dans l'année.

Le Sonneur est une espèce dont la répartition européenne est plutôt centrale et sud-orientale, qui n'atteint pratiquement pas les littoraux de l'Atlantique ni de la Méditerranée en France. Sa régression généralisée sur ces marges et même au sein de son aire de reproduction ont conduit à son classement en Annexe II de la Directive CE/92/43 -Habitats-Faune-Flore : « espèce dont l'habitat doit être protégé » et à son inscription sur la liste des amphibiens protégés en France depuis 1980. En Auvergne, où il est surtout présent dans les départements du Nord, c'est une espèce déterminante pour les ZNIEFF et il est classé en Liste Rouge Régionale ("vulnérable"). Une déclinaison régionale du Plan National d'Action doit voir le jour.

A Mazeyrat d'Allier, la forêt alluviale du Graverat (en aval de Reilhac) a été prospecté durant l'inventaire de l'espèce sur le site Natura 2000 FR 8301074 (secteur 17: annexes hydrauliques et gravière) : aucun individu n'a été recensé mais l'habitat dont l'état de conservation a été jugé de niveau "moyen" dispose du potentiel d'accueil.

Le maintien de ce potentiel passe par la conservation des mares même temporaires et des annexes alluviales (retrait de Chambonet, connexion de la gravière) la limitation des fréquentations motorisées dans les chemins inondés durant la période de ponte, et l'existence de connexion avec les milieux d'hivernage.



Bombina variegata ©

C/ Synthèse des sensibilités naturalistes

La commune de Mazeyrat-d'Allier accueille une diversité naturaliste importante comprenant de nombreuses espèces et entités patrimoniales. La présence de 3 enveloppes Natura 2000 et 7 périmètres ZNIEFF attestent également de cette richesse patrimoniale.

La rivière Allier et ses berges constituent une entité majeure qui abrite de nombreuses espèces (Saumon atlantique, Chevalier guignette, Gratiola officinale, Epervière de la Loire...) et représente un axe d'échange (corridors) de première importance (; d'autres milieux caractérisent la commune et hébergent une diversité patrimoniale importante (faune, flore habitats naturels...) parmi ceux-ci on peut citer : les bosquets de pins et enveloppe forestières (Milan royal, Alouette lulu, Céphalanthère rouge, Céphalanthère à grandes fleurs, Digitales à grandes fleurs...), les prairies et coteaux secs (Huppe fasciée, Pie-grièche écorcheur, Carlina à feuilles d'acanthé, Gentiane croisettes, Orchis de Provence...), les zones steppiques du Nord de la commune (Œdicnème criard), les zones humides (Bergeronnette printanière, Râle d'eau, Cordulie à corps fin, Sonneur à ventre jaune, Scirpe des lacs...), les affleurements rocheux (Pelouses sur dalles, Gagée de Bohême, Marguerite de Montpellier...), les zones de cultures et les abords des secteurs urbanisés recèlent également des espèces patrimoniales (Busard cendré, Caille des blés, Gagée des champs, Nielle des blés, Caméline cultivée...).

L'ensemble des ces entités et des espèces patrimoniales est à en prendre en compte avant l'élaboration du projet de la commune afin de limiter l'impact de ce dernier sur ces éléments patrimoniaux :

- ✓ **3 enveloppes Natura 2000**
- ✓ **7 périmètres ZNIEFF type 1**
- ✓ **2 zones humides d'importance (dont une en ENS « Les Champs du Lac)**
- ✓ **La Rivière Allier, ses berges et milieux annexes**
- ✓ **Habitats naturels : 8 formations patrimoniales**
- ✓ **Flore : 25 espèces patrimoniales (13 espèces protégées)**
- ✓ **Avifaunes : 23 espèces patrimoniales (7 en Annexe I de la Directive Oiseaux)**
- ✓ **Chiroptères : 15 espèces dont 3 espèces patrimoniales**
- ✓ **Autres faunes (mammifères, insectes, batraciens) : 7 espèces patrimoniales**

D/ Evolution et perspectives pour l'environnement naturel à Mazeyrat-d'Allier

D'après le Service de la Statistique et de l'Observation (ex. IFEN, Commissariat Général du Développement Durable—07/2010) plus de 70000 ha sont artificialisés chaque année en France (200 ha/jour) soit la surface d'un département moyen (6100 km²) tous les 7 ans. Cette tendance va croissante puisque avant 2003, il fallait une décennie pour atteindre ce total.

Et c'est bien le rythme de la consommation d'espace plus que son étendue qui doit alerter. En effet alors que le besoin en terres agricoles et la concentration urbaine progressent corrélativement à une population humaine qui ne cesse de croître, l'augmentation des surfaces artificialisées est quatre fois plus rapide que la croissance démographique (MEEDDM, 2010) ce qui pénalisera à terme la satisfaction des besoins même les plus élémentaires (eau, alimentation...)

Contrairement aux apparences, l'artificialisation n'est pas l'exclusivité de la ville. Dans les communes du littoral français, elle est même 5,5 fois plus élevée que la moyenne nationale. Les départements où le taux d'artificialisation progresse plus vite que la moyenne nationale sont moyennement urbanisés (8 à 12% des surfaces) et sont très agricoles (+ de 45% de la SAU)

D'ailleurs plus de la moitié des espaces artificialisés annuellement l'est à cause des activités économiques (surtout commerciales) et des équipements publics (routes, sports et loisirs) (MEEDDM, 2010) et non de la construction de logements.

L'artificialisation de l'espace, au delà de la distanciation des relations homme/nature, signe non seulement un recul de la diversité biologique (fragmentation, banalisation...) une diminution des ressources naturelles (perte d'humus, de carbone...) et agricoles (perte de fertilité, érosion majorée...) mais conduit également à une occurrence élevée et à l'aggravation des catastrophes naturelles (inondations, incendies)

En Auvergne, le constat n'est pas négligeable puisque 18000 ha d'espaces agricoles et naturels ont été perdu par artificialisation dans les 10 dernières années (Cf. Profil environnemental de l'Auvergne – DREAL 2008)

L'artificialisation ne se traduit pas uniquement en changement d'usage des sols ; elle ouvre la voie à une fragmentation de l'espace, c'est-à-dire non seulement une réduction de surface mais aussi sa séparation en plusieurs fragments, de taille de plus en plus réduite. Or la fragmentation n'est pas linéaire puisqu'au-delà de 60% de dispersion, on assiste à la disparition d'écosystèmes entiers, d'habitats naturels.

Ce concept essentiel en écologie du paysage s'applique aussi bien aux habitats qu'aux espèces qui les peuplent. On sait depuis le XIX^{ème} siècle que la quantité d'espèces qui se maintiennent dans un espace est proportionnel à l'espace concerné (Loi d'Arrhenius) Ainsi, un seul grand bois abrite plus d'espèces que la même surface en petits bois.

Cependant, à la fin du XX^{ème} siècle de nouveaux travaux (Forman, 1976 ; Opdam & Al, 1993) enrichissent ces connaissances sur les dynamiques notamment en insistant sur la question des distances entre fragments et l'existence de connectivités. Celles-ci peuvent être spatiales (les tâches d'habitats sont adjacentes) ou fonctionnelles/biologiques (c'est la possibilité de passer d'une tâche à l'autre même si elles sont éloignées, qui vient en dépendance de la capacité de déplacement propre aux espèces)

La fragmentation étant plus qu'une perte d'habitat elle implique à terme des ruptures de connectivités car si l'isolement des tâches de la mosaïque paysagère apparaît au-delà de 40% de fragmentation, il progresse de façon exponentielle dès lors qu'il ne reste plus que 20% de l'habitat originel. D'isolés, les milieux naturels deviennent alors cloisonnés et peuvent perdre toutes leurs fonctionnalités.

Ces différentes dynamiques, ces nombreux stades possèdent des effets qui vont au-delà des pertes de biodiversité. Dans les espaces très fragmentés on note en effet un accroissement de l'exposition aux risques naturels, à l'appauvrissement des sols (érosion, perte d'éléments nutritifs) et une moindre capacité d'adaptation aux changements climatiques, voire un décalage dans leur ampleur. La conversion des prairies permanentes – considérées à juste titre comme des puits de carbone – devient inquiétante en Auvergne où leur proportion – du double du niveau national – est en cours d'effondrement.



Le bourg de Mazeyrat d'Allier ©J.BEC

Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.

La commune de Mazeyrat d'Allier n'apparaît pas très fragmentée.

Malgré le développement d'une zone industrielle et artisanale de taille conséquente sur un domaine en vis à vis de l'agglomération de Langeac, l'essentiel de son vaste territoire est resté dévolu à l'agriculture, la perméabilité d'une majorité de l'espace communal est donc globalement acquise.

Les voies de communication ont certes été rectifiées (une portion plus rectiligne de la RD 56 a recoupé quelques virages ; sur la RD 114, la déviation de Saint-Elbe est l'aménagement le plus important) mais dans l'ensemble elles conservent une transparence naturelle.

Le réseau plus secondaire n'a quasiment pas fait l'objet de travaux depuis sa constitution.

Les deux voies ferrées, en déblais pour l'essentiel de leurs tracés, ont des emprises contenues dans des talus boisés qui favorisent les connections biologiques.

L'extension récente du bâti dans les villages sur l'axe Nozeyrolles – Moranges – le Treuil en vis à vis de l'imposante zone d'activité signale un secteur en tension: les tâches construites s'étalent, leurs influences s'étendant même plus que le périmètre bâti (réduction de la trame noire notamment)

Une certaine pression dans les demandes de construction pourrait rompre un équilibre précaire dans la mesure où les cotes en appui des hameaux, pourtant peu propices à la construction mais moins aptes à l'agriculture, sont par ailleurs de hauts lieux naturels (pelouses, flore, continuité écologiques...)

Le bourg, de la taille d'un village jusqu'à dernièrement, ne s'est développé qu'à partir d'excroissances de taille modérée en continuité du bâti historique ou dans une logique d'insertion discrète.

Cependant, la connection Mazeyrat – Crispinac a laissé de vastes espaces de densification potentielle que le lotissement récent en dominance et extension vers le Sud n'a pas suivi ; en divergeant de cette optique, il porte en germe le risque d'une fragmentation des espaces périphériques.

Il faut noter que même si le bâti et les routes ne sont pas désertés par la faune, leur rugosité rend les connectivités spatiales et surtout fonctionnelles délicates voire impossibles dans les situations extrêmes (comme dans la zone industrielle notamment)

Si aucune véritable rupture n'a été identifiée, quelques freins à la connectivité biologique peuvent être décelés :

La recoupe d'un virage prononcé de la RD 56 au niveau de Bédenet a pénalisé un corridor biologique qui, à partir d'un ruisseau, prenait appui sur des cordons boisés pour connecter la rivière la Morge avec le plateau en direction du Mont Vert. Les travaux d'élargissement, peu précautionneux de cette situation, ont laissé un grand vide de part et d'autre d'un talus de remblais qui n'a pas été planté.

C'est d'autant plus dommageable que le corridor voisin de la Morge souffre au niveau du Monteil d'une connexion délicate (voire impossible) depuis la création d'une retenue dans le lit de la rivière au profit d'un passage en entaille rocheuse. Le seul barrage était déjà suffisamment dissuasif pour la faune piscicole, mais les effluents de la porcherie voisine le polluent si gravement que cela lui ôte tout attrait.

Les éventuelles connexions Morge/Allier sont donc détournées depuis l'amont du ruisseau de Cizières, sans doute au niveau de Chamalières/Cizières où l'interfluve est particulièrement étroit. Les indices de présence de la Loutre découvert dans ce secteur peuvent attester de ce fonctionnement sous contrainte.

Un autre petit secteur voit sa connectivité freinée sur un corridor également lié à la Trame Bleue.

Au Treuil, la rivière de Cizières n'apparaît pas mise en valeur dans la traversée du quartier. Encaissée dans une petite gorge, les rives sont plutôt inaccessibles et du coup leur entretien n'est plus assuré, elles s'enfrichent. Entre les deux ponts (celui de la RD 115 et l'ancien ouvrage) les dépôts de végétaux (branches, tontes...) sont déversés là comme si les crues pouvaient les emmener, ou pour les faire brûler !

Or ce cours d'eau connecte tout le plateau oriental avec la plaine alluviale, une attention soutenue devrait lui être portée. La Loutre, dont une épreinte a été trouvée juste en amont, se voit pénalisée dans ses déplacements à ce niveau.



Corridor biologique interrompu – RD 56
©J.BEC



Dépôts sauvages au Treuil ©J.BEC



Décharge sauvage près de la Morge ©J.BEC

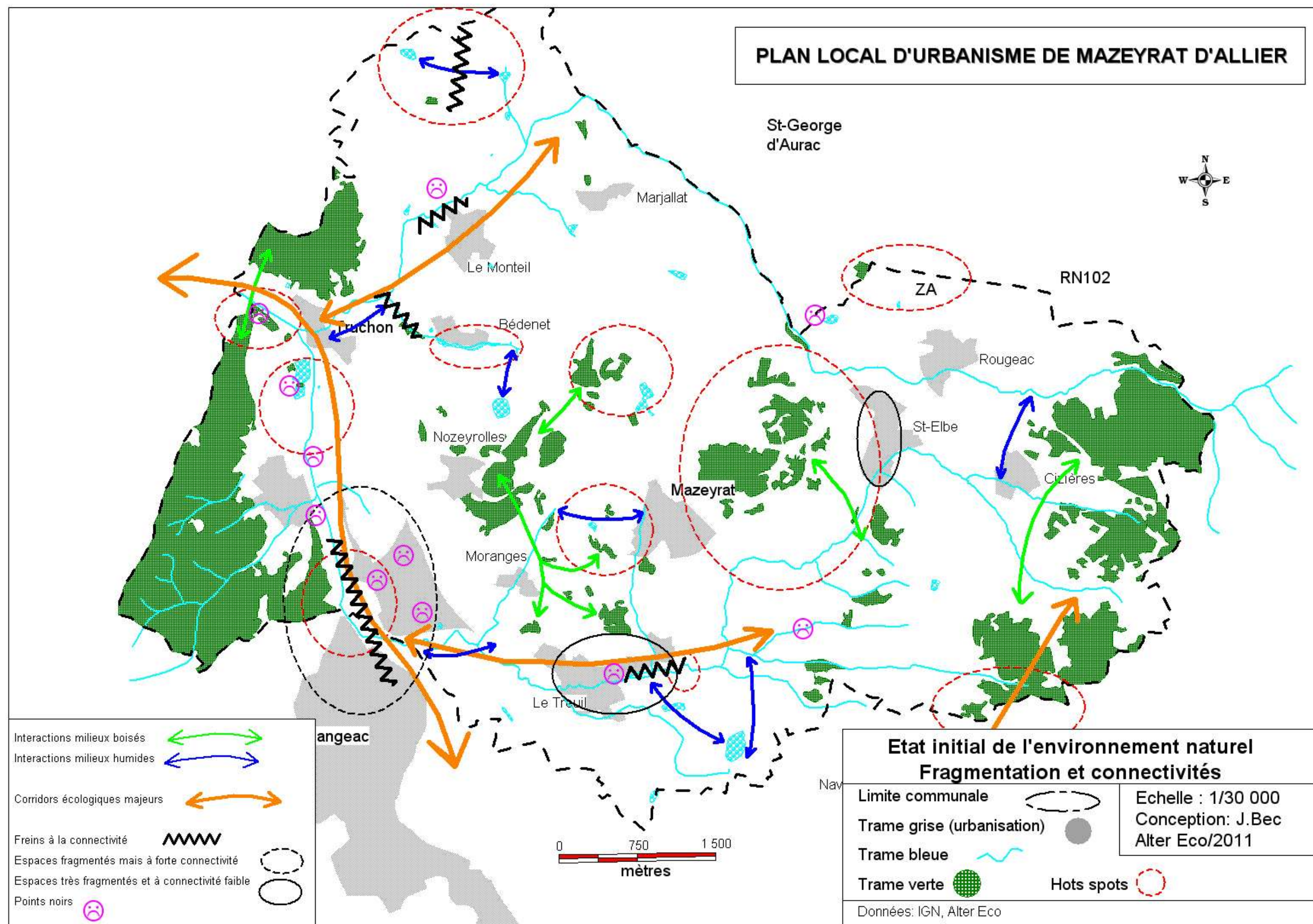
Les grands corridors écologiques qui intéressent le territoire communal sont calqués sur celui, majeur, de l'Allier, avec d'une part les bassins hydrographiques des ruisseaux de la Morge et de Cizières, et d'autre part un couloir oriental qui connecte de grands massifs boisés autour du Mont Briançon avec les gorges de l'Allier (un domaine où la grande faune –sanglier et chevreuil – dispose de l'espace pour se cantonner)

Le corridor de l'Allier déborde le chenal fluvial pour intégrer les boisements rivulaires et un domaine latéral de la plaine alluviale, notamment en rive gauche où la maïsiculture n'a pas tout envahi.

Les freins de connectivités sont justement liés au rétrécissement de cette bande de déplacement, d'une part en rive droite au niveau du pont de Costet, car les cultures irriguées s'installent (dans une ZNIEFF particulièrement riche sur le plan floristique d'ailleurs) de plus en plus près de la rivière. D'autre part en rive gauche, au droit de Reilhac, car l'absence de gestion de terres sans doute plus ingrates, laissent la place à l'occupation anarchique du domaine rivulaire (circulation d'engins motorisés, dépôts et coupes d'arbres sauvages...)

Plus en aval, la connectivité biologique est proche de l'optimum mais les même stigmates (circulations anarchiques, dépôts, prélèvements...) peuvent être relevés dans des secteurs qui pourtant mériteraient d'être préservés tant ils constituent des points chauds de biodiversité fragiles (environnement des gravières et forêt alluviale en aval).

Dans l'ensemble donc la commune de Mazeyrat d'Allier conserve un territoire peu fragmenté où les freins de connectivités sont plutôt ponctuels et pourraient encore être levés moyennant une prise de conscience des richesses du patrimoine communale et une réflexion sur des pratiques quotidiennes qui sont soit interdites (décharges, pratiques des sports motorisés hors des chemins...) soit pourraient être détournées et s'exercer ailleurs (maïsiculture irriguée dans la nappe alluviale...)



Bibliographie

- ANONYME ; 1998. Inventaire de la faune menacée en France – le livre rouge. Muséum d'Histoire Naturelle de France ; WWF. Nathan éditeur. 175 p.
- ANTONETTI Ph., BRUGEL E., KESSELER F., BARBE J.P. & TORT M., 2006. – Atlas de la Flore d'Auvergne. Conservatoire botanique national du Massif central. 984 p.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M.; 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotopes Editions (Coll Parthénopé) & MNHN. 543p.
- BISSARDON M. GUIBAL L. sous la direction de RAMEAU JC, Corine biotopes, Version originale Type d'habitats français. ENGREF. G.I.P Atelier technique des espaces naturels.
- BOITIER E. (Dir.), 2000. Liste commentée des oiseaux d'Auvergne. Le Grand Duc, hors série n°1, 132p.
- BOUCHARDY C.; 1986. La Loutre. Ed Sang de la Terre, Paris. 174p.
- CHOISNET G. ; Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301074 : " Val d'Allier, Vieille-Brioude, Langeac". CBNMC, Décembre 2006.
- COLLECTIF ; 2003. Cahier Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 : faune. Vol 1. La Documentation française. 234-235
- COLLECTIF ; 2003. Cahier Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 Espèces végétales. La Documentation française.
- COLLECTIF ; 2003. Cahier Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 Habitats humides. La Documentation française
- DIREN Auvergne ; Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Gorges de l'Allier et affluents" ; sites FR 8301075, 1094, 1095, 1096 Avril 2002.
- DIREN Auvergne ; Document d'objectifs ZPS AE 02 "Haut Val d'Allier" Avril 2002.
- DUBOIS J. LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux & Niestlé. 559p.
- FOURNIER Paul ; 2000. Les quatre flores de France. DUNOD.
- GRENIER E ; 1992. Flore d'Auvergne. Société Linnéenne de Lyon. 655 p.
- JACQUES H., KUHN R. & LEBLANC F.; 2009. La Loutre en France. In Mammifères des zones humides, les mammifères de France métropolitaine; dossier de la revue Zones Humides Infos n° 64-65, p8-9. SNPN.
- LAMBINON J. DELVOSALLE L. DUVIGNEAUD J ; 2004. Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes) Cinquième éditions. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique. 1167 p.
- LAUBER K., Wagner G., 2007. – Flora Helvetica. Flore illustrée de Suisse (2ème édition). Belin. 1631 p.
- LPO Auvergne, Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (2010), LPO Auvergne. Delachaux & Niestlé, Paris.
- Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.*

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. ; 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologique de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

ROMAO C (compilation). 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (vers EUR 15) Commission européenne DG XI Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile. 109 p.

SMAT Haut-Allier ; Document d'Objectifs Natura 2000 Val d'Allier Site N° FR8301074

SMAT Haut-Allier ; Complément d'inventaires phytosociologiques ; Habitats naturels agropastoraux, Site FR8301075 : « Gorges de l'Allier et affluents ». Rapport final. Mosaïque environnement, Mars 2009.

THIOLLAY J.-M. et BRETAGNOLLE V. (coord.); 2004. Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, Paris.

TORT M., ANTONETTI P., BELIN B., PORTAL R. Guide de la flore de Haute-Loire (Tomes 1 et 2) ; Editions Jeanne-d'Arc.

Sites Internet :

www.inpn.mnhn.fr

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.cbnmc.fr/chloris>

ANNEXES

- **A1 : Fiche ENS Haute-Loire « les Zones humides du Devès » : Les Champs du Lac à Mazeyrat-d'Allier**
- **A2 : Extrait DOCOB Haut-Allier : Menaces identifiées**
- **A3 : Fiches et cartes ZNIEFF I et II**

Annexe 1 : Fiche ENS Haute-Loire « les Zones humides du Devès » : Les Champs du Lac à Mazeyrat-d'Allier

Espaces naturels sensibles de Haute-Loire

Zones humides du Devès les Champs du Lac à Mazeyrat d'Allier

Cette zone humide de 0.3 ha a fait l'objet de travaux de curage par la société de chasse qui ont conduit à accentuer son caractère hydromorphe : le plan d'eau est permanent. Les terres issues de ce curage forment maintenant la digue au nord-est du plan d'eau.

Intérêt Floristique

Il est remarquable avec la présence de 7 groupements végétaux dont 2 formations peu courantes dans le Devès : celle à Roseau à massette et celle à Joncs des chaisiers.

Intérêt Faunistique

Il est plus marqué notamment pour les libellules, espèces favorisées ici par un plan d'eau permanent.

16 espèces de libellules ont été observées parmi lesquelles la Leste dryade, le Sympetrum jaune et le Sympetrum vulgaire. 4 se reproduisent ici : l'Anax empereur, le Sympetrum de Fonscolombe, le Sympetrum sanguin, le Sympetrum strié.

2 espèces de batraciens ont été trouvées : la Grenouille rousse et la Grenouille verte.

4 espèces d'oiseaux ont été rencontrées sur le site dont **2 y nichent régulièrement** : le Canard colvert, la Gallinule poule d'eau, la Sarcelle d'été et le Râle d'eau.

Carte de végétation téléchargeable sur www.mairie43.fr

- 1 • Eau libre
- 2 • Typhaie
- 3 • Scirpaie
- 4-6 • Caricaires
- 7 • Jonçaie
- 8 • Deschampsiaie
- 9 • Groupement prairial à Genêt
- 10 • Haies, arbres et arbustes

Sarcelle d'été

Roseau à massette

Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.



Carte des aires protégées au plan de gestion file:///home/.../www.ade-33.fr



- 2001** → Lancement de l'étude
Réunion intercommunale
→ Saint-Georges-d'Aurac le 5 juin
- Commission communale
mise en place le 27 juillet
→ Saint-Georges-d'Aurac
- 2002** → Présentation de la phase
du diagnostic et développement
des grandes orientations de gestion
→ Mairie de Mazeyrat d'Allier
le 29 mai 2002
- 2003** → Réunion de la commission
communale pour présentation
des conclusions de l'étude
et validation des objectifs de gestion
→ Mairie de Mazeyrat-d'Allier
le 27 novembre
- 2004** → Présentation à la mairie
de Mazeyrat d'Allier
de l'exposition sur les zones
humides du Devès en juin

Annexe 2 : Extrait du DOCO Haut-Allier : Menaces liées aux activités agricoles et sylvicoles

*Tableau 4 : Menaces pesant sur les oiseaux et mesures de conservation souhaitables
(source : LPO Auvergne)*

Menaces	Conséquences	Milieux concernés	Espèces sensibles	Mesure de conservation
Abandon des pratiques pastorales	Fermeture des milieux ouverts et diminution de certaines ressources alimentaires	prairies, prairies bocagères, friches, landes, marais...	Circaète, Pie-grièche écorcheur, Perdrix rouge, Perdrix grise, Huppe fasciée, Torcol, Bruant ortolan, Caille	Maintien de l'élevage extensif
Abandon de certaines cultures	Fermeture des milieux et urbanisation, disparition de certaines espèces proies	zones de cultures (vergers, prairies de fauche, céréales...)	Grand-duc d'Europe, Perdrix rouge, P. grise, Ch. chevêche, Huppe, Pie grièche écorcheur et P.g grise, Bruant ortolan, Caille, Alouette des champs	Créations de cultures à petit gibier, mise en place d'une mosaïque de cultures, agrainage
Suppression des haies et remembrement	Ouverture de grandes zones de monoculture et disparition de la biodiversité	prairies, prairies bocagères	Circaète Jean-le-blanc, Perdrix rouge, P. grise, Tourterelle des bois, Effraie, Ch. chevêche, Huppe, Pie-grièche écorcheur et P.g grise, Bruant ortolan, Pigeon colombin	Conservation des haies et bocages, des bandes herbeuses, plantation de haies, préservation des arbres morts, pose de nichoirs
Utilisation de pesticides et insecticides	Diminution des ressources alimentaires et dérèglement physiologique de certaines espèces, notamment rapaces en bout de chaîne alimentaire	prairies, prairies bocagères, cultures, zones urbanisées	Circaète Jean-le-blanc, Milan royal, Busards, Effraie, Ch. chevêche, Huppe, Torcol, Pie-grièches, caille, Perdrix, Pigeon colombin, Alouette des champs	Réduction de l'emploi des pesticides et produits phytosanitaires
Pratiques agricoles incompatibles avec les cycles biologiques	Diminution d'un certain type de ressource alimentaire et destruction des pontes,	prairies, prairies bocagères, cultures	Perdrix rouge, Vanneau huppé, Caille des blés, Alouette des champs.	Adaptation des pratiques agricoles et des périodes d'intervention aux espèces d'oiseaux concernées
Dérangements par les travaux forestiers	Abandon d'une ponte ou des jeunes, disparition de sites de nidification, destruction des nichées	boisements de feuillus, mixtes, boisements de résineux	Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté	Respect d'une période de tranquillité totale pendant la période de reproduction, préservation d'un îlot boisé en cas de coupe rases, prélèvement des arbres par éclaircies, calage des dates de travaux hors période de nidification
Création de pistes forestières	Destruction de sites de nidification et/ou abandon des pontes ou des jeunes en raison de la fréquentation	boisements de feuillus, mixtes, boisements de résineux	Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté	Préservation d'îlots boisés, abandons des projets de pistes à forte nécessité, fermetures des pistes
Coupe de vieilles parcelles à maturité	Destruction de zones de nidification	boisements de feuillus, mixtes, boisements de résineux	Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté	Arrêt des coupes de vieux arbres, préservation d'îlots de préservation, mise en place d'îlots de vieillissement

Extrait du DOCO Haut-Allier : Menaces liées à l'aménagement du territoire*Tableau 5 : Menaces liées aux aménagements et mesures de conservation (source : LPO)*

Menaces	Conséquences	Milieux concernés	Espèces sensibles	Mesures de conservation
Electrocution sur les lignes à haute et moyenne tension	Mortalité importante chez certaines espèces, principalement les rapaces et les migrateurs	tous	Cigogne noire, Cigogne blanche, Circaète jean-le-blanc, Aigle botté, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe	Mise en place de systèmes de visualisation des lignes ou de systèmes anti-électrocution, enterrement des lignes
Poteaux téléphoniques creux	Mortalité des individus	tous	Chouette chevêche	Fermeture des poteaux creux (convention avec France-Télécom)
Exploitation de granulats et ouverture de carrières	Dérangement et destruction de milieux de nidification	cours d'eau, zones rocheuses	Chevalier guignette, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe	Report des carrières vers les zones de piège à gravier, protection réglementaire

Extrait du DOCO Haut-Allier : Menaces liées aux activités de tourisme ou de loisirs*Tableau 6 : Menaces liées au tourisme et aux loisirs et mesures de conservation (source : LPO)*

Menaces	Conséquences	Milieux concernés	Espèces sensibles	Mesures de conservation
Dérangement par la fréquentation des pistes et sentiers	Abandon des pontes ou des jeunes	Boisements de feuillus, boisements mixtes, boisements de résineux, prairies, cours d'eau (forêts alluviales).	Aigle botté, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe	Création d'aires artificielles ou restauration d'anciennes aires (Faucon pèlerin), création de zones refuges (arrêts de biotope)
Dérangements par la pratique de l'escalade	Disparition de sites de nidification, abandon des pontes ou des jeunes	Falaises et rochers	Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe	Communication, information, recherche de nouvelles voies moins dérangeantes, création de zones refuges (arrêts de biotopes...)

Annexe III : Fiches ZNIEFF I et II



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

PONT DE COSTET

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00290005C

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

43 MAZEYRAT-D'ALLIER

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Nyctalus leisleri	R	- 2007	Chauve-Souris Auvergne	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central

I



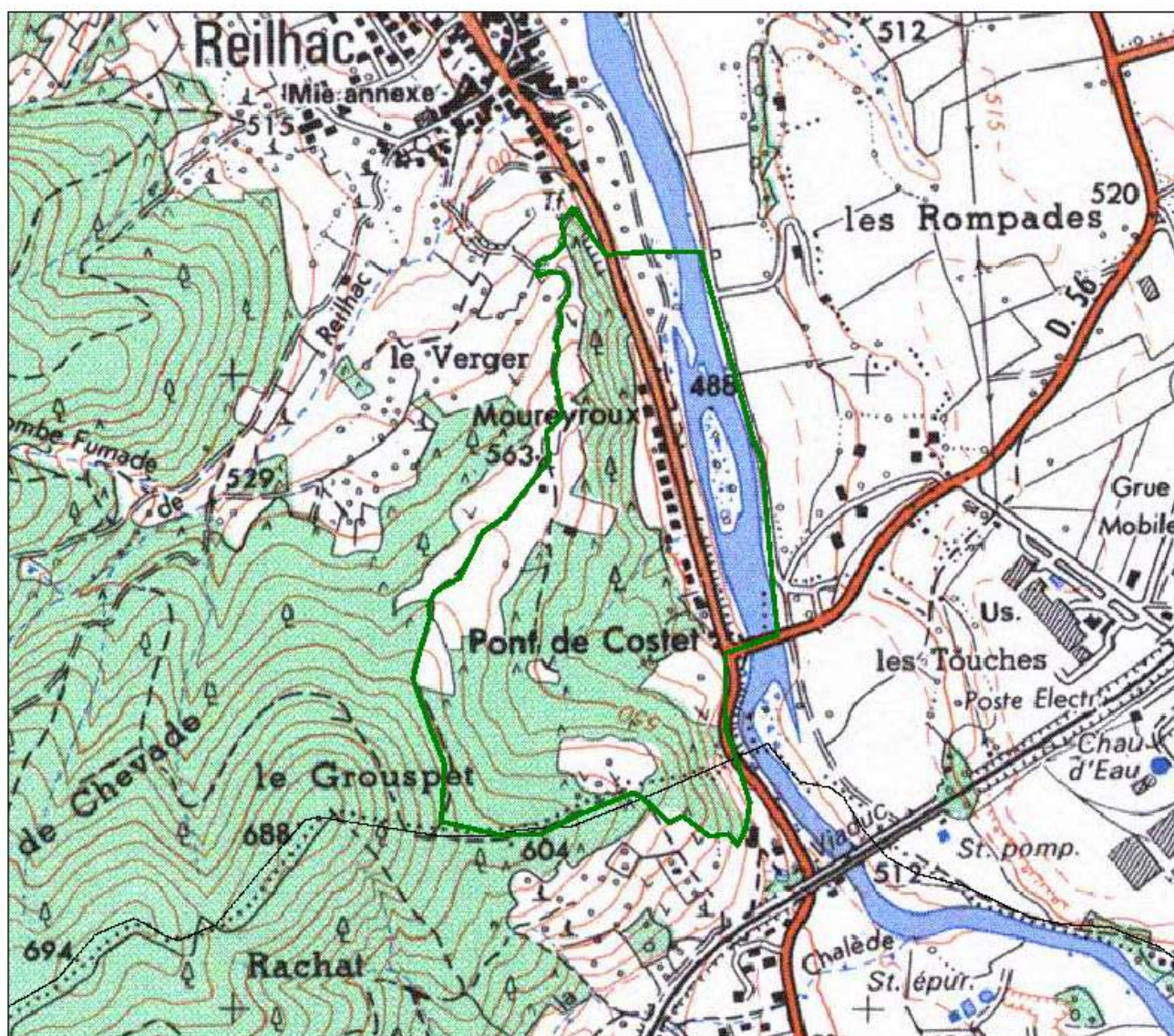
ZNIEFF De type 1 De la Haute Loire

Nom : PONT DE COSTET

Identifiant SPN : 83P000441

Identifiant DIREN : 00290005C

Surface (en ha) : 36.13



0 0.25 0.5 km

Echelle : 1 cm pour 0.1 km



LEGENDE Limite de commune

ZNIEFF 1



Fond cartographique :

- BD Carto ®

- Scan 25 ®

- Copyright : © IGN -Paris -1999

Autorisation n° 90-9068

<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 21/09/2009



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :
RIVIERE ALLIER-COSTET
ZNIEFF de Type 1
N° Régional proposé: 00290001

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 43 LANGEAC
- 43 MAZEYRAT-D'ALLIER

ESPECES DETERMINANTES

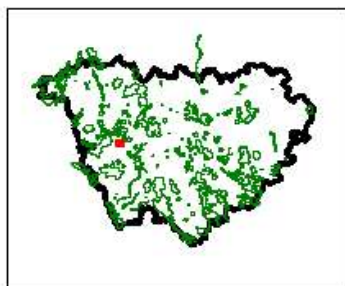
Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Anacamptis coriophora		- 2000	LEGIVRE C., PETETIN A.	0	- 0
Cerambyx cerdo		- 2006	CALMONT B., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	0	- 0
Hieracium peleterianum ligericum		- 1992	TORT M.	0	- 0
Lutra lutra	R	1995 - 2004	LEMARCHAND C., BOUCHARDY C.	0	- 0
Plantago holostium		- 1992	TORT M.	0	- 0
Potentilla rupestris		- 2000	TORT M.		- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1999.- La répartition de la loutre dans le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez - Résultats des prospections dans le site Natura 2000 des Monts du Forez et compléments sur l'ensemble du Parc.	CATICHE PRODUCTIONS & Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, 30p.	B
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
Groupe Mammalogique d'Auvergne		I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		I

Date d'édition : mardi 8 septembre 2009

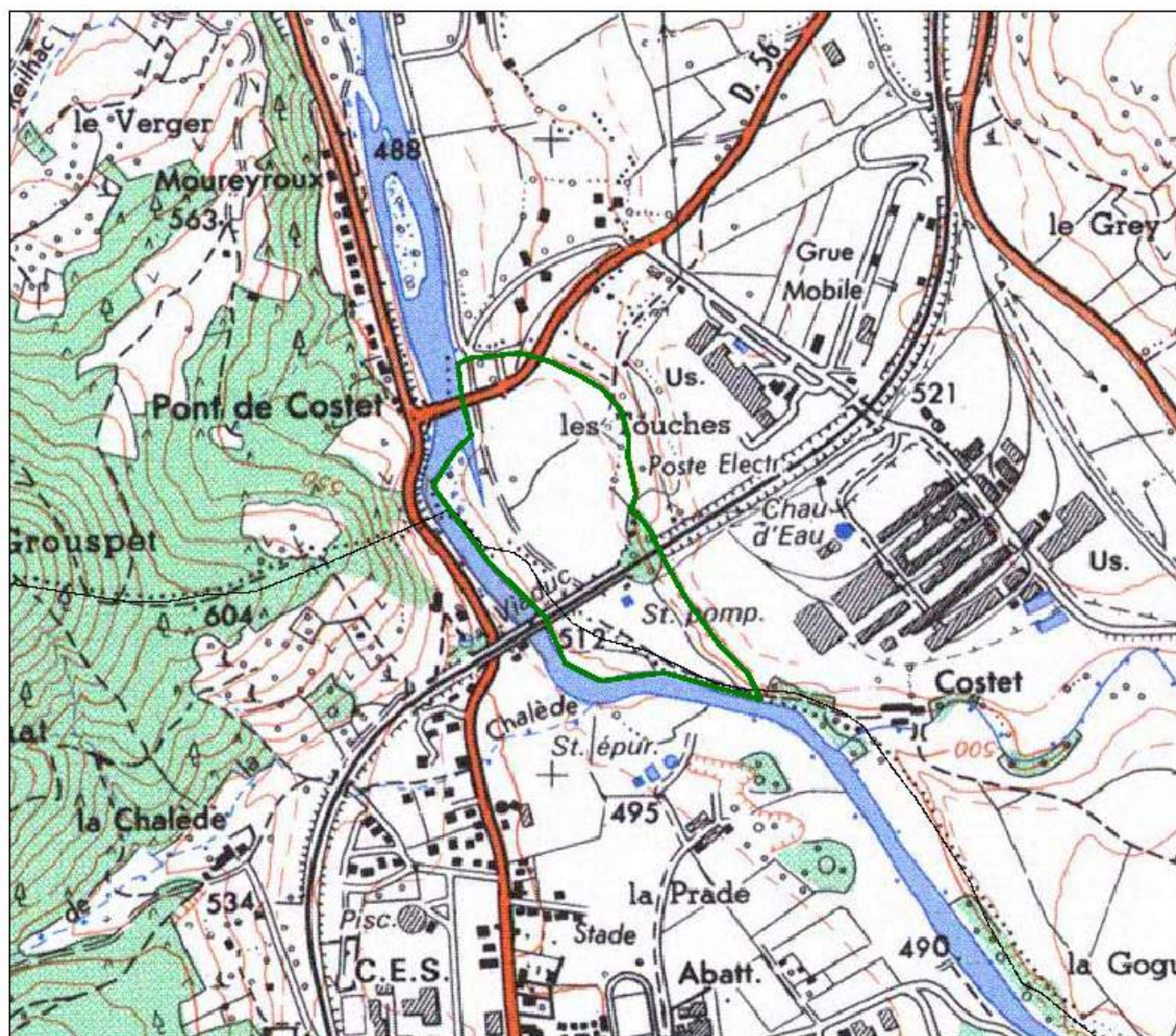
Page 1291 sur 1296



ZNIEFF De type 1 De la Haute Loire

Nom : RIVIERE ALLIER COSTET

Identifiant SPN : 830008021
 Identifiant DIREN : 00290001
 Surface (en ha) : 13.33



0 0.25 0.5 km

Echelle : 1 cm pour 0.1 km



LEGENDE

ZNIEFF 1



Fond cartographique :

- BD Carto ®
- Scan 25 ®
- Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 21/09/2009



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF : **MONT COUPET**

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00008084C

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

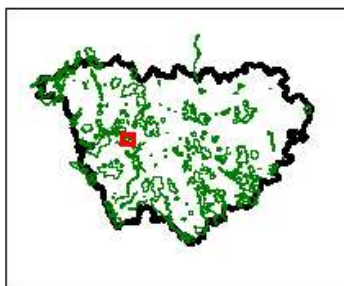
43 MAZEYRAT-D'ALLIER

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Bubo bubo	R	- 2005	LPO Auvergne	0	- 0
Cephalanthera rubra		- 1999	GUITTET J.	0	- 0
Gagea bohemica		- 2004	HUGONNOT V.	0	- 0
Gentiana cruciata		- 2001	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	0	- 0
Lullula arborea	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
Orchis provincialis		- 2000	SULMONT E.	0	- 0
Pernis apivorus	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
Upupa epops	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

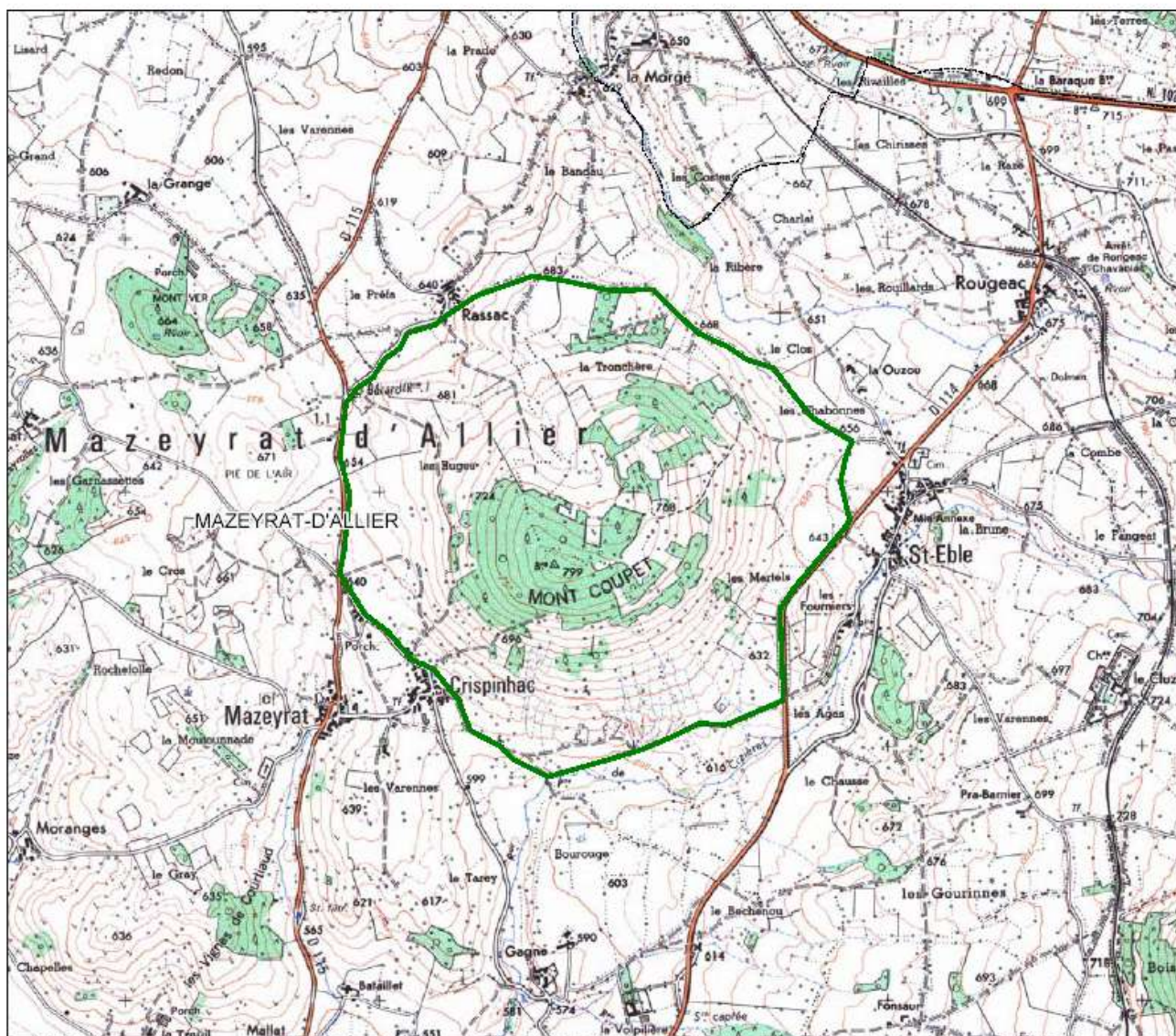
Conservatoire Botanique National du Massif Central I



ZNIEFF De type 1 De la Haute Loire

Nom : MONT COUPET

Identifiant SPN : 83P000012
 Identifiant DIREN : 00008084C
 Surface (en ha) : 284.99



0 0.5 1 km

Echelle : 1 cm pour 0.25 km



LEGENDE Limite de commune

ZNIEFF 1



Fond cartographique :

- BD Carto®
 - Scan 25®
 - Copyright : © IGN -Paris -1999
 Autorisation n° 90-9068
<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 21/09/2009



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF : PLATEAU DE SAINT-GEORGES D'AURAC ET MARAIS DE BANNAT

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00008115C

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 43 CERZAT
- 43 COUTEUGES
- 43 MAZEYRAT-D'ALLIER
- 43 SAINT-GEORGES-D'AURAC

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Athene noctua</i>	R	- 2003	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Burhinus oedienemus</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Hyla arborea</i>		- 2005	GILARD B.	0	- 0
<i>Jynx torquilla</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Lanius collurio</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Lestes barbarus</i>		- 2001	GILARD B.	0	- 0
<i>Lestes virens virens</i>		- 2001	GILARD B.	0	- 0
<i>Lullula arborea</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Numenius arquata</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Rallus aquaticus</i>	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Schoenoplectus lacustris</i>		- 2001	Max Consultant	0	- 0
<i>Schoenoplectus lacustris</i>		- 2008	NICOLAS S., Conservatoire Botanique National du Massif Central	0	- 0
<i>Sympetrum meridionale</i>		- 2001	GILARD B.	0	- 0

Date d'édition : mardi 8 septembre 2009

Page 242 sur 1296



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF : PLATEAU DE SAINT-GEORGES D'AURAC ET MARAIS DE BANNAT

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00008115C

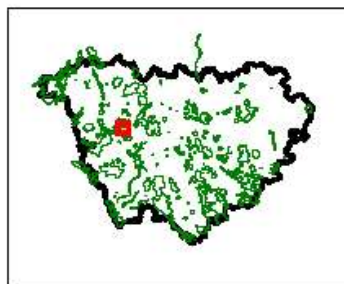
Triturus cristatus		-	2001	Max Consultant	0	-	0
Upupa epops	R	-	2001	LPO Auvergne	0	-	0
Vanellus vanellus	R	-	2001	LPO Auvergne	0	-	0

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
53.1	Roselières	1	06/08/2008
Déterminant selon richesse ornithologique			

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
GILARD B.	I
Société Française d'Odonatologie	I



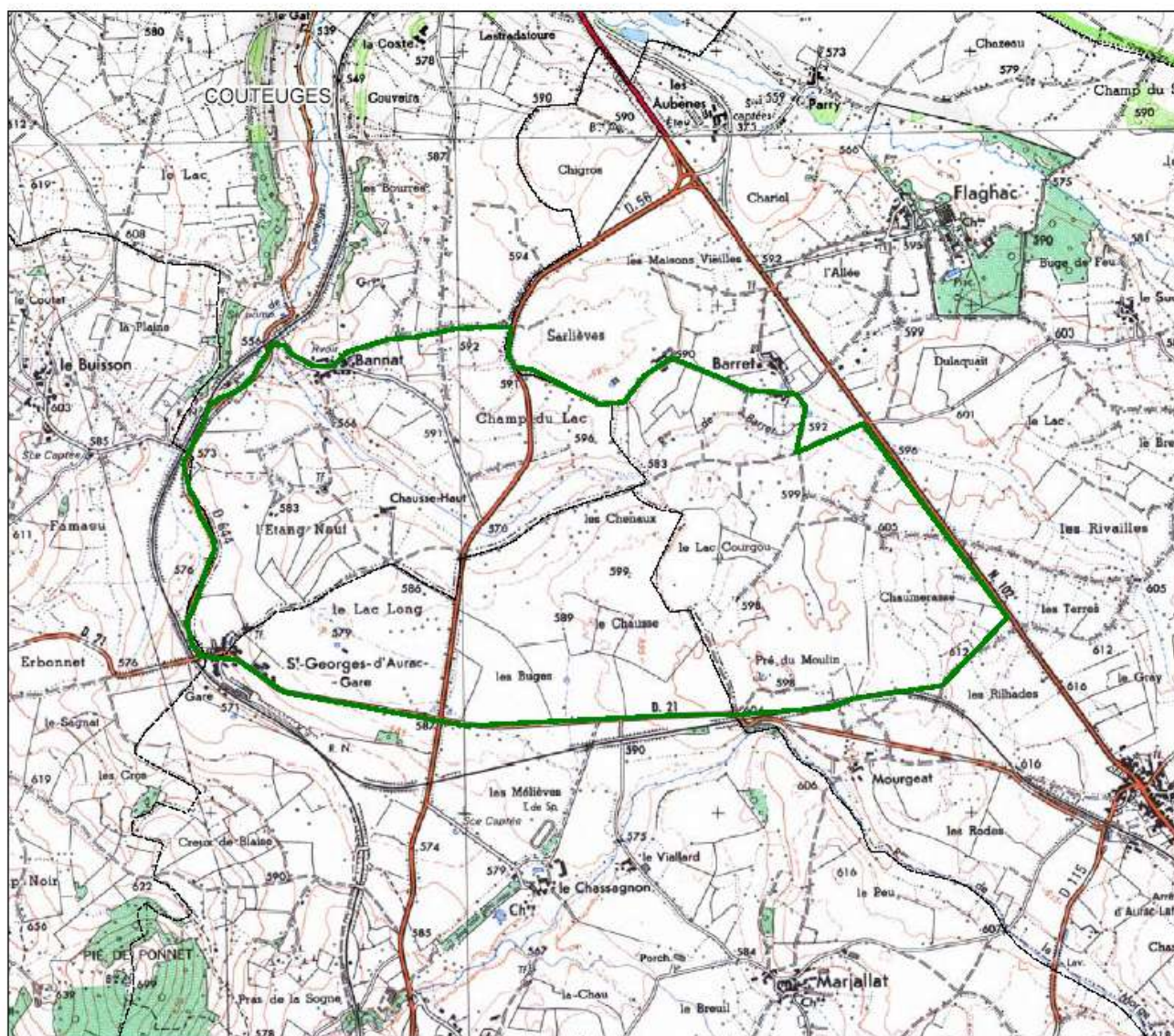
ZNIEFF De type 1 De la Haute Loire

Nom : PLATEAU DE SAINT GEORGES D'AURAC ET MARAIS DE BANNAT

Identifiant SPN : 83P000003

Identifiant DIREN : 00008115C

Surface (en ha) : 380.27



0 0.5 1 km

Echelle : 1 cm pour 0.25 km



LEGENDE Limite de commune

ZNIEFF 1



Fond cartographique :

- BD Carto ®

- Scan 25 ®

- Copyright : © IGN -Paris -1999

Autorisation n° 90-9068

<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 21/09/2009

Elaboration du PLU de Mazeyrat-d'Allier (43) : Diagnostic de l'environnement naturaliste.



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

Mazeyrat

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00088094C

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

43 MAZEYRAT-D'ALLIER

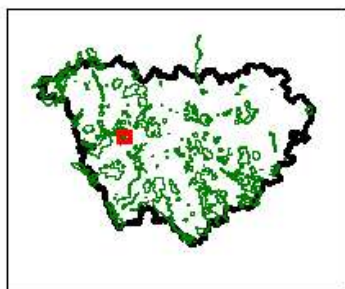
ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Anas querquedula</i>	R	- 1995	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Botaurus oedecnemus</i>	R	- 2005	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Lanius collurio</i>	R	- 2003	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Lullula arborea</i>	R	- 2003	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Milvus milvus</i>	R	- 2006	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Rallus aquaticus</i>	R	- 2003	LPO Auvergne	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central

I



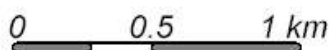
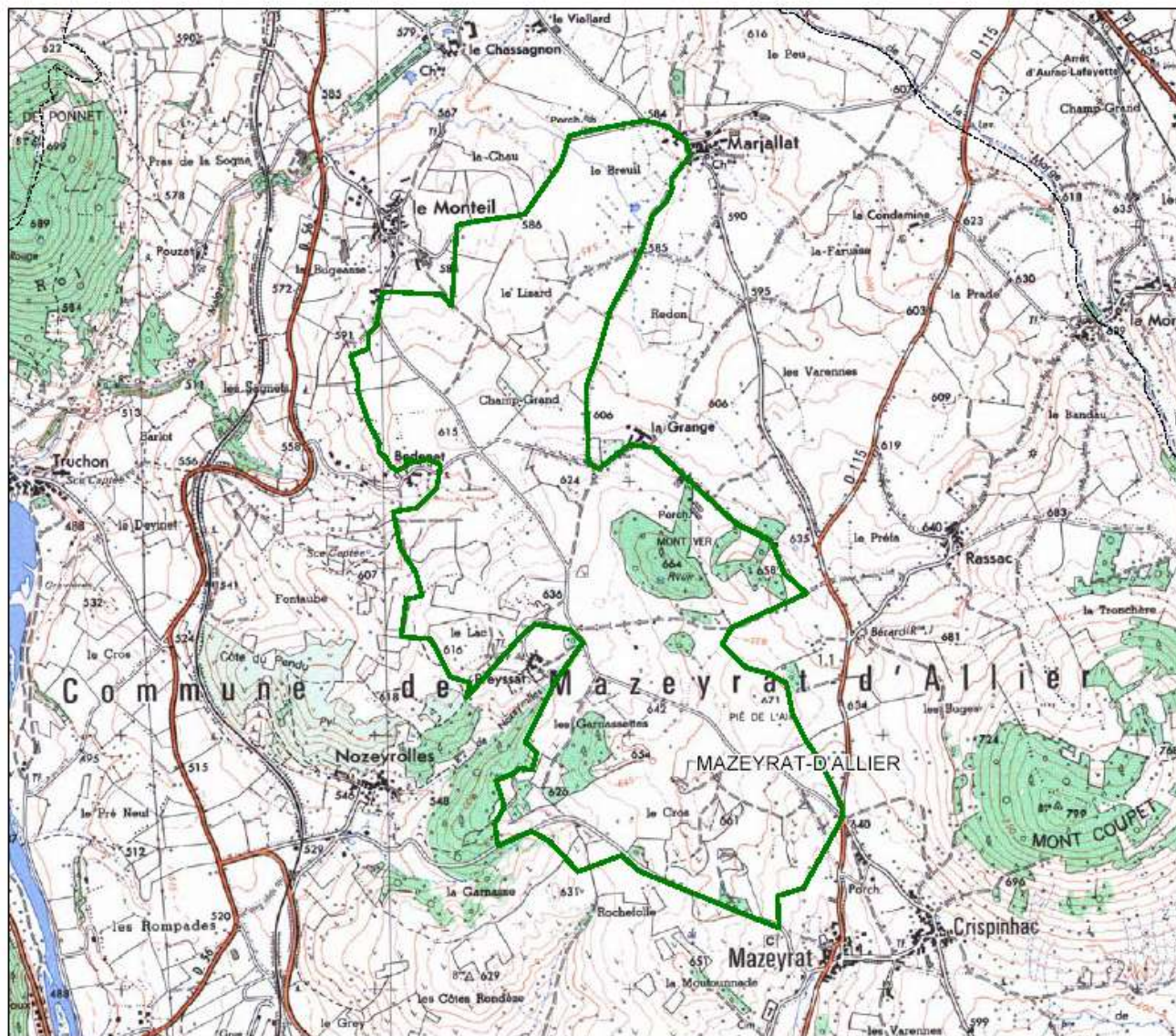
ZNIEFF De type 1 De la Haute Loire

Nom : Mazeyrat

Identifiant SPN : 83P000288

Identifiant DIREN : 00008094C

Surface (en ha) : 296.29



Echelle : 1 cm pour 0.25 km



LEGENDE Limite de commune

ZNIEFF 1



Fond cartographique :

- BD Carto®

- Scan 25 ®

- Copyright : © IGN -Paris -1999

Autorisation n° 90-9068

<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 21/09/2009



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

BOIS DU ROI

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00290004

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

43 CERZAT

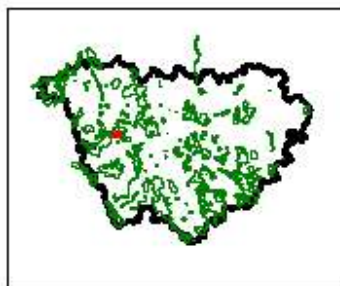
43 MAZEYRAT-D'ALLIER

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code Intervalle
Cephalanthera damasonium		- 1996	TORT M.	- 0
Onobrychis arenaria		- 2000	BILLY F.	0 - 0 A confirmer
Triturus cristatus		- 2001	Max Consultant	0 - 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
MAX CONSULTANT, 2001.- Mise en œuvre d'un programme de sauvegarde des Zones Humides du Devès - Le Pied du Roi - Cerzat - Plan de gestion.	Conseil Général de la Haute-Loire - DIREN - Service Environnement : rapport d'étude, document provisoire, 53p.	B



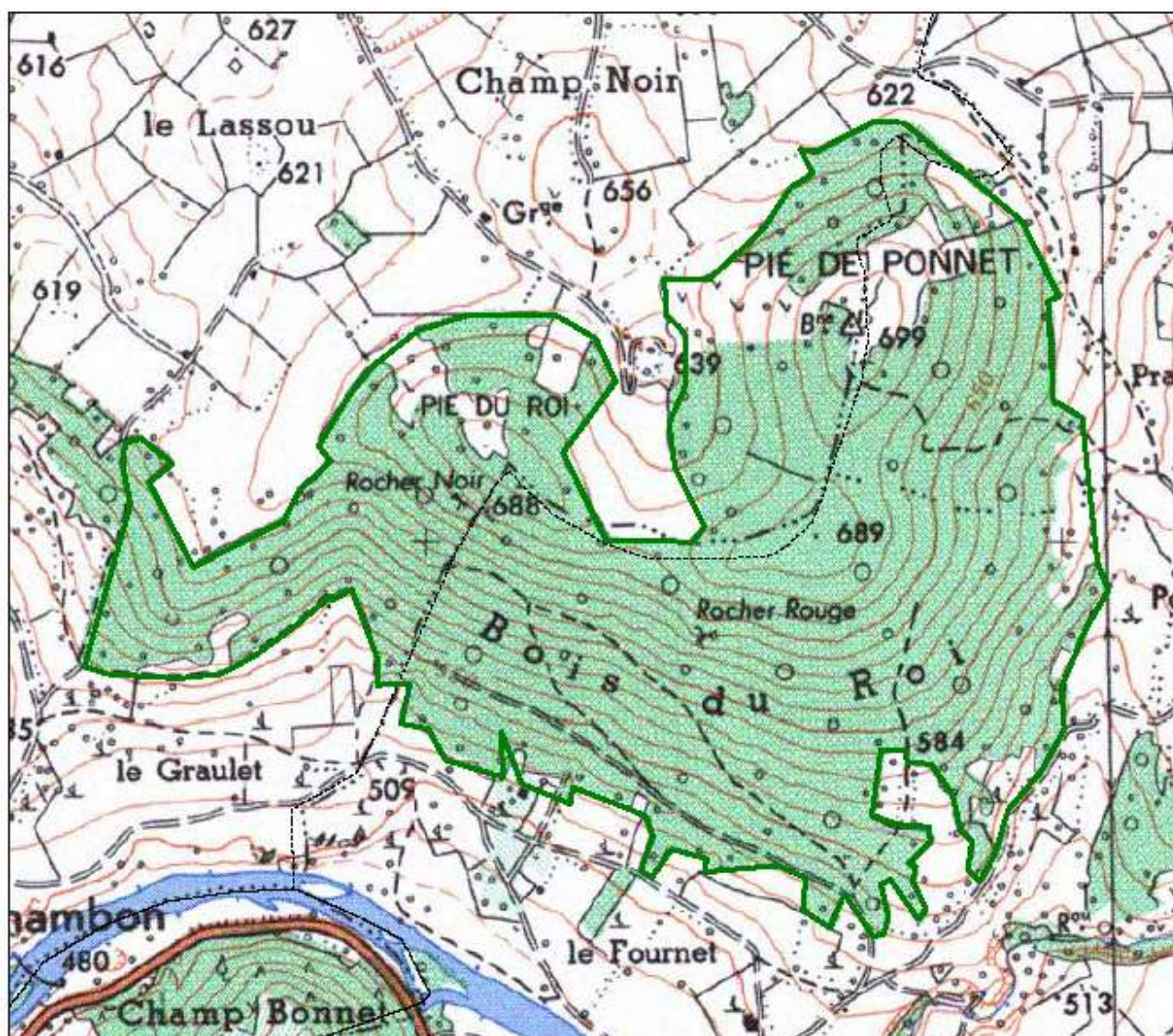
ZNIEFF De type 1 De la Haute Loire

Nom : BOIS DU ROI

Identifiant SPN : 830016072

Identifiant DIREN : 00290004

Surface (en ha) : 103.75



0 0.25 0.5 km

Echelle : 1 cm pour 0.1 km



LEGENDE

ZNIEFF 1

----- Limite de commune



Fond cartographique :

- BD Carto ®
- Scan 25 ®
- Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 21/09/2009



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF : **MONT BRIANCON**

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00008037

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 43 MAZEYRAT-D'ALLIER
- 43 SAINT-ARCONS-D'ALLIER
- 43 VISSAC-AUTEYRAC

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
Carlina acanthifolia		- 1998	TORT M.	0	- 0
Cephalanthera damasonium		- 1996	CHEBANCE C., MOREIRA P.	-	0
Cephalanthera rubra		- 2000	SULMONT E.	-	0
Convolvulus cantabrica		-	CPIE du Velay	-	
Digitalis grandiflora		- 1999	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	-	0
Lathyrus vernus		- 1999	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	-	0
Lilium martagon		- 1998	GRAVELAT B., PETETIN A.	-	0
Moneses uniflora		- 1996	CHEBANCE C., MOREIRA P.	-	0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Association Renouveau Herboristerie	I
Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
CPIE du Velay	I
Ecologie Faune Flore Auvergne (EFFA), CPIE du Velay., 1993. - Diagnostic et évaluation d'espaces naturels sensibles représentatifs de la Haute-Loire : annexes. EFFA, CPIE du Velay, 70p et 160p.	B
LAURENT E.	I

Date d'édition : mardi 8 septembre 2009

Page 800 sur 1296



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

MONT BRIANCON

ZNIEFF de Type 1

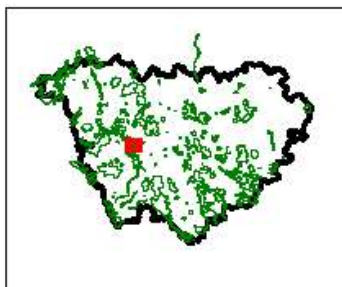
N° Régional proposé: 00008037

TORT M., 1993. - Le Haut Allier entre Velay et Margeride : 20, 21, 22, 23 mai 1993 : document préparatoire. 125^e session extraordinaire de la Société Botanique de France, 20-23 mai, Clermont II, 40p.

B

TORT Maryse

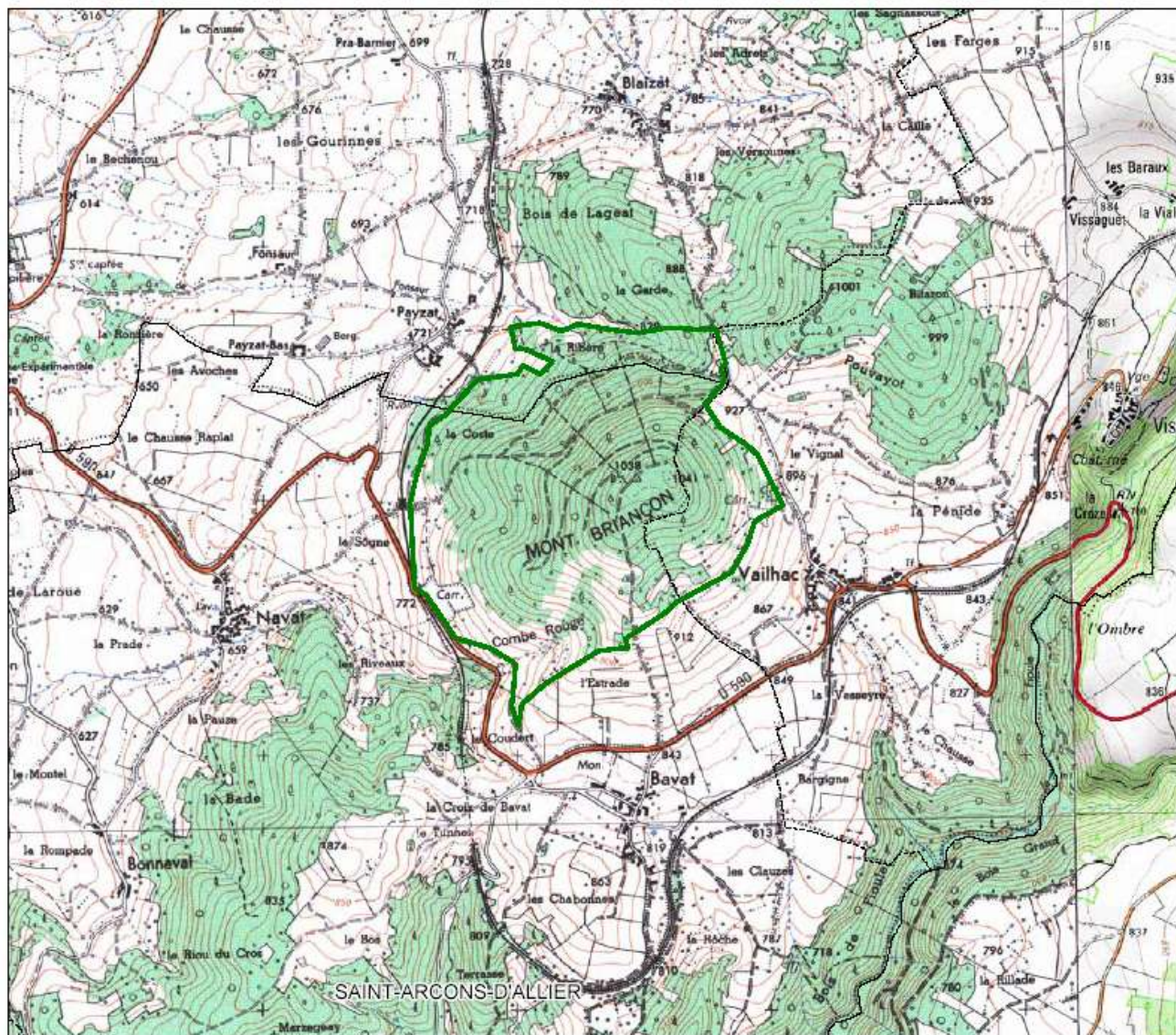
I



ZNIEFF De type 1 De la Haute Loire

Nom : MONT BRIANCON

Identifiant SPN : 830007990
 Identifiant DIREN : 00008037
 Surface (en ha) : 143.02



0 0.5 1 km

Echelle : 1 cm pour 0.25 km



LEGENDE Limite de commune

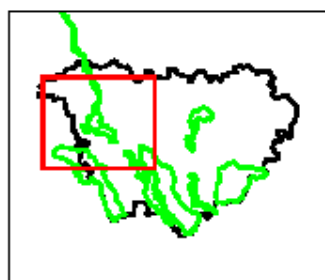
ZNIEFF 1



Fond cartographique :

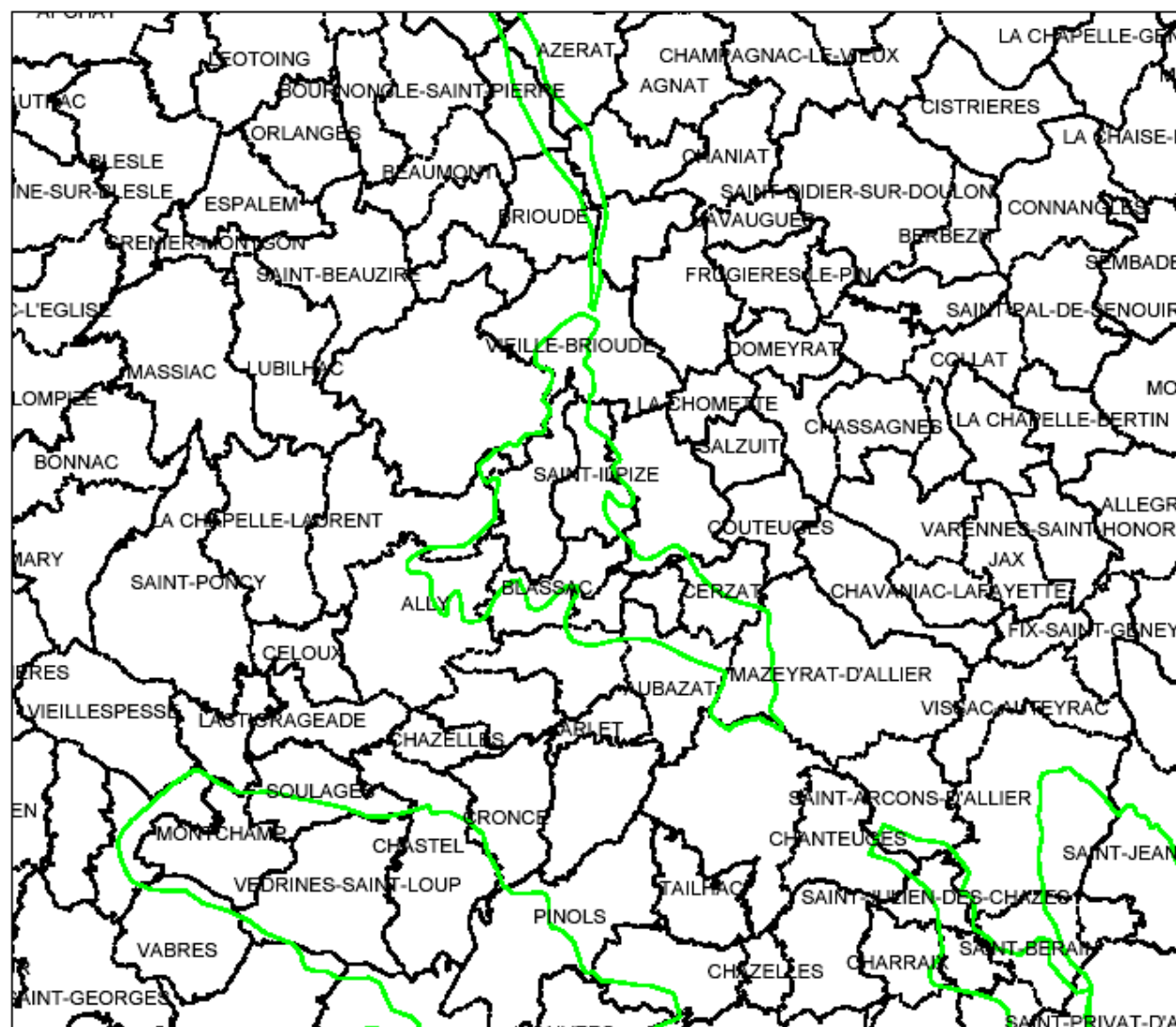
- BD Carto ®
 - Scan 25 ®
 - Copyright : © IGN -Paris -1999
 Autorisation n° 90-9068
<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 21/09/2009



ZNIEFF DE TYPE 2 De la Haute Loire

VALLEE DE L'ALLIER ENTRE BRIOUDE ET LANGEAC



0 5 10 km

Echelle : 1 cm pour 2.5 km



LEGENDE

ZNIEFF 2



----- Limite de commune

Fond cartographique :

- BD Carto ®

- Scan 25 ®

- Copyright : © IGN -Paris -1999

Autorisation n° 90-9068

<http://www.ign.fr>

DOCUMENT :

Réalisé le : 17/05/2002

